

# AR FAIZ



53  
54

le conte breton



## ar falz : bretagne, socialisme, laïcité

pour le respect des droits culturels

du peuple breton

### Adhérez au Mouvement AR FALZ!

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales :

- L'abonnement à la revue AR FALZ : 60 Francs
  - Le paiement d'une cotisation annuelle : 100 Francs
- } soit 160 F, au total

### SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"

cours gratuit de breton par correspondance

Pour tous renseignements, écrire à :  
Yann-Erwan PLOURIN  
36, rue Maurice Genevoix  
29200 BREST

### PLANEDENN

revue littéraire en langue bretonne

Abonnement : 120 Francs  
(soutien : 150 Francs et plus)  
6, rue Hir/rue Longue  
29210 MONTRouLES/MORLAIX



Les circulaires ministérielles recommandent l'étude des « civilisations régionales ». La revue SKOL VREIZH est l'outil des enseignements pour l'étude de la civilisation bretonne. Rédigée en français, la revue est destinée aux instituteurs et, dans le secondaire, aux professeurs de Lettres, Histoire-Géographie, Sciences naturelles, Musique et Dessin. La revue publie aussi des articles en breton pour les enseignants de cette langue.

SKOL VREIZH, 6, rue Longue, 29210 MORLAIX  
C.C.P. : 2248.25 X Rennes

\*\*\*\*\*Réalisation : Patrick HERVE, Jean-Pierre QUEMENER, Jean-René LE QUEAU, Annie ABRALL\*\*\*\*\*

Directeur de la publication : P. HERVE  
Comité de rédaction et maquette : M. CADIOU, J.-R. LE QUEAU, J.-P. QUEMENER

LES ARTICLES PUBLIES  
DANS "AR FALZ" S'ENGAGENT  
QUE LA RESPONSABILITÉ DE  
LEURS AUTEURS.

Imprimerie de Bretagne, 29210 MORLAIX  
Imprimerie Méridienne, 29234 PLOUIGNEAU

N° CPPAP : 56610. Dépôt légal 1er et 2e trimestres 1986.

NUMERO DOUBLE 53-54 Nouvelle série

ce numéro : 35 Francs

## liw an amzer....

Après la victoire de la droite aux élections législatives comme aux régionales le 16 mars 1986, le paysage politique est complètement bouleversé : malgré le scrutin proportionnel, la bipolarisation, RPR-UDF face au PS, se confirme.

Les petits partis (PSU, Régionalistes, Ecologistes...), les extrêmes, de droite comme de gauche, sont marginalisés. Et ce, malgré la percée spectaculaire du Front National. Quant au PCF son déclin se poursuit. Demain, si le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est rétabli, ceux-ci risquent de disparaître de l'Assemblée Nationale.

Le débat politique hexagonal s'est révélé idéologiquement bien décevant. Il s'est résumé à un échange de petites phrases que les médias colportaient au jour le jour.

Malgré tout, cette absence de débat a occulté l'enjeu des élections régionales.

Pour la première fois, de véritables "Parlements régionaux", issus du suffrage universel se mettent en place. Leurs moyens sont encore relativement limités, mais gageons que l'onction du suffrage universel leur donnera une autorité croissante face au pouvoir central.

Comment ne pas être déçu par le débat électoral : redéfinition des limites de la Bretagne, enjeux économiques et culturels bretons...

Toutes ces questions ont été escamotées par la plupart des candidats et bien évidemment par les médias.

Seule consolation, la limitation des cumuls des mandats devrait permettre l'émergence d'une nouvelle classe politique. Espérons que ces futurs ténors régionaux auront d'autres ambitions que d'acquiescer des galons supplémentaires... à Paris !

Qu'attendre de cette nouvelle situation politique ?

En ce qui concerne l'éducation, aucun bouleversement n'est, semble-t-il, attendu. Il est vrai que l'opportunisme et le jacobinisme de J.P. Chevènement ont ouvert la voie aux partisans de la droite libérale : cela signifie un soutien appuyé à l'enseignement privé et

## AR FALZ

un budget réduit pour le public. De quoi nourrir des inquiétudes pour l'enseignement du breton.

Que peut espérer DIWAN d'une majorité dont plusieurs membres - M. GOASDUFF parmi d'autres - ont contribué à l'échec de l'intégration dans le service public ?

Les bouleversements amorcés dans la Communication il y a 5 ans par la libéralisation de la M.F. et l'autorisation de centaines de radios dites libres, poursuivis par la création de radios locales décentralisées de Radio France (RBO, Radio Armorique pour la Bretagne), de chaînes de télévision privées, vont continuer. L'éclatement du service public de radio télévision est programmé.

L'appétit de grands groupes multi-médias, tels Hersant, Hachette-Matra, CLT et d'autres, est à la mesure du gâteau promis par le pouvoir.

Il nous faut donc craindre la privatisation car l'exemple des radios commerciales nous enseigne que la culture et la langue bretonnes déjà soumises à la portion congrue dans le cadre du service public, y seraient alors encore plus maltraitées.

Le vent du libéralisme a déjà frappé à la pointe de Bretagne. A écouter certains, il n'est point de salut économique sans passer par le gigantisme : gigantisme des usines à porcs d'Alexis Gourvennec, gigantisme de la centrale électro-nucléaire que les "socio-professionnels", élus de tout bord, de plus en plus nombreux, appellent de leurs vœux.

Serions-nous passésistes en refusant cette logique qui n'offre d'autre perspective que l'intégration de plus en plus poussée dans un système où les faibles sont implacablement éliminés, où les différences sont promises au rouleau compresseur de l'assimilation ?

Il serait ridicule - et vain - de s'opposer à l'évolution technologique, mais il est de notre devoir de défendre les valeurs auxquelles nous croyons : Respect de l'identité bretonne, Justice, Tolérance. Autres mots pour Bretagne, Socialisme, Laïcité.

Avril 1986

Yann-Rhun AR C'HEW

**AR FALZ**

Ijinet eo bet ar werz-mañ gant Denes PRIGENT, ur paotr yaouank eus Bro Leon.

Kanet e vez gantañ iwe. Gouestlet eo ar werz-mañ d'e dad-kozh hag a oa plassenner (dewezhour) e-kichen Kastell-Paol.

SON AR PLASSENNER

- 1 -

Selaouit mad, setu kanaouenn  
Va zad kozh Joseb eus an Theven  
A oa gwechall ur plassenner,  
E vuhez a oa leun a viser.

- 2 -

Eus parres Santeg genidig  
Pell eo da vezañ pinwidig  
O chom ema en un tamm ti kozh  
Ar prenester a zo disklozh.

- 3 -

Evel ur sil eo an doenn,  
E-barzh e teu ar yenienn,  
Ar siminal a zo stanket  
Hag en-dro e teu ar moged.

- 4 -

Mont a ra etreseg Kastell-Paol  
Beb mintin war droad gant Per ha Paol,  
Alies treuset gant ar glaw  
N'eus forzh, araog ez a ataw.

- 5 -

Bodet e-tal an ilis-veur,  
War ar blassenn pa deu an eur,  
Ar vistri en em gavo prompt  
Aes 'vo dezo da gaoud o c'hont.

- 6 -

Ha plassen vras an eskopti  
'zo bremañ sioul, n'eus den warni.  
An heni a zo dilabour  
A zeu d'ar gêr pell eus an tour.

- 7 -

Un tammig chañs 'n deus bet hiziv,  
Hiziv d'ar park env a yelo  
Kalz riw en devo d'e zaouarn  
Sklasset e vo beteg e eskern.

- 8 -

Pa vo achu gant ar brikoli  
E vo red dezân cheñch ti,  
Mont da Gleder pe da Wiclan  
E-lec'h ma vezo o krog dezañ.

- 9 -

Hag an douar 'zo kaledet  
Penn e zaoulin a zo kignet.  
Goude e zerwezh skuizh marw  
'Za da gousked war ar c'holo.

- 10 -

N'en deus ket droad da gouezañ klañv  
Rag n' eus sikour ebed ewitañ.  
Ar vedissined a zo ker  
Pa ne zeu gwened ebed d'ar gêr.

- 11 -

Ar marc'h-du a gemer iwe  
Ewid mont da gostez Pithiviers  
War ar sukr e-barzh un usin  
N'eus micher fall d'an heni a zo fin.

- 12 -

Ha me 'zo bremañ sioul er gêr  
O selloud douzh ar glaw dre ar prenester  
Eñv a vese er-maes gwechall  
O labourad 'wid ar re all.

Denes



4

## stajoù

RENTAN-KONT eus AR 17ved KENDALC'H-STUDI BREZHONEG

AR FALZ/SKOL VREIZH

Dalc'het eo bet etre ar sul 25 hag ar sadorn 31 a vis Eost 1985 seitegved kendalc'h-studi AR FALZ/SKOL VREIZH e LAZ, SANT-TOES ha SANT-WASEG er menezioù du.

Bez' zo bet ar bloaz-mañ, evel ar bloaz passeet, war dro pewar-ugent den o kemer perzh er staj-mañ, tud hag a oa deuet dija er bloavezhioù tremenet ha tud newez iwe, tud yaouank ha tud un tammig koshoc'h (20 bugel ha 60 den koshoc'h eged 12 bloaz).

Lojet e oa ar stajiidi e ti U.L.A.M.I.R. ar stêr aon e Sant-Toes hag e ti ar skluser er GWAKER e SANT-WASEG hag iwe e-barzh ched ar valeerien (gite d'étape) e bourk LAZ. Kemeret e oa ar prejoù e ti-debriñ ar skol e bourk LAZ iwe. Eno eo bet dalc'het iwe an abadennou diouzh an nos.

Kenniget e oa bet 6 strollad-labour d'ar stajiidi med ne oa ket kalz a dud dedennet gant ar strollad-labour ni-verenn 5 (diwarbenn pedagogiezh ar brezhoneg) hag iwe gant ar strollad-labour 6 (diwarbenn an urzhiaaerezh). Setu eo bet daw deomp lesel an daou strollad-labour-mañ da gouezañ. Er bloaz a zeu ne vo ket kenniget an daou strollad-labour-mañ d'ar stajiidi kêr, med klasket ' vo aosañ ur stalier bemdez etre pemp ha seizh eur ewid ar re o deus c'hoant gouzoud hirroc'h diwarbenn pedagogiezh ar brezhoneg : penaos e vez savet ur gentel, pessort danvez dibab, h. a... ewid lakaad iwe tud newez da gelenn brezhoneg epad hon stajoù da zont pe epad ar bloavezh skol... Ewid ar pezh a sell douzh an urzhiaaerezh e vefe possubl aosañ stajoù "lemm" epad ar bloavezh, dibennoù sizhun da skwer, hag ober ur stalier etre 5 ha 7 eur epad ar staj-hañv, pe -evel ar bloaz-mañ- epad ur penn dewezh namaedkên (ar merc'her goude kreistez da skwer).

Mad e vefe ar bloaz a zeu kennig namaed strolladoù-labour war ar yezh, lakaomp pemp live desheñvel pe strolladoù-labour gant palioù disheñvel, evel da skwer :

- deskiñ ar yezh komzet,
- deskiñ lenn ha skrivañ ewid tud a oar ar brezhoneg komzet mad tre dija,
- deskiñ ar rannyezhoù, pe an diforc'hioù etreso,
- deskiñ pezhioù-c'hoari pe sketchoù,
- aosañ sketchoù pe pezhioù-c'hoari berr ewid ar radio pe an tele hag all...

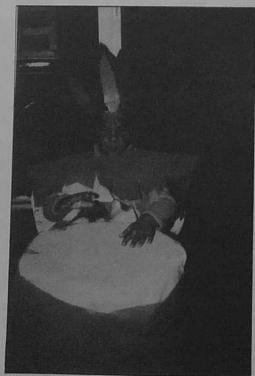
5

Ewid kement-mañ e vefe gwelloc'h deomp gouzoud en araog piw a vefe prest d'ober war-dro strollad-mañ-strollad (gant ur pal ressis) epad ar staj en e bezh pe epad un hanter aneññ namaedken, ewid ober 'benn mis Meurzh ur ragtress ressis awalc'h eus ar staj 1986 (kassit deomp keloù !).

Red eo lavared memestra ez eus bet ur pemzeg bennag a dud oc'h ober wardro staj Laz ha tud iwe n'int ket isili eus AR FALZ. Trugarez deho ! Gwelloc'h e vefe memestra kaoud muioc'h a dud eus hon emsav ewid ober kentelioù epad ar staj ! E-gis-se e vefe possubl rannañ ar gargoù etresomp ha disammañ tud zo ! Red e vefe deomp kaoud deg den ewid ober kentelioù (daou ewid peb live : etre 8 ha 10 eurwezh kentel da bebheni), pewar all ewid lakaad ar stajiidi da ganañ ha da zañsal, tud all iwe ewid sikour ar monitouresed d'ober wardro ar vugale, c'hwec'h all ewid lakaad ar stalieroù da vont endro ha tud all ewid an abadennoù-nos. Setu, klask a raomp adaleg bremañ wardro pemp den warnugent ewid kemer perzh e labour ar staj a zeu ! (Arabad disañjal lakaad ho hañw !)

Er pezh a sell douzh ar stalieroù, red eo lavared ez eus bet traoù newez evel an droiad bennezieg dre ar vro : war droad ewid kalz tud pe gant ar c'harr-tan ewid ar re skuizh hag a felle deho memestra diskoachañ traoù a-boues e-keñver an istor, an douaroniezh, ar sewenadur hag all...

Modall ez eus bet ur stalier diwarbenn an hañwioù-lec'h renet gant Albert Deshayes hag en deus dedennet kalz a dud, ur strollad bihannoc'h (6 den) hag en deus savet sketchoù ewid ar radio hag en deus c'hoariet unan aneho : "Memes ar brini a selaoù R.B.I..." er fin ar staj dirag toud an dud. Plijadur zo bet !



Ar pezh a zo bet gwraet gant ar vugale hag ar monitouresed, ne oa ket fall kennebeud, tamm ebed ! Lakaad ar vugale da c'hoari pezhioù-c'hoari bihan er ur kanañ assambles pe lakaad aneho da aosañ o gwiskamantoù ha klinkadur al leurenn o hunan, n'eo ket ataw ken aes ! Deuet eo an traoù mad ganto memestra ! N'eus namaed selloud ouzh fotoioù an Indianed vihan ewid gweloud pegen farsus e oa !

Hag an abadennoù ?

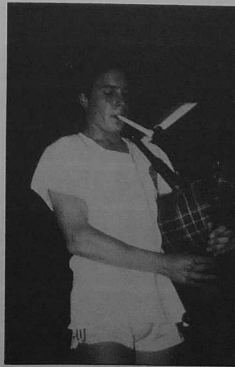
D'al lun hon eus gwelet gourenerien eus skolioù-gouren Kastell-Newez, Douarnenes ha memes Créteil diskouez deomp toud ar pezh a zo da c'houzoud diwarbenn ar gouren, ar c'hrogoù diasez hag all... Trugarekaad a raomp amañ ur wech all gourenerien skol Kastell-Newez, Philippe Cloarec eus skol Douarnenez, Alain Beon eus skol Créteil hag iwe Lili Colleoc'h ha Daniel Bernard ewid an abadennoù-se leun a startijenn hag a ditouroù. Ewid gouzoud muioc'h diwarbenn ar gouren e c'hellit :

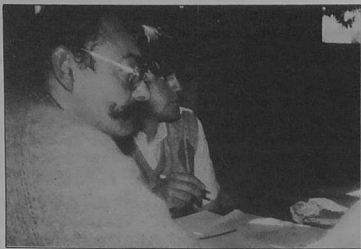
- komanantiñ da gelaouenn drimisieg ar F.A.L.S.A.B. "Gouren-informations" (50 lur ewid ar bloaz) en ur skrivañ da Paul Le Joncour, Fédération de Gouren, 30, avenue de la Gare, 29100 DOUARNENEZ ;

- prenañ al levrioù-mañ embannet gant Skol-Uhel ar Vro :

+ "Ar gouren - la lutte bretonne des origines à nos jours" (25 lur), ul levr dreistoll diwarbenn istor ar gouren ;

+ "Ar gouren - la lutte bretonne - Prises de base" hag a zo ul levr a peder fajennad warnugent gant un diveradur eus an istor e-lec'h ma vez taolennet mad ar c'hrogoù-diasez. (Pris : 40 Lur).

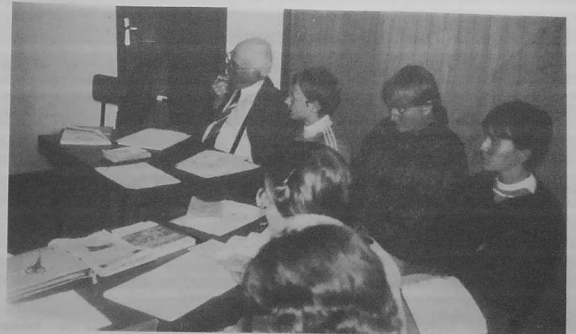




D'ar meurzh eo deuet da weled ahanomp tri den eus ar vro : Yann Puillandre ha daou gonter : Yeun Autret eus Plonewez ar Faou ha Yeun Marcel ginidig eus Sant-Riwall med o chom bremañ e Kastell-Nevez ar Faou. Daou vod da gontañ, med ken plijus an eil hag egile. Hengounel eo doare kentañ Yeun Autret hag en deus desket digant e dad-kozh istorioù fentus pe get a vez kavet e-barzh lennegezh bobleg broioù Europa dre-vras. Lakaet e vez ar poues war zavez an istor, ar c'hlotennoù, an doare kentañ hag all... Gwrizioù hengounel en deus iwe doare kentañ an Aotrou Marcel, med an istorioù o hunan zo bet ijinet gantañ penn-da-benn ha displeget en ur mod sklaer en ur brezhoneg flour hag aes da gompren gant kalz tud. Lakaet e vez gantañ ar poues war cheñchamatoù ton en e vouezh hag ar jestroù heb Tesel a-gostez talvoudegezh an danvez diabarzh.



Trugarekaad a raomp anehe amañ ur wech c'hoazh ewid an abadenn-se hag he deus padet betek diw eur diouzh an nos hag en dije gelllet -evel ma lavare Yeun Autret-padoud, evel gwechall, betek peder pe c'hwec'h eur diouzh ar mitin ! A-dra-sur ! Med red e oa da bebheni labourad an deiz warlerc'h ! Siwazh !



... an deiz warlerc'h, ar merc'her anehi, e oa bet diviset ganeomp tremen an enderwezh en ur mod disheñvel ewid ober un troc'h er staj : bez'e oa ar choas etre :

- mont war ar stêr Aon gant ur c'hanoe pe ur c'hayak (profet deomp ewid netra gant an U.L.A.M.I.R.) ;

- chom da studiañ an urzhiataerezh gant Per Lavanant hag ur mignon dehañ deuet ispisial eus Bro-Dreger ewid-se ;

- mont da bourmen dre ar vro gant ar c'harr-tan betek Brieg, Kast, Ploeven, Pentrez, Sant-Vig, ar Menez-C'hom, Kastellin, Meilh-ar-Wern ha Pleiben.

Ha d'an nos e oa bet diviset ganeomp selled douzh ur pezh-c'hoari newez gant Strollad C'hoariva Plougin hanvet "Ker Is". Anavezet mad eo bremañ Strollad Plougin e Breizh a-bezh. Setu amañ da heul -e galleg- ar pezh en deus c'hoariet betekenn ar strollad c'hoariva-mañ -e brezhoneg-.



HISTORIQUE "STROLLAD C'HOARIVA PLOUGUIN"

- 1974 : Création du groupe théâtral "Strollad C'hoariva Plouguin" au sein du Foyer des Jeunes de Plouguin.
- 1974-1975 : "Murkan le vacher", pièce écrite par Alain Kervern, d'après une légende de Plouguin -8 comédiens- -1 metteur en scène- : Alain Kervern, animateur du PAC de Brest.  
Durée : 45 mn  
9 représentations dans les villages ruraux, chapelles, et au PAC.
- 1975-1976 : Tournant dans la vie de la troupe qui décide de jouer en breton. "Hon Tud Koz" (nos ancêtres) : adaptation de la pièce du même nom écrite en 1933 par l'abbé Caroff. Elle raconte un épisode de la révolution française à Plouguin.  
8 comédiens. Un metteur en scène : Alain Kervern.  
Durée : 1 h  
12 représentations dans les villages, chapelles, dont 2 fois en plein air, au festival des loisirs de Brest 2 (Bellevue).
- 1976-1977 : "Pa gresko an tan" (quand grandira le feu). Traduction et adaptation d'une pièce mauritanienne : "La colère de Baba", écrite par Mamadou Berté (texte dans PLANEDENN n° 4). Pièce qui traite des problèmes des agriculteurs en Mauritanie (à mettre en rapport avec l'agriculture bretonne).  
Durée : 1 h 15 mn, 10 comédiens, un metteur en scène : Alain Kervern, 13 représentations, toujours à la campagne, et également au festival des loisirs de Brest 2 et à Gouel ar Brezhoneg (Fête du Peuple Breton) à Chateaufeu du Faou.
- 1977-1978 : "Danjerus ? Lam ebed !" (Dangereux ? Pas du tout !)  
Première création collective avec la participation de Mikael Madeg pour le texte.  
Sujet : Chronique villageoise relatant les aléas de la société de consommation et le problème du nucléaire, le tout sur le mode burlesque.  
13 comédiens, 1 animateur d'un autre groupe théâtral breton.  
Durée : 1 h 30 mn. 22 représentations dans les villages ruraux, à l'occasion des fêtes locales, dans une école d'agriculture, dans une usine, au PAC à Brest.
- 1979-1980 : "Loen Blein pe Marc'h limon". (Cheval de fête ou cheval de brancard). La pièce est un regard sur le monde paysan. Il est toujours question d'être productif mais tout le monde ne veut pas ou ne peut pas suivre cette direction (Texte dans PLANEDENN n° 2).  
Durée : 1 h 15 mn, 13 acteurs, 25 représentations.  
Marie-Rose MILIN nous a aidé pour le scénario.
- 1980-1982 : "Keit ha ma vo tud". (Tant qu'il y aura des hommes) (PLANEDENN n° 12). Cette pièce, création collective à nouveau, retrace le cheminement d'un immigré qui quitte son pays sous la pression des autorités. Il arrive dans une société hostile et méprisante à son égard (problèmes d'emploi, de logement, de contact).  
A partir de là, nous quittons le problème individuel pour en venir au collectif. Pour réaliser cette pièce, la troupe a reçu l'aide de Michel Olivier.  
Durée : 1 h 15 mn, 15 acteurs et quelques techniciens.  
Par ailleurs, quelques membres de la troupe jouent deux autres sketches "Gwenn ha Du" et "Buzud ar Garantez".
- 1982-1983 : "Pebez Abadenn". (Quelle affaire !)  
La troupe a souhaité prendre une nouvelle direction en choisissant un spectacle humoristique se voulant proche des gens : les loisirs. Un dimanche d'octobre dans le brouillard, un bourg breton. Chaque âge a ses loisirs... Plusieurs générations se cotoient, se heurtent. Tout est prêt pour le grand match, mais la reine des fêtes a disparu... Le drame...  
Cette oeuvre a vu le jour avec le concours de Per Mari Mevel et Naig Rozzor pour le scénario, par un animateur pour la mise en scène, Marie Berthou pour la chorégraphie.  
Cette pièce a été jouée une vingtaine de fois.  
Durée : 1 h 30 mn, 14 acteurs et 2 techniciens.

C'hoariet e vez mad tre gant ar c'hoarierien war al leurenn dreistoll en ur lakaad ar poues war ar pezh a vez gwelet, ha nompas namaed war ar pezh a vez klevet gant an arvesterien. Daoust ma oa sirius tre danvez diazez ar pezh-c'hoari ez eus bet kalz a blijadur ewid toud an dud, ewid ar re vihan pe ar re vras, ewid an arvesterien pe ar c'hoarierien. Setu amañ da heul un diveradur -e galleg- eus ar pezh-c'hoari "Ker Is".

L'histoire débute en Norvège. GRADLON, le roi de Cornouaille y est allé guerroyer afin de prévenir son peuple de la disette. Mais il se heurte à une résistance farouche d'HAROLD et de sa femme MELGWENN. La guerre est longue. GRADLON et MELGWENN tombent éperdument amoureux l'un de l'autre et décident de s'enfuir ; mais avant ils tueront HAROLD (Scène 1).

Au cours du voyage, MELGWENN meurt en donnant naissance à une petite fille DAHUT.

A son retour à KEMPER, GRADLON est effondré, désespéré. Mais la mort d'un enfant (celui de KEBAN) lui fera comprendre l'importance de sa fille DAHUT.

Celle-ci cependant est très capricieuse et exige la construction d'une ville sur la mer. GRADLON accepte malgré le désaccord de KAOURANTIN, l'évêque de KEMPER qui, à l'aide de GWENOLE, le moine, essaiera de reconverter KER IS où s'est installée la débauche.

Mais DAHUT ne se soumettra pas, et ce qui devait arriver, arriva...

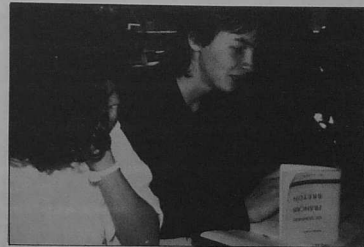
Durée : 1 h 30

Mise en scène : STROLLAD PLOUGUIN avec l'aide de Paul ROSE

Musique : Martial HERRY (Gwalarn)

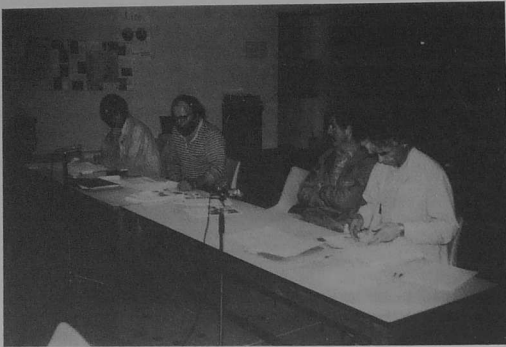
Costumes : Anne GUIAVARC'H, Sylvie VIGOUROUX, Jeannie DANTEC

Chorégraphie : Marie BERTHOU



D'ar yaou e oa daou dra disheñvel awalc'h. Da gentañ toud ur rummad diapositivoù, savet gant skolidi skolaj LANMEUR ha renet gant Bernard Cabon, diarbenn ar Markis BRUNN hag a oa o chom gwechall gozh e-kichen Plegad-Gweran.

Peogwir eo hemañ iwe maer GWIMAEG e oa bet pedet maerioù ha dilennidi all a-du gant ar brezhoneg da zont ewid un displegadenn diarbenn an diwezehegezh e buhez offissiel ar gomun pe gentoc'h diarbenn un implij brassoc'h eus ar brezhoneg er vuhez offissiel-se.



Er pezh a sell douzh an hanvioù-lec'h, daoust hag-eñv e vez gwelloc'h miroud an hanw a zo bremañ war ar banell, en ur reizhañ ar skritur pe get, heb lakaad dindan un hañv all e brezhoneg komzet pe en ur lakaad, evel ma vez gwraet bremañ e lec'hioù zo, an eil dindan egie, daoust ma n'eus ket hemañ kalz a dra da weled gant an etimologiezh istorel ? Red e vez sevel ur gomission ewid studiañ ar gudenn-mañ adost. Red e vo iwe cheñch penna-da-benn hanvioù evel "Port-Launay", "La Roche Maurice", "Belle-Isle-en-Terre" ha petra vo gwraet gant an hanw galleg ? Ha pa vez gwellet hanw ar stêrioù gant ur gemell e galleg : "Le Dourmeur", "L'Aulne" hag iwe troidigezhioù iskis ? Petra soñjal ?

Perag ne vije ket bet lakaet dirazgo ur gemell e soasneg "The Dourmeur", "The Aulne"... ewid an douristed eus broioù all ! Evel ma vez gwraet epad an hañv er skinwell ! Gwelet e vez eno "The Roche-Jagu castle" pe traoù all memes mod. Lakaet e vez ar vrezhonegerien pe ar c'hallegerien a zo o selled douzh o zele epad an hañv da zekiñ yezh Shakespeare ! Perag ? Gouzoud awalc'h a reer ne vez ket sellet douzh un tele estren gant ur saosneger na oar ket ar yezh estren-se ! Setu ne vez ket selled douzh "F.R. Three" gant ar saosnegerien ! Perag implijoud ur "speakerin" hag a oar saosneg pa vez nac'het lakaad traoù e brezhoneg er skinwell epad an hañv paneved ewid nac'hañ ar brezhoneg ?

Klasket e vez memestra gant dilennidi hag maerioù zo lakaad ar brezhoneg da vezañ muioc'h implijet er vuhez offissiel. Ewid gouzoud muioc'h diarbenn ar gudenn-mañ skrivit da sekretour ar gevredigezh : Fañch PERU, Ar Stivell, Confort Berc'het 22140 BEGARD.

Plijadur ez eus bet d'ar gwener da nos iwe epad ar fest-nos kasset endro gant sonerien ha kanerien kanna-diskan eus ar vro. Trugarekaad a raomp aneho amañ ur wech all ewid o startijenn...



Plijadur ez eus bet iwe d'ar sadorn en ur selled douzh ar pezh a oa bet aaset epad ar staj gant ar vugale : ur pezh-c'hoari gant Indianed, ha gant ar re vras : ar sketch "Memes ar brini a selaou R.B.I..." hag ar pezh-c'hoari bihan "Ar vuoc'h ru hag ar vuoc'h zu", Pris Paotre Treoure 1984, skrivet gant Yann-Vadezour Lagadeg hag embannet e-barzh AL LIAMM niverenn 224/225.



Deomp bremañ d'ober bruderezh ewid hon 18ved kendalc'h-studi a vo dalc'het e Oaled DIWAN e bourk TREGLOU (Bro-Leon) etre ar 24 hag an 30 a vis Eost 1986. Red eo d'ar re o deus c'hoant kaoud un aotre ispisial ewid dont d'ar staj-mañ goulenn dija kalz en araog digant rener o embregerezh dewezhioù evel "Congé individuel de formation" en ur venegiñ niverenn AR FALZ e-keñver ar stummadur : 53 29 01084 29.

Pediñ a raomp iwe ar re o deus c'hoant sikour ahanomp da sevel pe da genaosañ ar staj-se skrivañ pe pellgomz deomp araog mis Mae.

testenn ha Fotoioù : Yann Ber KEMENER

## KREISENN AR FALZ 1985

Ar bloaz-mañ c'hoazh eo bet lakaet war sav kreiseñn vakañsoù AR FALZ, ba Spezed hag e mis Gouhere ur wech ouzhpenn. Framm an oberezhioù ha mond en-dro ar melestradur a zo bet dalc'het tamm pe damm memes mod e-gis ar bloavezhioù a-raog.

Traoù newez a zo bet degasset memestra : aet eo toud ar vugale da vageal war ganoer war gorre ar stêr Aon, tennet o deus-int gant ar warez ha desket a zo bet dehe mond d'al laez gant ar reier e-barzh ur plass anavezet ar Roc'h ba parres Sant Tos. Plijadur vras o deus-int bet toud oc'h ober an dra-se.

Ur bern oberezhioù int bet lakaet d'ober a-hed ar maread. Ha mad tre o deus en em basseet toud an traoù. Koulskoude ez eus kourmoul teñval a-uc'h ar c'hloni. Ya, ar bloaz-mañ hon eus-omp degemeret kên 24 krouadur ; hag anad deoc'h, stard tre eo bet kass ar greiseñn en-dro da geñver an arc'hant, gant un niver ken isel a vugale. Feiz, paet eo bet an dud a rae war-dro, e-gis eo dleet ; an arc'hant gouestlet d'ar verouriezh, n'eo ket bet bihanaet abalamour d'an dra-se. Med ewid dont a-benn, em eus ranket goulenn gant teñzorer AR FALZ prestañ un tamm arc'hant, a vo rentet pa vo digollet ar greiseñn gant ar C'H/C.A.F.ou\*.

Ya, 30 krouadur a ranker kaoud da nebeutañ ewid en em dennañ war dachenn ar gwenneien. Da lâred eo, ez eus koll gant ar greiseñn ar bloaz-mañ. Evurusamant e c'hell an toull bezañ stanket gant an arc'hant bet lakaet a-gostez ar bloavezhioù a-raog. Da lâred eo iwe, ne vo ket lakaet ar greiseñn war sav a-benn bloaz ma ne vo ket tapet 30 enskrivadur ahann da fin mis Mae.

Daw eo lâred ez eus kudennoù gant un tamm mat a greiseñnoù vakañsoù an dewezh hiziv ; kalz nebeutoc'h ewid ar bloavezhioù a-raog a vez savet bremañ, hag alies n'eo ket leun ar re o deus dalc'het an taol. Ha bez ema kreiseñn AR FALZ gant ar c'hleñved-se iwe ? Daoust hag-eñv e vo tu kaoud muioc'h enskrivadurioù en ur vrasaad ar bruderezh ?

Gwelet e vo a-benn bloaz.

Andrew KORNEG

\* Caisse d'Allocations Familiales

## VIIved STAJ DAOLAMM GWENEDEG

(1-5 a vis Gourhelen 85)

### E PLUWIGNER

War ar maes e Kerguy PLUWIGNER ema bet savet ar staj gwenedeg ar blê-mañ. N'eus ket bet moian dimp boud degemeret vel ar bleioù passet er skol vistri e Gwened. Traoù siriusoc'h ewid ar brezhoneg oa eno moarvad... Deja ne oa ket mui tu dimp da labourad eno, re ger e kouste fermiñ ar salioù. En "Institut Consulaire" e labourem, er skol vistri e oamp lojet, en ur restoran eh aemp da zebrin.

Ar blê-mañ n'eo ket bet tamm 'bed ar mem tra'vel ar bleioù tremenet. Labourva-yezh ne oa ket ar blê-mañ.

Savet eo bet ar staj-mañ ged S.K.A.F. Bro Gwened da gentañ penn ewid lakad an dud da gomz. Remerket hon eus, goude an c'hwec'h staj daoulamm arall, e vanke d'an dud an tu da gomz naturel. Setu perag ema bet deusidit guber ur staj war ar maes en ur gennigiñ d'ar stajidi un nebeud labourigoù d'ober :

- guber war-dro ar jardin
- sevel en dro gerzhier en niwhazh
- keginñ
- guber war-dro ar ruchennoù
- moned da vale d'ar mor
- filajiñ ged tud ar vro
- guber un c'hoari SKRABL e brezhoneg
- studiiñ hanvioù ar plantaj, ar gwez, ar loened hag an c'hwiled.

8 stajiad zo bet degemeret, tri monitour ec'h ober war o vro. 9 stajiad oamp sañset degemer (3 ewid ur monitour) mes unan n'eus ket gallet doned a-benn ar fin ha bihan a vruderezh hor boa gwaet.

Ur staj fiskal oa, hag efedus bras ewid lakad an dud en o bleud ewid komz, pandeogwir e oa daw da beb unan komz e brezhoneg adaleg ar mintin beteg an nos.

Ur skipailh (3 stajiad + 1 monitour) a rae bemdez war-dro ar boued hag ar listri tra ma vese an 2 skipailh arall e labourad er maes. Troiñ a rae ar skipailhoù bemdez.

Sonenoù, dañsoù zo bet, ged gitar hag akordeoñs.

Bourrabl bras e oa ewid an oll, stajidi ha monitouric. Un taol aessae kabidan !

N'eo ket ur staj sort-se hebkên e vehe red sevel mes meur a unan rag n'eus ket moian degemer kalz a dud enne. Ewid ar stajidi e oa a-vod niver an dud (un doussen en oll) : n'eo ket trawalc'h, allas, ewid da-zont ar brezhoneg !

Ema bet goulennet guber ur sort staj a-benn ar blê-mañ 'za, ha kenniget iwe sevel kampoù erc'h pe gampoù-kanoe e brezhoneg.

N'eo ket ar labour a vank war ar stern.

Jean-Claude LERUYET

Sekretour SKAF Bro Gwened

6/VII/85

AR FALZ - Vacances - Eté 1986

CENTRE DE VACANCES BILINGUE BRETON-FRANCAIS POUR 6-12 ANS

**HEBERGEMENT :** CEG et Ecole Primaire de SPEZET (Finistère)

**EFFECTIF :** 40 enfants

**ACTIVITES :** Les colons seront encadrés par un personnel entièrement bretonnant qui les amènera à faire usage de la langue le plus fréquemment possible. L'apprentissage du breton se fera progressivement au cours des divers moments de la journée : lors de la toilette, à table, au cours des jeux et des activités manuelles, pendant les veillées et les promenades, etc...

Les activités ayant trait à la civilisation bretonne tiendront une grande place : jeux bretons (bazz-dotu, c'hoari-kraôn, c'hoari-stouv...), technique des motifs celtiques, danses bretonnes.

Les enfants camperont, se baigneront à la piscine, pratiqueront le tir à l'arc, l'escalade et le canoë.

**DATES :** Du vendredi 1er au dimanche 24 août 86 ; 24 jours.

**PRIX :** 2 130 F tout compris

Le centre est agréé par la Jeunesse et les Sports ; les parents peuvent donc bénéficier des bons de vacances.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**

Sekretourva AR FALZ  
6, rue Longue / 6, straed Hir  
29210 MORLAIX / MONTRouLES  
Téléphone : 98.62.17.20

**AR FALZ**

Ewid deskiñ brezhoneg.  
Pour apprendre le breton.

XVIII<sup>ème</sup> SESSION D'ETUDES BRETONNES - 1986

organisée par AR FALZ-SKOL VREIZH

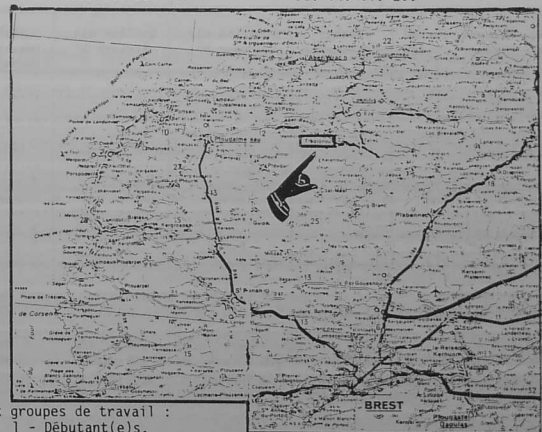
DU DIMANCHE 24 AOUT (18 H) AU SAMEDI 30 AOUT (14 H)

OALÉD DIWAN  
Bourk TREGLOU  
29 214 LANNILIS

Manoir de TROUZILLIT  
TREGLOU  
29 214 LANNILIS

pg/tél:  
98. 04. 05. 42.

pg:tél:  
98. 04. 01. 20.



- Six groupes de travail :
- 1 - Débutant(e)s.
  - 2 - Faux débutants (une trentaine d'heures d'enseignement de breton).
  - 3 - Stagiaires ayant une connaissance convenable de la langue (2 ou 3 années).
  - 4 - Stagiaires possédant de bonnes bases (4 ou 5 années de breton).
  - 5 - Théâtre en langue bretonne.
  - 6 - Bretonnant(e)s confirmé(e)s (groupe autogéré).

UNE ANIMATION EN BRETON EST PREVUE POUR LES ENFANTS (jeux, danses, chants, théâtre)

Renseignements et inscriptions : AR FALZ/SKOL-VREIZH  
6, Straed Hir/rue Longue  
29 210 MONTRouLES/MORLAIX  
Pg/tél.: 98. 62. 17. 20.



La 18ème SESSION D'ETUDES BRETONNES organisée par AR FALZ/SKOL-VREIZH se déroulera du dimanche 24 AOUT (18 H) au samedi 30 AOUT 1986 (14 H) (6 jours) dans les locaux de OALED DIWAN au BOURG de TREGLONOU - 29 214 LANNILIS (pg/tél: 98.04.05.42) et au Manoir de TROUZILLIT à TREGLONOU - 29 214 LANNILIS (pg/tél: 98.04.01.20.).

Trente personnes seront logées dans le Foyer OALED DIWAN au bourg de TREGLONOU et une quarantaine au manoir de TROUZILLIT (gîte d'étape). Chaque participant doit apporter un sac de couchage ou une paire de draps et des couvertures.

Nombre maximum de participants au stage : 80.

Il est également possible de camper mais les prix seront les mêmes que pour les personnes hébergées dans les locaux.

600 FF pour les participant(e)s de plus de 12 ans (+150 F d'inscription)  
420 FF pour les enfants de 6 à 12 ans.  
300 FF pour les enfants de 3 à 6 ans.

Le but de ce stage est d'apprendre le breton pendant des cours mais aussi en effectuant des réalisations en breton (pièces de théâtre, emploi de l'ordinateur, etc...), de rencontrer les gens du pays, d'apprendre les chants et danses de ce pays, la signification des noms de lieu (toponymie), de découvrir le milieu, d'échanger des expériences, etc...

Cette session comprendra: 6 groupes de travail (de 9 H à 11 H et de 14 H à 16 H):

- groupe 1 : initiation à la langue bretonne à l'aide du manuel " Ober gant ar Brezhoneg" (prêté aux stagiaires) et d'autres documents.
- groupe 2 : faux débutants : manuel "Ober gant ar Brezhoneg" (prêté) etc....
- groupe 3 : Participant(e)s ayant une connaissance convenable de la langue : travail axé sur l'oral sans négliger l'acquisition de structures grammaticales.
- groupe 4 : Participant(e)s possédant de bonnes bases grammaticales. Enseignement basé sur la conversation à partir de documents divers.
- groupe 5 : Théâtre en breton.
- groupe 6 : Bretonnant(e)s confirmé(e)s (groupe autogéré).

6 ateliers spécialisés ( de 17 H à 19 H ) :

- atelier A : Etude historique de la région avec découverte des lieux historiques en voiture (en français).
- atelier B : Les noms de lieu (toponymie bretonne) (bilingue).
- atelier C : Voile (bilingue).
- atelier D : Jeux et chants pour adolescent(e)s. (bilingue).
- atelier E : Randonnée à pied (découverte de la région), (bilingue).
- atelier F : Théâtre, sketches, etc...

**ATTENTION !** Si vous êtes salarié(e) et que vous désirez participer à ce stage, en dehors de vos congés, en prenant un Congé Individuel de Formation, il vous faut d'abord obtenir l'autorisation de votre employeur et ensuite, si vous le désirez, faire une demande de prise en charge financière (qui sera examinée par une commission) auprès de l'organisme agréé, auquel votre employeur verse ses cotisations (part de la masse salariale).  
Le N° d'existence d'AR FALZ délivré par la Délégation à la Formation Professionnelle Continue de la Région Bretagne est : 53 29 01084 29.

\* Des informations plus précises vous parviendront avant le stage.

S T U M M D I

Fédération d'Associations Culturelles  
pour la Formation Professionnelle Continue

OALED DIWAN S T U M M D I : Former les salariés des entreprises  
29214 TREGLONOU à la langue et la culture bretonne  
Tél. : 98.04.05.42

S T U M M D I, Fédération d'associations culturelles pour la Formation Professionnelle Continue, est un organisme dispensateur de formation du service des salariés et des entreprises. Son objectif est, dans le cadre de la formation continue, de promouvoir la langue et la culture bretonne dans les entreprises.

Richesse pour la communication entre les hommes, le facteur culturel est un atout à saisir pour les entreprises et les salariés dans leurs relations publiques, professionnelles et humaines.

Des centaines de milliers de bretons, ouvriers et employés, ne connaissent pas la civilisation bretonne rurale dont la plupart sont directement issus. Assurer une formation d'éveil à leur endroit est l'objet du premier stage de S T U M M D I (histoire, littérature, onomastique, toponymie, langue bretonne, visite de musées, de l'Université, présentation de diverses associations bretonnes, films sur les pays celtiques...).

Des stages de langue bretonne sont à l'étude, destinés particulièrement aux secteurs qui, par nécessité ou presque, ont besoin de bretonnants, (banques, mairies, administrations, hôpitaux, 3ème Age, agro-alimentaire, distribution, etc...).

Connaître la langue et la culture bretonne, lier le passé au présent en se tournant vers l'avenir, est nécessaire pour le devenir de la communauté bretonne. Cette démarche passe par l'initiative des entreprises et des salariés.

Initiation à la Culture et à la Civilisation Bretonne

Durée : Cinq jours, du lundi au vendredi

Dates : - Avril : du lundi 14 au vendredi 18  
- Mai : du lundi 26 au vendredi 30  
- Juin : du lundi 9 au vendredi 13

Lieu : Centre de Formation  
OALED DIWAN  
Tréglonou (1)

Tarifs : Frais de formation : 1 800 F par stagiaire  
Logement et nourriture à charge des stagiaires (2)

Programme : Adaptation à la demande des stagiaires.  
- les noms de famille (onomastique)  
- les noms de lieu (toponymie)  
- vocabulaire usuel en breton  
- la tradition orale (chansons, comptines)  
- la littérature populaire bretonne (le "Barzhaz Breizh", etc...)  
- histoire de Léon, de la Bretagne  
- film sur les pays celtiques  
- le mouvement breton, quelques exemples : DIWAN, DASTUM...  
- visites de musée, de l'Université.

L'emploi du temps détaillé sera remis un mois avant le stage.

(1) à partir de 10 stagiaires d'un même établissement, le lieu, la date et le tarif du stage peuvent faire l'objet d'un accord particulier.

(2) 30 F la nuit, 35 F le repas.

# kelennadurezh

## STAD KELENNADUREZH AR BREZHONEG

### E SKOL NORMAL SANT BRIEG

### E AODOU AN HANTERNOS

### BLOAWEZH 1985 - 1986

#### I E skol ar vistri

N'eus ar bloaz-mañ nemed an FP3 (skolidi ar bloavezh diwezañ) hag o deus an aotre da zibab U.V. (où).

Setu ez eus :

- 1 U.V. brezhoneg D.E.U.G. live 2 ewid 8 skoliad (ar re-se o devoa gwraet brezhoneg iwe warlene).

- 1 U.V. sewenadur Breizh ha sewenadur Bro-Gembre : ur P.A.E. zo bet savet gant 7 skoliad a ya da labourad beb sizhun e teir skol (unan war ar maes e Tregrom, unan war vord ar mor e Ploumanac'h, un all e kêr Sant Brieg).

Emaint o klask daremprejoù gant teir skol e Bro-Gembre ewid eskemm o labour war sewenadur ar vro.

- 1 modul (100 eurwezh dre vras) ewid ar F.S.I.S. D.E.U.G. 23 skoliad, e daou strollad.

Peb skilpaillh zo rediet d'ober ur film video war un danvez a sell douzh sewenadur Breizh.

Dibabet eo bet ar bloaz-mañ labourad war "Ar Vretoned hag ar marw".

#### II Ar stajoù ewid ar vistri skol

Daou zo bet dibabet e toues ar re a oa bet kenniget :

a) adaleg ar 16.09.1985 Penaos kelenn sewenadur Breizh dre an istor, al lennegezh, an dansoù, an arzoù, an anwioù-  
lec'h, an anwioù-tud hag all...  
beteg ar 27.09.1985

b) adaleg an 19.05.1986 Ur staj ewid anavezout istor ar Vro  
Da lavaroud e vo studiet  
Ar Vro Mello, ar bloaz-mañ  
beteg an 20.06.1986 Labouret e vo iwe war an dielloù.

Galleg'vo implijet e-pad an daou staj-se (nemed eveljust ewid kanañ pe labourad war an anwioù-lec'h...).

Treut mat eo an traoù ewid ar yezh, peogwir ewid ar wech gentañ abaoe 10 vloaz ne vo staj ebet diasezet war ar yezh er bloavezh 1986/1987.

Martese, koulskoude, e vo tre da vodañ ar vistri-skol a ra war-dro ar c'hlassoù diwezheg 4 klass diwezheg (da nebeutañ) vo e Aodou an Hanternos e mis Gwengolo 1986.

3 e Lannuon (1 skol vamm ; 1 CP ; 1 CE1-CE2).

1 e Rostren 1 skol vamm : post digoret e mis Gwengolo 86.

War ar seblant eo lonket toud an arc'hant amañ gant an INFORMATIK.

Kenniget em oa koulskoude (e-toues re all) ur staj war "ar brezhoneg hag an urzhiataerezh" ha kavet em oa tud barreg da gass anezhañ war raog. Med siwazh, lakaet eo bet a-gostez gant ar re a zo karget da zibab ar stajoù...

#### Mod all

War-dro kant mestr skol dedennet gant ar brezhoneg zo e Aodou an Hanternos.

Ha koulskoude, m'ho peus c'hoant e vefe desket ar brezhoneg d'ho pugale er skol e vo gwall ziaes deoc'h kaoud ur skol e lec'h ma vo kelennet ar yezh adaleg ar skol-vamm betek ar CM2. Ha c'hoazh ! Ma kavit anezi ! Arabad bezañ dinec'h ! Ma ziloja ar mestr-skol a rae war dro ar brezhoneg (ha n'eus ket tu da stagañ un den memestra...!) e vo achu ewid ar brezhoneg, ma n'eoket a-du, pe gouest, an heni a zo war e lerc'h da gelenn ar yezh-se. Setu deoc'h da zilojañ iwe m'ho peus c'hoant...

N'eo ket farserezh ! Ar pezh a vez savet eus un tu e vez diskaret eus un tu all.

Setu, red eo lavaroud, ne ya ket an traoù buan war-raog siwazh !

Daoust d'an dud kaloneg a zo o labourad, peb heni, en e gorn, en e c'hlass ewid deskiñ yezh ar vro d'ar vugale.

Daoust d'ar mestr-skol itinerant (unan nemed kén ewid an departement) a ra war-dro 800 bugel bennag.

Daoust ma oar mad an darn vrassañ eus an dud gouiz'eg pessor-t pinwidigezh eo deskiñ diw pe deir yezh araog deg vloaz.

Daoust ma zo kerent o c'houll e vefe gwraet brezhoneg er skolioù.

Red eo ansav n'eo ar pezh a vez gwraet koulz lavaroud netra, e-keñver ar pezh e vefe tu d'ober gant un tamm bolontez vad, un tamm skiant-prenet hag un tamm arc'hant (souezhus eo gwelet penaos e vez kavet arc'hant ewid traoù-ze !!!).

Pa welit penaos en em zibab, goude 3 bloavezh skol, bugale skol diwezheg Lannuon en em lakait da soñjal : perag ne vefe ket mad ewid ar re all ar pezh a zo ken mad ewid ar re-se !

Pessor-t amzer ewid bugale Breizh !

Dre vras, berr ha berr ; muioc'h mui a zraoù a vez gwraet trô-dro ar sewenadur (istor, dañs, lennegezh hag all) ar pezh a zo gwall vad da lakaad ar vugale da anavezout ar vro, med dalc'hmad eo ken diaes ober brezhoneg.

Klaod AN DU

## ENSEIGNEMENT DU BRETON : UN RECU INADMISSIBLE !

Depuis la nomination de M. Chevènement au ministère de l'éducation, chaque mesure générale annoncée concernant successivement les enseignements primaires et secondaires, a eu pour conséquence une restriction insupportable des possibilités d'enseignement du breton.

Dans l'enseignement primaire tout est fait pour décourager les instituteurs volontaires. En particulier il y a contradiction entre un horaire plein ne laissant aucune place au breton et l'affirmation que ce qui valait vaut toujours. Le résultat a été un recul très net.

Au collège, le ministère a publié un très long texte de 349 pages, faisant un tour d'horizon précis et fouillé, voire même racoleur, d'un grand nombre de langues étrangères. Il est mentionné en 4 lignes, sans plus, qu'il reste possible d'étudier "les" langues dites régionales. Mais aucune publicité ne leur est faite et rien n'est dit en leur faveur.

Au lycée, le ministère annonce à la presse parisienne, mais non au corps enseignant, ce qui sera le nouveau programme. Celui-ci comporte la suppression pure et simple de l'étude d'une 3ème langue vivante obligatoire en section A2. Ceci aura pour conséquence vraisemblable un effondrement des effectifs de breton et la perte d'élèves le plus souvent très motivés.

A l'université il n'y a toujours pas de DEUG de breton. Les DEUGS mis en place étant de plus en plus spécialisés ; les possibilités qu'ont les étudiants de choisir quelques heures de breton se réduisent. Entre autres conséquences, les futurs instituteurs, formés à l'université, ne seront toujours que très peu incités à faire du breton.

Et une licence de breton sans DEUG ne saurait intéresser qu'une minorité d'élèves qui chercheront tous à avoir d'abord une autre licence.

Force est de constater que le ministère cède lorsque la pression est forte, sur quelques points (DIWAN, CAPE) mais s'empresse de saboter par ailleurs ce qu'il y avait de généreux dans la circulaire Savary, voire des acquis précédents. Dans ces conditions M. Chevènement fait preuve de lucidité, et de cynisme, en disant que les langues dites régionales sont sans perspectives. Il est de tous les ministères celui qui précisément peut le plus facilement ouvrir, ou fermer, les perspectives en question. Ceci est une perte de liberté inadmissible et un déni de démocratie que nous nous devons de porter à la connaissance de l'opinion internationale.

INTER-SYNDICALE  
LYCEE "BENJAMIN FRANKLIN"  
"LA FORET"  
56406 AURAY Cédex  
Tél. : 97.24.20.30

- M O T I O N -

Mikael MADEG

Par ailleurs, l'inter-syndicale a enregistré avec satisfaction la création d'un C.A.P.E.S. de breton. Elle regrette, toutefois, sa bivalence qui en double la difficulté. Elle demande la suppression de cette bivalence, afin de mettre ce concours à égalité de niveau avec les autres C.A.P.E.S. de langue vivante.

Elle souhaite, enfin, la création d'un D.E.U.G. de breton, afin d'assurer aux futurs professeurs de langue bretonne la même formation qu'aux autres étudiants en langues.

L'inter-syndicale S.G.E.N.-S.N.E.S. du Lycée Benjamin Franklin, d'Auray, s'étonne du projet du Ministère de l'Éducation Nationale de supprimer la troisième langue vivante, mesure qui conduirait au renforcement de la première langue vivante, alors qu'il affirme dans ses discours sa volonté de diversifier l'enseignement des langues. L'inter-syndicale demande, en conséquence, le retrait du projet et des mesures de relance des langues vivantes menacées.

## ENSEIGNEMENT DU BRETON DANS LE LEON : UN CONSTAT SEVERE

S'il est un critère de démocratie dont traditionnellement on ne se soucie guère en France, c'est bien celui du traitement des langues minoritaires, quel que soit le nom qu'on leur donne. C'est peut être bien le seul terrain sur lequel la France est très en retard du point de vue des libertés collectives sur les pays du bloc de l'Est européen. La comparaison est malheureusement tout en son déshonneur.

Qu'en est-il exactement de l'enseignement du breton, voire en breton ? L'impression générale est que, après quelques progrès, les mesures mises en place par M. Chevènement en tant que ministre de l'éducation à Paris vont toutes dans le même sens, s'agissant du breton : sa marginalisation, voire son évacuation. On est bien loin des beaux discours démocrates et du "respect des différences".

L'Union des Enseignants de Breton, association à caractère strictement professionnel, a voulu en avoir le cœur net. Une enquête très poussée a été menée dans le Léon, dans tous les types d'enseignement, sur les moyens et les effectifs. Une conclusion s'impose. L'ensemble est d'une ambition très limitée, lacunaire et bien fragile. Et par ailleurs le recul est marqué en un an, par rapport aux résultats de la même enquête faite dans le Léon déjà en 84/85.

Voyons d'abord la méthode de recherche. Les adhérents de l'Union ont adressé une circulaire à tous leurs collègues des établissements secondaires. Pour le primaire, contact a été pris avec les conseillers pédagogiques de breton. Là où les données étaient trop peu nombreuses, l'enquête s'est poursuivie par téléphone.

Certaines réponses n'ont pu être obtenues, mais la proportion de chiffres précis est importante et ô combien éloquent leur analyse.

## LES ECOLES DIWAN

A tout seigneur tout honneur, qu'en est-il en Léon des écoles Diwan, les seules à assurer un enseignement en breton, avec introduction progressive du français dans le primaire ?

Elles progressent doucement dans la région de Bretagne qui a vu la première d'entr'elles, il y a de cela près de 10 ans, et qui en compte le plus grand nombre. Six écoles y scolarisent actuellement 135 élèves, contre 105 en 84/85. Cinq d'entr'elles voient leur effectif progresser, et quatre ont d'ores et déjà une solide expérience de l'enseignement primaire.

Le problème des écoles DIWAN est par ailleurs assez bien connu. On peut même dire que les médias s'en servent comme d'un écran qui leur permet d'occulter les problèmes de l'enseignement du breton en général. Il est tout à fait normal que les médias parlent fréquemment des écoles DIWAN. Mais anormal de réduire à elles l'effort d'enseignement du breton.

## LES ECOLES PRIMAIRES

Le cadre réglementaire régissant présentement la place du breton dans les écoles primaires est pour le moins flou, et (volontairement ?) contradictoire. Il est en principe possible de "faire" jusqu'à 3 heures de breton par semaine, dans une école ordinaire. Mais, par ailleurs, les nouveaux "horaires Chevènement" ne lui font aucune place ! On comprendra que cette incohérence (voulue ?) en a découragé plus d'un.

De plus il faut distinguer soigneusement les deux types d'écoles où prédomine le français.

## ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

Les écoles publiques du Finistère disposent d'un conseiller pédagogique et de quatre instituteurs détachés (mais le poste du secteur de Chateaulin est actuellement non pourvu) travaillant à temps plein à la promotion de l'enseignement du breton. En fait la situation n'est pas très brillante. Le matériel pédagogique mis à leur disposition est inexistant. La dotation censée faire face à leurs déplacements est très insuffisante : 2 000 kms/an. Ajoutons une instabilité certaine des animateurs, vite découragés par ces insuffisances. Tout cela ne concourt pas à mettre sur pied un dispositif sérieux. Par ailleurs, les instituteurs publics ont la possibilité de participer à quelques stages de breton sur leur temps de travail.

Pour le Léon, nous n'avons pas pu avoir l'ensemble des effectifs de cette année. En gros il semble qu'ils se maintiennent. Mais une instabilité certaine existe là aussi. Rares sont surtout les écoles où existe une continuité de l'enseignement. Or si un enfant apprend vite une langue dans sa petite enfance, il l'oublie tout aussi vite. L'impression générale est d'une grande proportion de coups d'épée dans l'eau symbolique.

Voici les établissements où le breton se maintient globalement : Brest : écoles Guérin, Nattier ; à Morlaix : C. Caer (maternelle) ; La Martyre, Plouguin, Roscoff, Ste Seve (mat.). Précisons que, dans quelques écoles, l'enseignement du breton est assuré par des intervenants extérieurs, y compris un professeur du secondaire... privé, agréés par l'inspection.

Voici, toujours en comparant cette année à la précédente, les écoles où un enseignement du breton a été créé, semble-t-il : Brest : écoles de Penn ar Creac'h, Queliverzan et Jean Perrin ; Morlaix : écoles J. Jaurès et E. Zola ; Le Relecq-Kerhuon : Kergleuz, et J. Moulin ; écoles de Plounéour-Ménez, Trézilidé, Lannilis, Guipavas (L. Pergaud), Commana, St Sauveur, et à Guilers (Penn ar C'hoad).

Voici celles où il y a une baisse sensible de l'enseignement : Brest : écoles Dupouy, J. Prévert, Petit Paris. Dans d'autres cet enseignement a disparu : Le Pilier Rouge (Brest), Lampaul Plouarzel, St Martin des Champs (écoles du Binigoul), St Vougay.

A notre connaissance, aucune école ne propose du breton à tous les niveaux, et la plupart n'en ont que dans une ou deux classes. Le plus souvent le breton y est alors enseigné à raison d'une heure par semaine en moyenne. On voit que les objectifs sont très loins d'être ambitieux. A raison d'une heure par semaine, une année en passant, et sans aucune continuité ni progression, on peut parler davantage de sensibilisation que de véritable enseignement, si celui-ci n'est pas pris en charge par la famille également.

Dans l'ensemble il y a une légère progression du nombre d'enfants concernés. Quelques 900 l'an dernier. Probablement un peu plus d'un millier cette année.

## ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES

Les instituteurs privés semblent avoir été beaucoup plus sensibles que ceux du public aux contradictions réglementaires. La chute est de l'ordre du tiers dans le Léon, et serait proportionnellement plus importante sur l'ensemble du Finistère.

Les écoles primaires catholiques n'ont pas de dispositif institutionnel de soutien à l'enseignement du breton : pas de formation continue sur le temps de travail, pas d'animateur à plein temps. Seule une conseillère pédagogique s'est vue confié presque clandestinement l'animation du breton dans tout le département à l'ombre de celui des mathématiques. Disons tout de suite que l'enthousiasme, et la stabilité de cette personne font plus que l'ensemble du dispositif public, au moins dans le Léon.

Voici les écoles privées où existait un enseignement du breton l'an dernier, et où il a disparu : Bourg Blanc (Notre Dame), Brignogan, St Pol (La Clarté), Kernoues, Guimiliau, Guissény, Plouzevede, Landeda, Landerneau, (St Julien), Loc Eguiner, Mespaul, Pleyber Christ, Plouarzel, Plouedern, Plouenan, Plouguerneau (Grouanec), Plougoum, Roscoff.

En gros il s'agit d'écoles où un instituteur seul faisait du breton, et ne se sentait probablement guère épaulé par ses collègues. Ajoutons que certains directeurs ont profité de l'occasion pour faire cesser un enseignement qu'ils voyaient d'un mauvais oeil, ainsi au Grouanec. Tout ceci est un recul considérable.

L'enseignement du breton a progressé nettement dans les écoles suivantes pour lesquelles nous donnons les effectifs de l'an dernier et ceux de cette année des élèves concernés : Carantec (17/42), Plabennec (164/271), Plouescat (12/26), Plouguin (29/56), Porspoder (14/23)

Un enseignement solide semble avoir été mis en place dans deux écoles, la maternelle de Kerbonne ; Brest (141), et une de Plouzane (76).

Dans d'autres écoles, certains instituteurs ont cessé, alors que d'autres continuent. Avec pour conséquence une chute des effectifs : Le Drennec (de 83 à 26), une école du Relecq (de 73 à 22), Kersaint Plabennec (de 87 à 22), Cléder (?/25), Ploudalmézeau (de 376 à 318), Lesneven : Sacré Coeur (de 221 à 82), Plounéour-Ménez (de 43 à 15), Plouvien (de 340 à 287), Taulé (de 155 à 120).

Il y a stabilité des effectifs à : Bourg Blanc (St Yves : 71/71), une école de Guipavas (30/26), La Martyre (?/51), Plouguerneau (Lilia : 40/46), St Pabu (41/47).

En 84/85, quelques 100 classes primaires et maternelles privées du Léon offraient une sensibilisation, voire davantage, à quelques 3 000 enfants. En 85/86 il n'en reste que quelques 1 800 et dans les 70 classes.

Il y a donc bien recul global et repli assez général sur un certain nombre d'établissements. Certains tiennent en fait le rôle d'établissements pilotes de l'enseignement du breton : on y fait plus d'une heure par semaine, et le breton s'y trouve à tous les niveaux. C'est le cas surtout de Plouvien et Ploudalmézeau.

Autre problème général de ces expériences que l'on fait piétiner : l'absence de continuité avec le secondaire et surtout de progression. Combien d'élèves "sensibilisés" au breton vont ensuite dans un collège qui leur propose cet enseignement ? Et combien de ces collègues peuvent se permettre le "luxe" de ne pas mélanger les débutants et ceux qui ont déjà des connaissances ? Que de gâchis pédagogique qu'on ne supporterait pas dans d'autres matières, et qu'il est temps de dénoncer !

Pour en finir avec le primaire, disons qu'il y a quelques 200 écoles primaires (sans compter les maternelles ! Autrement importantes pour le bilinguisme précoce) tant publiques que catholiques dans le Léon.

Seules deux d'entre elles font de l'apprentissage du breton un projet d'établissement cohérent et véritablement construit.

#### CADRE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON EN COLLEGE

Dans l'enseignement secondaire, ce verrou psychologique (et ô combien idéologique !) qu'est la possibilité légale d'étudier le breton au titre de la première langue vivante n'a toujours pas sauté. Il s'agit là d'un véritable déni de démocratie. A titre de comparaison, le gaélique, parlé par quelques quatre vingt mille locuteurs en Ecosse dispose de ce droit. En la matière, la France n'a de leçons de morale à donner à personne, mais elle en a encore à recevoir, et de partout.

Beaucoup de militants de la langue bretonne eux mêmes considèrent qu'il s'agit d'un voeu pieu étant donné la suprématie de l'anglais dans les esprits de la majorité des français, et encore plus en Bretagne. Et qu'une telle mesure serait appelée à être lettre morte. Encore une fois il s'agit d'un point de justice et de morale.

Dans l'état actuel des choses, les collégiens peuvent choisir le breton à 2 étapes et avec des statuts différents.

En 6ème, ils peuvent l'étudier à titre d'option "supplémentaire facultative". Statutairement cet enseignement est d'une heure par semaine. Mais les recommandations rectorales, s'appuyant sur l'ancienne charte culturelle bretonne, permettent deux heures. En fait, tout dépend des effectifs et, plus encore, du chef d'établissement.

En 4ème, il est possible de prendre le breton au titre de la 2ème langue vivante. En fait un très petit nombre d'élèves le font, et la majorité de ceux qui font du breton en 4ème et en 3ème le font au même titre qu'en 6ème/5ème. A cela plusieurs raisons. La plus évidente est tout simplement que rares sont les établissements le proposant.

La principale est en fait la mentalité pragmatique de la majorité des Bretons eux-mêmes, soigneusement entretenue par l'administration. Tant qu'à devoir étudier une 2ème langue vivante obligatoire au collège autant que ce soit une langue "utile". Argument à courte vue (Note 1), mais qui porte. A quoi s'ajoute la propagande en faveur de leur matière par les professeurs d'autres secondes langues possibles déjà en poste dans l'établissement.

Ajoutons que les établissements catholiques du Léon ont vu un retour en force de l'étude du latin et du grec. Leur utilité pragmatique est tout sauf évidente. Mais leur rôle de sélection des élèves les plus "doués", que l'on peut de ce fait mettre dans des filières où on les pousse davantage, est un secret de Polichinelle. Les exemples abondent de chefs d'établissements et de professeurs s'acharnant à dissuader de faire du breton ceux qui "par nature" devraient se tourner vers certains enseignements prestigieux. A quand une sélection cachée à base de breton, tout aussi formateur intellectuellement, et qui permet en plus l'exercice de certaines autres facultés ?

Dans le cadre du nouveau programme des collèges parnainé par M. Chevènement, ambitieux volume de 350 pages, une publicité effrénée est faite pour toutes les langues susceptibles de concurrencer le breton, du latin à l'espagnol, en passant par le chinois, le grec, l'hébreu et le japonais. La possibilité d'étudier une "langue régionale", sans précision y est clairement énoncée en 4... lignes et demie, sans aucune incitation véhémence.

De plus, à la différence des lycéens, la plupart des collèges ne disposent pas d'enseignants "intra muros" susceptibles de "faire" du breton. Entendez par là un professeur qualifié pour enseigner toute autre matière et qui, par surcroît, serait auto-formé en breton. Là aussi, l'opposition d'un chef d'établissement peut aisément bloquer tout projet à qui n'est pas un fanatique du parcours du combattant réglementaire qu'est souvent l'ouverture d'un cours de breton.

En l'absence quasi-générale d'incitations précises, de professeurs qualifiés, de matériel adéquat, et face à une concurrence délirante, la caractéristique la plus fréquente des classes de breton "option facultative" est la non-continuité. D'une année sur l'autre les "décochages" sont nombreux. Et dans d'autres cas, l'enseignant volontaire, surchargé au détour d'un nouvel emploi du temps, cesse de fonctionner.

L'ouverture d'un cours de breton est fonction des résultats d'une enquête quant aux effectifs éventuels, entre autres règles. Dans 3 cas, dans le Léon, il y a peu, les enquêtes ont été très positives : à Sizun, Landerneau et surtout Ploudalmézeau (70 élèves volontaires en 1983). L'administration n'a pas accordé les moyens nécessaires. Un chef d'établissement n'a guère le goût de recommencer ce genre d'enquête dès lors qu'il a dû une fois annoncer tardivement que les cours n'auraient pas lieu. La route de l'enseignement du breton est pavée de ces occasions manquées qui en ont découragé tant, et on les comprend.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que l'enseignement du breton en collège soit très lacunaire et que les effectifs soient si faibles : quelques 540 élèves dans le privé et dans les 160 dans le public. Cette différence s'explique surtout par les zones de recrutement respectives. Les collèges privés du Léon recrutent surtout à la campagne et dans les gros bourgs, où le breton fait toujours partie du paysage, et où une connaissance passive de la langue n'est pas encore une rareté chez les jeunes.

Attribuons tout de suite le "symbole" à un chef d'établissement, pour son opposition obstinée et irréductible à l'enseignement du breton, malgré la présence de plusieurs professeurs compétents. Par quoi nous entendons le directeur du collège St Joseph de Landivisiau ("moi ici, il n'y aura jamais d'enseignement du breton").

Une différence diachronique certaine existe entre privé et public, mais qui tend à s'effacer. A part le cas pathologique de Landivisiau, tous les collèges privés du Léon, y compris Brest, ont eu un enseignement de breton, alors que la moitié des collèges publics n'en a jamais eu. A cela deux raisons essentielles : la zone de recrutement des élèves et l'origine des professeurs. Il est notoire que la grosse majorité des professeurs du privé est d'origine régionale, voir locale, avec un très fort élément campagnard. Alors que les enseignants du public sont plus souvent allogènes, en proportion, et non susceptibles de savoir le breton.

Ceci dit, pour l'anecdote, mentionnons qu'une opposition farouche au breton chez les chefs d'établissements et les enseignants eux-mêmes est souvent le fait de personnes ayant été élevées en breton. Ceux que cela étonnerait reliront avec profit le "portrait du colonisé" de A. Memmi. Alors que certains autres, particulièrement libéraux à cet égard, voire soutenant ouvertement la langue, sont d'origine extérieure à la Basse Bretagne.

Quelle est l'exacte situation actuelle ?

#### COLLEGES PUBLICS (32 en Léon)

Ont en 85/86 un enseignement du breton à tous les niveaux (6ème, 5ème, 4ème, 3ème) : Brest : collège de l'Iroise ; et Plouneour-Ménez. C'est tout. Autant pour la continuité de l'enseignement.

N'ont actuellement aucun enseignement de breton : (Brest) collèges de Keranroux, Kerhallet, Lanredec, Lesven, Penn ar C'hleuz, Quatre moulins... Collèges du Relecq, de Carantec, St Pol, Commana, Guilers, Portsall, Guipavas, îles du Ponant, Landerneau, Landivisiau, Lannilis, Plougastell, Plouzane (2 collèges), St Martin des Champs, Sizun et Plouescat. Soit 24 sur 32 !

Il est juste de dire que certains de ces collèges ont déjà des effectifs microscopiques, voire uniquement les classes de 6ème et 5ème.

Enseignement assuré plus ou moins, en 84/85 et 85/86, avec effectifs globaux comparés : (Brest) collèges de l'Harteloire (10/4), Iroise (33/23), St Pol Roux (?/18) ; Lesneven (14/15) "avec bien du mal", (Morlaix) CES du Château (26/18) malgré l'opposition du censeur qui a ouvertement dissuadé les parents dans une lettre "pastorale" largement diffusée (résultat : 26 élèves en 6ème en 84/85 et... 3 en 85/86), CEG du Lanunay (?/10).

Enseignement ouvert en 85/86, et n'existant pas précédemment au CES de Kerichen et à St Renan.

On peut ajouter que certains collèges bénéficient de leur proximité, voire de leur coïncidence, avec un lycée disposant d'un enseignant spécifique de breton (Iroise et Kerichen, à Brest).

#### COLLEGES PRIVÉS

(statistiques concernant 18 d'entre eux, nous n'avons pu avoir les chiffres de Bonne Nouvelle et de Ch. De Foucault)

Disposant d'un enseignement à tous les niveaux en 85/86 : Ch. De Foucault, à Brest (vraisemblablement), à Lesneven : N. D. de Lourdes et St François, Plabennec, et Plouescat (mais grosses inquiétudes pour 86/87).

Un enseignement à certains niveaux : Brest : (avec effectifs stables) Croix Rouge et St Vincent, Ploudalmézeau : St Joseph (effectifs en baisse), Landerneau : (avec progrès très nets) St Joseph et St Sébastien, et à Plougastel.

Aucun enseignement à : Brest : St Marc et St Joseph, Morlaix : deux établissements, où il était dispensé auparavant, voire en 84/85.

Seul St Jo à Landivisiau n'a pas eu de cours dans les der-

niers 20 ans.

REMARQUE D'ORDRE GENERAL : les directives valant actuellement pour les collèges, tant publics que privés, ont institué des dotations générales ou globales dans le cadre desquelles le collège décide lui-même de la répartition des différents enseignements et des enseignants.

Force est de constater que le breton, était la cinquième roue du carrosse dans les programmes et donc, pour la plupart, des conseils d'établissement, il est le premier à faire les frais de la conséquence la plus fréquente de cette dotation globale : un accroissement des effectifs par classe et de grosses difficultés pour pouvoir (vouloir) libérer le professeur de breton, surtout dans les petits établissements. "C'est le breton qui a sauté" nous fut-il répondu clairement à St Charles de Guipavas. Ceci d'autant plus facilement qu'il n'y a pas de professeur spécifique que l'on hésiterait à "remercier".

Ajoutons que dans les établissements publics où ces règles s'appliqueront l'an prochain, une incertitude subsiste dans l'esprit de nombre de chefs d'établissements. S'attendant à ce que le breton fasse partie d'une dotation spécifique, ils ne le font pas figurer dans leur Dotation Générale Horaire. Il risque d'y avoir des conséquences radicales.

Dans les collèges privés l'enseignement du breton se caractérise globalement de la façon suivante : après un reflux assez général, mais datant d'il y a déjà quelques années, cet enseignement se concentre sur le losange : Landerneau, Lesneven, Plouescat, Plabennec, soit le centre du Léon, et tend à disparaître ailleurs. Il se maintient en gros à Lesneven, qui a une certaine tradition intellectuelle non anti-bretonne (à la différence des autres établissements privés, et publics !) et gagne des positions

du fait du travail acharné d'une poignée d'enseignants très motivés, avec une remarquable progression en un an à Landerneau (18 élèves, dans les 2 collèges privés en 84/85, et 82 en 85/86), ceci malgré l'indifférence active d'un chef d'établissement.

#### CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON EN LYCEE

Au lycée, ou dans les classes équivalentes des "collèges privés", à savoir 2nde, 1ère et terminale, l'étude du breton commencée au collège peut être en principe poursuivie dans le même cadre. Ceci dit, il n'est pas rare que des élèves non débutants se trouvent mêlés à des débutants.

Par ailleurs, et pour l'heure, les élèves de 2nde peuvent commencer l'étude du breton avec un statut assez ambigu. Ultérieurement, ceux qui vont en 1ère et en terminale A2 l'étudient au titre d'une 3ème langue vivante obligatoire, alors qu'elle est possible pour les autres comme option facultative. Au moment d'écrire, de "nouveaux horaires" de lycée ont été annoncés par le ministère, qui n'a pas estimé devoir en informer le corps enseignant, mais seulement la presse parisienne.

D'après ces nouveaux horaires, l'étude d'une LV3 cesse purement et simplement d'exister en A2. Ceci risque d'avoir des conséquences graves pour le breton en lycée, par perte d'élèves à forte motivation.

Globalement, l'enseignement du breton en lycée dans le Léon, se différencie de celui des collèges en ce qu'il n'y a nulle part pénurie d'enseignant à la fois motivés, formés, voire extrêmement qualifiés. Certains lycées ont jusqu'à une demi douzaine de professeurs d'autres matières susceptibles d'enseigner le breton. Ceci pour les lycées de type "classique". A notre connaissance, il n'y a pas d'enseignement du breton dans les lycées d'enseignement professionnel, non plus que dans les écoles dites "maisons familiales".

#### DANS LES LYCEES PUBLICS

Les lycées publics du Léon disposent de plusieurs services ou demi services spécifiques de breton. Il ne s'agit pas de postes budgétaires créés de façon stable, mais de services renouvelés d'une année sur l'autre "selon les besoins". Voici les établissements de rattachement de ces services, pour la 3ème année en 85/86 : Brest : lycée Kerichen : un demi service, cité scolaire de St Marc : un service (en fait deux demis partagés entre deux enseignants), Morlaix : 1 service (en fait 2 demis), et Plouneour-Menez : un demi service (à cheval sur Huelgoat et... Callac !).

Autrement dit deux services et demi, avec quelques heures en collège, pour 4 lycées et 83 élèves. Ce qui n'est pas exagéré. Voici les effectifs précis par niveaux, avec entre parenthèses le nombre d'heures de cours par semaine du groupe.

	2nde	1ère	Terminale
Brest : l'Harteloire (pas de "service")	2(1)	1(1)	2(1)
St Marc	6(3)	1(3)	5(3)
Kerichen	11	6	4
(répartition par niveaux : en tout 9 heures)			
Morlaix	14+	10(3)	14(3)
(+ 2 groupes avec chacun 3 heures)			

**LYCEES PRIVES**

(sauf Ch. De Foucault, chiffres non obtenus, 28 élèves en 84/85)

	2nde	1ère	Terminale
Brest : Ste Anne	0	0	4(1)
St Joseph	18(4)	13(4)	18(3)
Croix Rouge	0	3(1)	2(2)
St Pol : Kreisker	6(3)	7(3)	15(3)
Landerneau : St Joseph	0	en tout 21(?)	
St Sébastien	0	en tout 8(?)	
Lesneven : St François	10(3)	8(3)	8(3)
N.D. de Lourdes	14(3)	en tout 17(3)	
Morlaix : N.D. du Mur	10(?)	15(?)	25(?)

A savoir quelques 250 élèves dans le privé (11 établissements). Comparons d'ailleurs la quotité heures/élèves des deux groupes, en prenant en compte les seuls chiffres précis sur ce point.

Nous trouvons :

- 4 lycées publics avec 33 H de cours pour 86 élèves (0,38 H/élève)
- 6 lycées privés avec 26 H de cours pour 119 élèves (0,21 H/élève)

Il est clair que les élèves de breton du public sont légèrement favorisés. La même distorsion existe dans les collèges. Quiconque en désirerait les chiffres précis se les verrait communiquer.

**QUELLE CONCLUSION ?**

Progression légère mais régulière des écoles DIWAN.

Baisse nette, de près d'un tiers, dans le primaire catholique. Et maintien global, voire légère progression dans le primaire public, mais des fluctuations et un manque de continuité.

Maintien global, mais à un niveau très bas, des effectifs en collège, en fait légère baisse dans le privé compensée par une légère hausse dans le public.

Maintien global des effectifs en lycée, mais à un niveau faible.

Le tout dans un Léon qui scolarise au moins autant dans le privé que dans le public, et où les populations actuellement bretonnantes, celles de la campagne surtout, sont les plus fidèles aux écoles catholiques.

S'il était besoin d'une conclusion globale, dans la mesure où elle ne s'impose pas d'elle-même, ce serait que tout ceci est bien fragile. On a vu qu'une simple ambiguïté dans les textes a fait disparaître le breton du tiers des écoles primaires catholiques où on l'y trouvait l'année précédente.

Que les postes d'animateurs de breton de Brest et de Morlaix viennent de rester vacants, ou soient supprimés, que restera-t-il du breton dans les écoles publiques primaires ? Quand on sait que le nombre d'instituteurs vraiment formés à l'enseignement de la langue est infime, et qu'il y a parmi les instituteurs en activité de nombreux bretonnants qui parlent très bien la langue, voire même la lisent et l'écrivent avec facilité et qui ne l'enseignent même pas à leurs élèves.

Que la principale initiateur de l'élan donné au breton dans les écoles primaires n'est plus qu'à deux doigts de la retraite. Qu'il suffit d'une simple lecture un peu tatillonne des textes pour renvoyer à leur enseignement d'origine la moitié de ceux qui enseignent le breton dans les collèges et encore plus dans les lycées pour l'heure.

Il faudrait aussi mettre tous ces chiffres en regard de ceux de la population scolaire totale, tâche difficile pour un Léon qui n'a pas d'existence administrative. Et supputer sur le nombre de ceux qui parleront breton couramment un jour en regard de ceux qui l'étudient aujourd'hui. Ceci dans les conditions où se déroule cet enseignement : amateurisme, hostilité, voire bêtise de certains, étroitesse d'esprit de tant d'autres, manque de moyens pédagogiques, absence de continuité et de progression, manque de soutien de la part de certains médias, quand ce n'est pas mépris ouvert ou feutré !

Que de temps et d'énergie gâchés dans des expériences sans lendemain, parce que les jeunes instituteurs ne sont pas toujours formés, et surtout que le ministère parisien de l'éducation joue une valse hésitation (?) mortelle.

Quelle mesquinerie de la part d'un pays qui se veut un phare et un parangon de démocratie. Que de petitesse d'esprit, que de manque de souffle dans la générosité.

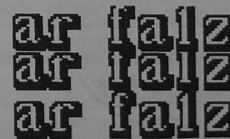
Et que de pusillanimité de la part des bretons eux-mêmes !!!

M. MADEC

(Note 1) On ne sait pas assez que les offres d'emploi nécessitant la connaissance du breton sont désormais une réalité. Et qu'on a un mal fou à trouver, par exemple, des secrétaires, des animateurs, des journalistes, des techniciens sachant le breton ! A qui la faute ?

Là où existe une volonté collective, les offres d'emploi se multiplient. Voir le Pays de Galles qui a vécu une véritable révolution culturelle tranquille. L'essor en particulier d'une chaîne de télévision bilingue galloise a créé des centaines d'emploi, pour la plupart bilingues gallois/anglais.

En Bretagne il est beaucoup plus facile de trouver une secrétaire bilingue anglais/français que breton/français. Et pour cause : il n'y a aucune formation.



## L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE BRETONNE

### EN PAYS NANTAIS

Le détachement du pays nantais de la Bretagne s'avère chaque jour de plus en plus néfaste dans tous les domaines.

Mais c'est certainement au sujet de l'enseignement de la langue bretonne que les mauvaises conséquences de notre appartenance à la région "Pays de Loire" se montrent avec netteté.

Actuellement, l'enseignement de la langue n'est plus assuré à Nantes que dans 2 lycées.

Par rapport à la Bretagne, nous dépendons d'un autre rectorat. Ces dernières années nos demandes d'audience auprès des recteurs restèrent souvent sans réponse et comme tous les 3 ou 4 ans les rectorats changent de titulaire, il faut recommencer les démarches en gardant cependant l'espoir d'un résultat.

Au cours du mois de décembre 1985 à la suite de notre demande, M. Letourneux chargé de la Mission Académique de formation nous a reçus au nom du Recteur, Yvonne Coz et moi-même.

A cette longue entrevue, nous avons procédé à un large exposé des problèmes se posant en pays nantais et demandé d'abord pourquoi le groupe de travail Académique chargé des cultures régionales ne s'était pas réuni en 85.

Les principaux points abordés ont été les suivants :

1 - Nous traitons des problèmes qui se posent dans le cadre du Plan Académique de Formation (P.A.F) au sujet des stages de breton pour les professeurs. Actuellement une seule fiche (n° 178) concerne les 3 stages (breton - gallo - poitevin). Nous demandons que l'information donnée permette à l'ordinateur de distinguer entre les candidatures pour le breton, le gallo, le poitevin.

Nous évoquons les Projets d'Action Educative (P.A.E.) concernant la culture régionale. Par exemple, le projet de constitution d'une Bibliothèque sonore sur le conte breton (école maternelle du Bois-Raguenet-Orvault).

2 - Au sujet des instituteurs, nous signalons qu'au niveau de la formation initiale à l'épreuve facultative au concours d'entrée dans les Ecoles Normales, rien actuellement n'est organisé.

Nous signalons d'ailleurs que l'Unité de Formation obligatoire de civilisation régionale ne prend pas en compte la dimension culturelle bretonne du département de Loire-Atlantique et se transforme simplement en Unité de Formation d'Histoire.

D'autre part le D.E.U.G. spécifique des Instituteurs proposait jusqu'ici une unité optionnelle interdisciplinaire de breton et civilisation bretonne.

1/3 des promotions ayant choisi cette option bénéficiait d'une sensibilisation réelle aux problèmes de l'identité régionale. Il apparaît que cette option est en passe d'être supprimée dans la nouvelle formation en 4 ans.

Le représentant du Recteur enregistre notre protestation.

3 - Suite à la création du C.A.P.E.S. de breton, nous demandons à Monsieur le Recteur qu'au moins un poste paraisse au Mouvement pour le département de Loire-Atlantique.

Se pose aussi le problème du breton seconde langue vivante ainsi que le problème des correcteurs compétents en Loire-Atlantique car le précédent Recteur semblait considérer qu'il n'y en avait pas dans le département afin de justifier par là son refus d'organiser l'examen (breton - deuxième langue).

Depuis que l'on nous a octroyé la charte culturelle, un certain nombre d'avancées -réduites il faut le reconnaître- ont été obtenues. Mais de texte de loi en décret d'application ; de programmes scolaires succédant à d'autres programmes scolaires, il ne se réalise le plus souvent sur le terrain et de façon concrète que des activités dont le nombre fort réduit est dû à l'initiative de tel ou tel enseignant et souvent sans qu'il y ait un suivi d'une année scolaire sur l'autre ce qui fort grave du point de vue pédagogique.

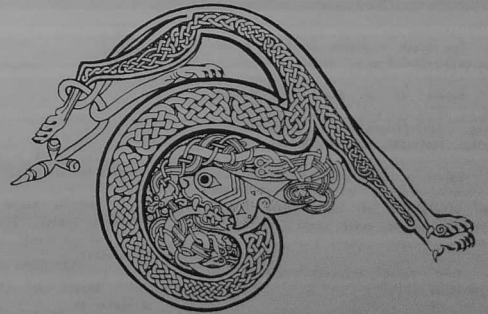
Culture bretonne et région "Pays de Loire" semblent bien incompatibles malgré les dénégations de certains hommes politiques. Le rattachement de la Bretagne à la Loire-Atlantique que nous ne cessons d'exiger ne réglerait pas tout mais aiderait grandement à donner toute sa place de façon sûre et irréversible à la langue et à la culture bretonne en pays de Nantes.

Dernière information : le stage de breton pour les professeurs du second degré aura lieu les 21, 22, 23 avril à l'Ecole Normale de Nantes.

Un autre stage devrait être programmé en 86.87.

Nantes, 27.3.86

Yvan CHARLES-JARL



An oll stajou, estreded ar re merket gant ur steredennig, a vo dalc'het e brezhoneg penn da benn.

1- 6 Ebrél :	Staj brezhoneg gant Unvaniezh ar Gelennerien (an oll liveoù) *
14-18 Ebrél :	Staj dizoleiñ sevenadur Breizh aaset gant STUNM.DI*
26-27 Ebrél :	Dibenn-sizhun stlennataerezh ewid deraouidi
10-11 Mae :	Dibenn-sizhun marc'hegañ
17-18-19 Mae :	Staj video ewid deraouidi (kenaset gant TERMAJI)
17-18-19 Mae :	Staj stlennataerezh, c'hoariva, video (ewid bugale 6-12)
26-30 Mae :	Staj dizoleiñ sevenadur Breizh aaset gant STUNM.DI
7- 8 Even :	Dibenn-sizhun brezhoneg aaset gant Skol an Ewav (an oll liveoù)*
9-13 Even :	Staj dizoleiñ sevenadur Breizh aaset gant STUNM.DI*
14-15 Even :	Dibenn-sizhun pewzeskiñ brezhoneg
21-22 Even :	Dibenn-sizhun dizoleiñ tisavouriezh Bro-Leon
29 Even - 19 Gouhere :	Vakañsoù ewid ar vugale (6-12)
20-27 Gouhere :	Staj keabraeg
21-30 Gouhere :	Staj bageal
1- 9 Fost :	Vakañsoù ewid ar vugale (6-12)
1- 9 Fost :	Vakañsoù ewid ar grennarded (10-14)
10-23 Fost :	Staj brezhoneg war ar maes
11-15 Fost :	Staj c'hoariva (kenaset gant ar Vro Bagan)
11-21 Fost :	Staj brezhoneg (an oll liveoù)*
25-30 Fost :	Kendalc'h-studi brezhoneg (aaset gant AR FALZ/SKOL VREIZH)*

Prisioù 1986 :	Kartenn esel :	50 L.
	Pred :	35 L.
	Noswezhañ ha dijuniñ :	30 L.
	Dewezhañ staj (gant ar c'hentelioù)	
	etre : 120 ha 200 Lur herwez ar staj	

Ema DIWAN o paoues sevel ur bodad-labour ewid prientiñ an eil derez.

Rannet eo ar bodad dre zanvez-studi : skiantoù-natur, brezhoneg, galleg, saosneg, istor/douaroniezh, urzhiataerezh, jedoniezh, fisik/ENT, embregerezh-korf.

Galwet e vez an tud barreg war an danvezioù-studi-se da skoasellañ DIWAN a-benn pinwidikaad al labour gerraet dija ha dont a-benn da sevel binwijl pedagogel a-zoare.

Ewid kaoud titouroù skrivit pe bellgomzit da :

DIWAN  
 BOURK TREGLOUO  
 29214 LANNILIS  
 pellg. : 98.04.05.42

Ema DIWAN o klask danvez-skolaerien (esed) a-hed mis Meurzh 86.

Red eo kaoud ur BAC, gouzoud mad brezhoneg komzet, lennet, skrivet hag iwe kaoud skiant-prenet gant bugale vihan 2 ha 10 vloaz.

Kassit ur c'hurriculum vitae hag ul lizher da :

z/ DIWAN  
 Bourk  
 29214 TREGLOUO

EVEIL A LA LITTÉRATURE ET A LA LANGUE

A PARTIR D'UN CONTE

CONTE : LES DEUX BOSSUS (LUZEL)

Documents :

- 1 - La vie quotidienne des paysans bretons. Y. Brekilien (HACHETTE, PARIS)
- 2 - Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne. L.F. Sauvê
- 3 - Contes populaires de Basse-Bretagne. Luzel (Préface)
- 4 - Contes et légendes du pays breton. Y. Brekilien (Préface)  
(Nature et Bretagne, QUIMPER)
- 5 - Les Autres et les Miens. P.J. Helias "Les derniers conteurs"  
(PLON, PARIS)
- 6 - Textes du conte :  
 A) Les deux bossus et les nains (Luzel)  
 B) Les deux bossus (Brekilien) -Contes et légendes du pays breton-  
 C) An daou dort (Luzel)
- 7 - Chants :  
 A) Ar sizhun  
 B) Tri gemener
- 8 - Carte : département des Côtes-du-Nord/une illustration du conte.
- 9 - Biographie de Luzel (breton - français).
- 10 - Le XIXe siècle - La renaissance littéraire.
- 11 - Thèmes de recherche.
- 12 - Labourioù d'ober.

K. An Du  
 Sant-Brieg

Le tailleur, sauf votre respect (on doit toujours, en Bretagne, s'excuser quand on parle de lui), occupait dans la société paysanne une place tout à fait à part. Il était méprisé des hommes et mignoté par les femmes.

Ar c'héméner n'é ket eun dén, met kéméner ha nétra kén : Le tailleur n'est pas un homme, mais un tailleur et rien d'autre.

Comment pourrait-on, en effet, considérer comme un homme ce paresseux aux mains blanches, qui passe son temps assis à l'abri, poussant nonchalamment son aiguille dans le drap et contant fleurette aux filles, pendant que les autres peinent, courbés sur les mancherons de la charrue, ou ruisselant de sueur parmi les gerbes ? A-t-il, lui, à se faire du souci pour une récolte que menacent les intempéries, ou pour des bêtes quêtées par la maladie ? Tant qu'il y aura des filles coquettes, des gars farsés, et des noces au village, il est assuré de ne pas manquer de pain. Et ce voleur garde du drap pour lui ! Il faut trois tailleurs pour faire un homme, dit une chanson vannetaise, mais bien des laboureurs soutiennent qu'il en faut sept ou même neuf.

Le tailleur -sauf votre respect- n'a pas d'amis, car frayer avec lui serait un déshonneur. Quand on le rencontre, on ne lui adresse pas la parole. Il est le seul être, dans la société bretonne, à ne pas être considéré comme égal aux autres en dignité humaine. On n'a pas pour lui les égards que l'on a pour les mendiants. En toutes circonstances, c'est à lui de s'effacer devant les autres, et s'il n'y met pas assez d'empressement, il peut être sûr de se faire rosser d'importance.

Les spectateurs de la scène ne le prendront pas en pitié, et ne lui ménageront ni les rires ni les quolibets. Personne ne le reçoit à sa table ; il est condamné à toujours manger seul, dans son coin, ou en compagnie de ses seuls ouvriers et apprentis. Il devient bossu, par-dessus le marché, et cagneux, ainsi accroupi.

Il travaille rarement dans son atelier. Lorsqu'on a besoin de ses services, on le prévient une huitaine de jours à l'avance et, au jour dit, il arrive de bon matin à la ferme, appuyé sur un long bâton terminé par une petite fourche de fer, qui lui sert à se défendre contre les chiens. Car les paysans ne mettent guère d'empressement à rappeler leurs molosses quand ils ne s'attaquent qu'aux mollets d'un tailleur.

Dans la grange, la maîtresse et sa servante ont préparé un bon coussin de paille recouvert d'un drap blanc. C'est là que notre artiste va travailler, assis jambes croisées, et mâchonnant son fil. Il n'utilise ni patrons ni mesures : son oeil exercé enregistre si bien la carrure et la taille du client, qu'il coupe ensuite son tissu de mémoire, sans se tromper de plus de quelques millimètres, et sans gaspiller le moindre pouce de tissu. Deux essayages lui suffisent. Pour un habit d'homme, il s'agit de vérifier si l'encolure du gilet ne dépasse pas celle de la chupenn, et pour un costume de femme de contrôler la longueur des manches.

Car le tailleur -n'oublions pas que ce n'est pas un homme, mais rien qu'un tailleur- habille les deux sexes. Et puisqu'il est l'artisan de leur élégance et de leur charme, il jouit auprès des femmes d'une grande considération. D'autant plus qu'il se fait volontiers leur complice contre leur mari, en leur piquant en cachette des coiffes et des colerettes, quand il n'a été appelé que pour tailler des bragou braz. Lorsqu'il est là, maîtresse, filles et servantes négligent quelque peu leur travail pour venir écouter son bavardage, car il est la gazette du canton, sait ce qui se passe dans toutes les familles et ne se soucie pas de garder pour lui les secrets qu'il a surpris. Il est un conteur plein de verve et de malice, et rajoute au besoin tout ce qu'il faut pour rendre ses histoires plus piquantes. C'est lui qui fait à Lomnig la réputation d'un coureur de cotillons, et à Soaz celle d'une mégère trop près de ses sous. Et grâce à lui, tout le monde sait à six lieues à la ronde qui vient rendre visite le soir à la belle Gwenoïla.

On a beau le tenir pour le tiers d'un homme, il n'a pas son pareil pour tourner un compliment aux jolies filles, qui n'y sont pas toujours insensibles.

La population féminine est aux petits soins pour lui. Lorsqu'il arrive à la ferme, on s'empresse de lui servir une soupe de lait savoureuse, avec beaucoup de beurre nageant à la surface. A midi, il se voit apporter avant tout le monde, quand elle est encore bien chaude, son écuelle de bouillie, avec plus de crème que de lait. Et, comme par hasard, la maîtresse fait ce jour-là des crêpes et le soir, une appétissante soupe aux choux et au lard. Car nul n'ignore que le tailleur est gourmand, c'est là son péché mignon. Oh ! ce n'est pas son seul défaut : gourmand, médisant, et plus menteur qu'un arracheur de dents, il a aussi la réputation d'être voleur. On le soupçonne même d'être un peu sorcier, et il ne fait rien pour dissiper ce soupçon. Il ne lui déplaît pas de se voir attribuer des pouvoirs surnaturels. Bien plus, il augmente le mystère qui l'entoure en usant avec ceux de sa corporation d'un langage spécial, dont on ignore l'origine, et qui n'est compris que d'eux seuls.

Tout le temps qu'il est à la ferme, le maître du logis est de fort méchante humeur. Il cache mal sa nervosité, traite avec brusquerie sa femme et ses filles, et se renfrogne, ne montrant d'intérêt que pour une chose : savoir si ce fainéant n'aura pas bientôt fini le travail qui lui a été commandé.

Y. BREKILLEN

"La vie quotidienne des paysans bretons au XIXe siècle"

© Hachette



Le tailleur — Ar c'héméner

Photo Jos LE DOARE

LAVAROU KOZ

A VREIZ-IZEL

Eur c'hemener n'eo ket den  
'Met eur c'hemener n-d'eo ken.

Nao c'hemener evid ober eun den.

Neb a lavar eur c'hemener  
A lavar ive eur gaouier.

Kemener brein,  
'An diaoul war e gein.

Ar c'hemener diwar e dorchenn  
Pa gouez, a gouez en ifern.

Ar miliner a laer bleud,  
Ar guiader a laer neud,  
Ar fournerien a laer toaz,  
Ar c'hemenerienn krampoez kraz.

L.F. Sauvé (1837-1892)

Né en Ile et Vilaine, fonctionnaire des Douanes en Basse-Bretagne il apprend le breton. Lié à Luzel il collecte des proverbes et dictons en breton de la bouche "des laboureurs, marins, tisserands, meuniers, tailleurs, bûcherons, mendiants de tout âge et de toute misère..."



PROVERBES ET DICTONS

DE LA BASSE-BRETAGNE

L.F. Sauvé

Un tailleur n'est point un homme  
Ce n'est qu'un tailleur en somme.

Neuf tailleurs pour faire un homme.

Qui dit tailleur  
Dit aussi menteur.

Tailleur pourri,  
Le diable sur son dos.

Le tailleur sur son coussinet  
S'il tombe, en enfer va tomber.

Le meunier vole de la farine,  
Le tisserand vole du fil,  
Les fourniers volent de la pâte,  
Et les tailleurs des crêpes rôties.

CONTES POPULAIRES DE BASSE-BRETAGNE

F.M. LUZEL

" Tous mes contes ont d'abord été recueillis dans la langue où ils m'ont été contés, c'est-à-dire en breton.

Je les reproduisais sous la dictée des conteurs, puis-je les repassais plus tard à l'encre, sur la mine de plomb du crayon, enfin, je les mettais au net et les traduisais en français, en comblant les petites lacunes de forme et les abréviations inévitables, quand on écrit un récit ou un discours parlé... J'ai conservé tous mes cahiers, qui font foi de la fidélité que je me suis efforcé d'apporter dans la reproduction de ce que j'entendais sans rien retrancher, et surtout rien ajouter aux versions de mes conteurs.

J'ai donné plusieurs versions du même type... et j'aurais pu en donner davantage...

Je n'ai exploré, d'une façon complète, qu'une région, l'arrondissement de Lannion et une partie de celui de Guingamp.

Deux noms surtout, Barbara Tassel de Plouaret, et Marguerite Philippe de Pluzunet, se lisent souvent à la fin de mes contes. Ce sont, mes conteuses ordinaires, et on peut dire qu'à elles deux elles possèdent la somme assez complète des vieilles traditions orales du pays, gwerziou, soniou, contes et récits de toute nature.

Barbara Tassel, porteuse de dépêches télégraphiques est constamment sur les chemins. Elle m'a été d'un secours précieux pour les traditions du canton de Plouaret, qui, dans mon enfance, avaient déjà fait mes délices, au foyer des veillées du manoir paternel de Keramborgne.

Marguerite Philippe m'a livré tout le trésor de littérature populaire connu entre le bourg de Pluzunet, la montagne de Bré, Guingamp, Pontrieux, Tréguier et Lannion...

Fileuse à la quenouille de profession et pèlerine par procuration, elle est presque constamment sur les routes, se dirigeant vers quelque place dévote des Côtes du Nord, du Finistère ou du Morbihan, pour implorer le saint dont c'est la spécialité de guérir le mal de la personne qui l'envoie... car chaque chapelle, en Bretagne, a sa fontaine, dont l'eau est réputée propre à guérir quelque infirmité physique ou morale. Partout où elle passe, elle s'enquiert des traditions courantes, écoute, apprend, et, deux ou trois fois par an, je lui donne rendez-vous à Plouaret, pour me faire part des acquisitions nouvelles dont s'est enrichi son trésor. C'est vraiment étonnant tout ce qu'elle m'a chanté ou conté, et je lui ai de grandes obligations, tant pour mon recueil de Gwerziou Breiz Izel ou Chants populaires de Basse-Bretagne que pour la présente publication !"

"d'après la préface"

Maintenant, imaginez-vous que vous êtes assis avec les gens de votre entourage, après souper, devant la grande cheminée de la ferme où pétille un feu d'ajonc. Le grand-père s'est installé frioleusement dans l'âtre même, sur le petit banc à pieds inégaux. Les femmes filent la laine et le grand valet a entrepris de sculpter sa cuiller personnelle, en bois de buis, à manche pliant. Vous avez allumé votre pipe avec un tison, tiré quelques bouffées. Moi, je suis le klasker-bara en haillons qui passait par là. J'ai fait à votre table une bonne ventrée de lard, de pain beurré et de bouillie d'avoine et vous venez de me prier poliment de m'asseoir à la place d'honneur, en face du grand-père. Alors je me suis raclé la gorge deux ou trois fois. Faites silence et pour bien me lire fermez à demi les paupières et ouvrez toutes grandes les oreilles. Vous voyez bien que j'ai quelque chose à vous raconter et que je suis prêt à commencer, dès que vous aurez tourné la page.

Yann Brekilien

"Contes et légendes du pays breton" (préface)  
(Nature et Bretagne, QUIMPER)

#### LES DERNIERS CONTEURS

En fait, les contes se débitaient à la nuit tombée, quand les travaux étaient finis et les gens disponibles de pied en cap. On ne contait pas pendant l'été rouge de la moisson où la fatigue de chacun était trop grande, ni au temps des semailles qui préoccupaient toujours les paysans. Mais l'automne et l'hiver voyaient des réunions chez les uns ou les autres après le repas du soir. Les patrons des grandes fermes, en particulier, aimaient inviter les gens de leur "clientèle" après s'être assuré la présence d'un conteur connu sous le manteau de leur cheminée. Ce conteur, autant que je sache, on ne le payait pas en vil argent. Il retournait chez lui, pauvre homme qu'il était, avec un pain de dix livres, un morceau de lard, une motte de beurre frais, une douzaine d'oeufs noués dans un mouchoir. La plupart du temps, c'était quelqu'un du pays. Mais il y avait aussi des chiffonniers de l'Arrée qui descendaient en Cornouaille avec cheval et charrette pour ramasser les hardes et les peaux. Ils prenaient habituellement leurs quartiers dans une ferme, toujours la même, et ils payaient leur logement en contes dont ils avaient toujours une râtelée dans leur sac de chanvre. Adolescent, j'en ai écouté un qui m'a produit une forte impression. C'était un borgne de Brenniliz. Plus tard, j'ai fait mes sept possibles pour redire à la radio les contes que j'avais entendus de sa bouche en breton. J'ai parlé de lui respectueusement et comme s'il était mort, car il me semblait déjà sur l'âge quand il venait chez nous, vingt ans auparavant. Or, il était bien vivant, Dieu merci, et il m'a entendu. Bien qu'il fût à la retraite, il est descendu exprès chez mes parents, à Pouldreuzic "Dites à votre fils que je suis toujours solide sur mon avant-train. Il lui reste encore quelques petites choses à apprendre. Qu'il vienne me voir et je lui dirai tout." Hélas, je n'ai pas eu le loisir d'y aller à temps. Je ne serai jamais qu'un apprenti.

P. J. HELIAS

"Les autres et les miens"  
(PLON, PARIS)

#### LES DEUX BOSSUS ET LES NAINS

Conte recueilli par Luzel à Plouaret en 1859.

Dans cette version, la chanson du deuxième bossu s'arrête à "disul" et les korrigans le punissent pour avoir "gâté" la rime : "cela ne rime pas !" crient-ils. Ils ne peuvent pardonner une telle entorse aux règles de versification traditionnelles. (Voir l'importance de la versification -et notamment le système des rimes internes- dans la tradition orale).

Le second tailleur a peut-être été puni aussi "pour avoir prononcé le mot "disul", dimanche, jour consacré par le christianisme. Les nains, en effet, appartenant à la mythologie païenne, et plus particulièrement au druidisme devaient détester ce jour". Note de Luzel.



#### LES DEUX BOSSUS ET LES NAINS

Il y avait une fois deux bossus, Nonnic et Gabic, deux amis.

Ils étaient tailleurs de leur état, et, chaque matin, ils allaient en journée, chacun de son côté, dans les fermes et les manoirs du pays.

Un soir que Nonnic revenait, seul, de son travail, comme il passait sur la lande de Penn-an-Roc'h'hou, non loin du bourg de Plouaret, il entendit de petites voix grêles qui chantaient :

Lundi, mardi et mercredi...

- Qui est-ce qui chante donc de la sorte ? se demanda-t-il.

Et il s'approcha, tout doucement. Il faisait un beau clair de lune, et il vit les Danseurs de nuit, -qui sont des nains,- qui dansaient en rond et chantaient, en se tenant les mains. L'un d'eux chantait le premier :

Lundi, mardi et mercredi...

Puis les autres reprenaient ensemble :

Lundi, mardi et mercredi...

Et c'était tout. Nonnic avait souvent entendu parler des Danseurs de nuit, mais, il ne les avait jamais vus, et il se cacha derrière un rocher, pour les observer. Il fut vite découvert et pris au milieu du cercle. Et les nains de danser de plus belle, en tournant autour de lui et en chantant toujours :

Lundi, mardi et mercredi...

Et ils disaient au bossu : -Danse et chante aussi avec nous.

Nonnic n'était pas timide, et il entra dans la danse et chanta avec eux :

Lundi, mardi et mercredi...

Mais, comme ils répétaient toujours ces trois mots, sans plus, il dit :

- Et après ? Votre chanson est bien courte.

- C'est tout, répondirent-ils.

- Comment, c'est tout ? Pourquoi n'ajoutez-vous pas :

Et jeudi et puis vendredi ?

- C'est vrai, répondirent-ils, c'est très joli.

Et ils chantèrent, en sautant et en trépignant de joie :

Lundi, mardi et mercredi,  
Et jeudi et puis vendredi !...

Et de tourner avec un entrain du diable.

Quand Nonnic, n'en pouvant plus, voulut se retirer, les nains se demandèrent :

- Que donnerons-nous bien à Nonnic, pour nous avoir allongé et embelli notre chanson ?

- Ce qu'il voudra : de l'argent et de l'or, à discrétion, ou le débarrasser de sa bosse, s'il le préfère.

- Ah ! oui, dit Nonnic, si vous voulez me soulager de ce fardeau, que je porte depuis si longtemps, je vous laisserai et l'or et l'argent.

- C'est cela, enlevons-lui sa bosse !

Et ils lui frottèrent le dos avec un onguent merveilleux, qui fit disparaître sa bosse, par enchantement, et il s'en retourna chez lui, droit et léger, et même joli garçon.

Le lendemain, quand son ami et confrère en bosse le vit, il fut bien étonné, et c'est à peine s'il le reconnut.

- Comment ! disait-il en tournant autour de lui, et... et ta bosse ?

- Disparue, comme tu vois.

- Et comment donc cela s'est-il fait ?

Et Nonnic lui conta tout.

- Ah ! j'irai aussi, moi, voir les Danseurs de nuit, à Penn-an-Roc'h'hou, et pas plus tard que ce soir !

Et il fit comme il l'avait dit.

Quand il arriva sur la lande, les nains y dansaient déjà, en chantant :

Lundi, mardi et mercredi...

chantait une voix seule, et les autres continuaient toutes ensemble :

Et jeudi et puis vendredi !...

Et ils tournaient et gambadaient et cabriolaient !...

Gabic s'approcha et ils lui crièrent :

- Viens danser avec nous !

Et le voilà dans la ronde et de danser et de chanter comme eux :

Lundi, mardi et mercredi,  
Et jeudi et puis vendredi !...

- Et ensuite ?... dit-il.

- C'est tout : est-ce que vous en savez plus long ?

- Oui donc !

- Oh ! dites alors ? dites alors ?...

Et il ajouta :

Et samedi et dimanche !

- Oh ! ce n'est pas bon ! Cela ne rime pas ! Il nous a gâté notre chanson, qui était si jolie ! Il faut l'en punir ; que lui ferons-nous ? crièrent tous les petits hommes, à la fois, en se remuant et s'agitant autour de Gabic, comme une fourmilière.

- Il faut ajouter la bosse de Nonnic à la sienne ! dit quelqu'un.

- Oui, c'est cela ! ajoutons la bosse de Nonnic à la sienne.

Ce qui fut fait, sur-le-champ ; et le pauvre Gabic s'en retourna chez lui, tout honteux et ployant sous le faix, et il lui fallut porter, le reste de sa vie, la bosse de son camarade avec la sienne !

## LES DEUX BOSSUS

Il y avait une fois, une fois il n'y avait pas, une autre fois il y avait encore et une fois il y aura deux tailleurs, sauf votre respect, qui habitaient la même rue et étaient affligés de la même difformité : ils étaient aussi bossus l'un que l'autre. Cela leur valait d'être la risée de toute la paroisse et ils ne pouvaient croiser personne sur leur chemin sans en recevoir une volée de quolibets. L'un s'appelait Kaour et l'autre Laouig. Kaour était d'un heureux tempérament ; il répondait aux plaisanteries par des plaisanteries encore plus fines ; tout le temps qu'il était installé à coudre, il n'arrêtait pas de raconter à qui voulait les entendre de savoureuses histoires et de chanter d'une voix de fausset des chansonnettes humoristiques et des romances sentimentales ; il prenait la vie par le bon bout. Laouig, au contraire, était continuellement renfrogné, il supportait mal les moqueries et ne se mettait guère en frais pour distraire ses pratiques. Ajoutons qu'il aimait l'argent et que lorsqu'il pouvait voler son prochain il ne laissait jamais passer l'occasion. Bref, il était de ces tailleurs qui justifient le dicton : "Ar c'hemenner n'eo ket eun den met kemener ha netra ken" (Le tailleur n'est pas un homme mais un tailleur et rien de plus).

Une nuit, Kaour rentrait d'une journée de travail à la ferme de Penhoat-uhella, où il avait eu à confectionner les habits de noce du fils de la maison, et traversait au clair de lune une grande lande où, parmi les ajoncs, se dressaient plusieurs menhirs. Soudain, alors qu'il en atteignait le sommet, il entendit de petites voix fluettes qui chantaient :

Dilun, dimeurz, dimerc'her  
(Lundi, mardi, mercredi)

- Tiens ! se demanda-t-il, qui donc peut chanter ainsi dans ce lieu désert ?

Il s'approcha tout doucement, en évitant de faire le moindre bruit, et vit une bonne centaine de petits korrigans qui dansaient en rond en se tenant par la main. L'un d'eux s'époumonait à chanter :

Dilun, dimeurz, dimerc'her !

et tous les autres reprenaient en chœur, en redoublant leurs entrecats :

Dilun, dimeurz, dimerc'her !

Kaour fit prudemment demi-tour sur la pointe des pieds, car il avait entendu dire que les voyageurs attardés qui se trouvent traverser une lande où dansent les korrigans est sûr d'être entraîné dans leur ronde et forcé de tourner avec eux jusqu'au premier chant du coq. Mais si discrètement qu'il eût opéré sa retraite, il n'en fut pas moins remarqué par les danseurs nocturnes qui, interrompant leur ronde se ruèrent vers lui en poussant des cris stridents et l'eurent bientôt entouré comme un essaim de mouches entoure une goutte de miel. Il n'en menait pas large et quand les petits êtres lui crièrent tous à la fois : "Viens danser avec nous", il se dit qu'il ne serait sans doute pas bon de les contrarier. La ronde se reforma donc avec lui et le chant reprit :

Dilun, dimeurz, dimerc'her !

Au bout d'un certain temps, Kaour commença à être fatigué de tourner en rond et il en avait assez de répéter sans cesse les mêmes paroles. Pour gagner un peu de répit, il dit :

- Faites excuse, mes gentilshommes, mais votre chanson me paraît bien peu variée. Elle est trop courte et il serait temps de chanter la suite.

Les korrigans s'arrêtèrent (c'était toujours autant de repos de pris) et parurent perplexes.

- C'est qu'il n'y a pas de suite, dirent-ils.

- Comment il n'y a pas de suite ? Mais je la connais, moi, la suite.

- Vrai ? Tu connais la suite ? Oh ! alors dis-la nous.

- Bien volontiers.

Et le tailleur, après avoir repris son souffle, de chanter :

Diriaou ha digwener !  
(Jeudi et vendredi)

Les korrigans poussèrent des acclamations enthousiastes.

- You ! You ! Magnifique ! Voilà qui nous fait une chanson magnifique ! Le nombre de pieds y est, la rime aussi. Allons les amis, reprenons la danse !

Et ils se remirent à danser en chantant :

Dilun, dimeurz, dimerc'her,  
Diriaou ha digwener !

Mais ils étaient maintenant pleins d'égards pour Kaour et veillaient à ne pas trop le fatiguer. Quand ils virent que ses pas n'étaient plus aussi assurés ils arrêtèrent leur ronde et leur chef demanda :

- Que désires-tu, Kaour, comme récompense pour nous avoir appris un si beau chant ?

- Comme récompense ? Ma foi... je ne sais pas... je ne cherchais pas une récompense.

- Eh bien, je t'offre le choix entre un sac d'or et d'argent ou la suppression de ta bosse.

Le tailleur n'hésita pas.

- Si vous êtes en mesure de m'enlever ma bosse et de me rendre aussi droit que le bâton de la bannière de ma paroisse, alors là ce n'est pas de refus !

Aussitôt les nains se jettèrent sur lui, le lancèrent en l'air, le firent pirouetter et se le passèrent de l'un à l'autre comme un ballon de rugby. Quand il retomba, tout étourdi, sur ses pieds, il n'avait plus de bosse et était aussi droit que le bâton de la bannière de sa paroisse.

Le lendemain, Kaour rencontra son collègue Laouig qui, en le voyant, se frotta plusieurs fois les yeux.

- Ce n'est pas possible ! C'est toi, Kaour ?

- Comme tu le vois : c'est moi et nul autre.

- Ma parole ! tu as bien grandi, d'un seul coup, d'une coudée. Et qu'as-tu fait de ta bosse ?

- Ma bosse ? Quelle bosse ? Tu vois bien que je n'ai pas de bosse. Je ne suis pas un vilain bossu comme toi, Laouig.

- Cesse de te moquer. Tu n'as plus de bosse mais tu en avais une pas plus tard qu'hier. Il y a de la sorcellerie là-dessous.

Kaour raconta ce qui lui était arrivé.

- Satordellik ! se dit Laouig, il faut que j'aïlle moi aussi, la nuit prochaine, faire un tour sur la lande. Mais je ne serai pas aussi sot que ce pauvre Kaour : ce que je choisirai, ce sera le sac plein d'or et d'argent.

Dès que la lune se leva, il se mit en route et lorsqu'il aperçut les korrigans dansant en rond, il s'avança hardiment vers eux.

- Viens danser avec nous, lui crièrent-ils.

Il pénétra dans le cercle et chanta avec eux :

Dilun, dimeurz, dimerc'her,  
Diriaou ha digwener !

Mais bientôt, il leur demanda :

- Ne savez-vous chanter que cela ? Ne connaissez-vous pas la suite ?

- Il n'y a pas de suite, répondirent-ils. En connaîtrais-tu une ?

- Parfaitement.

- Oh ! dis-la nous alors. Dis-la vite !

- Ecoutez :

Dilun, dimeurz, dimerc'her,  
Diriaou ha digwener  
Ha disadorn ha disul !  
(Et samedi et dimanche)

Les korrigans firent la moue.

- Ce n'est pas si joli, dit l'un.

- Ca ne rime pas, fit un autre.

- C'était beaucoup mieux avant, ajouta un troisième.

Mais leur chef intervint :

- Ca ne fait rien, il faut tenir compte de l'intention. Nous avons récompensé Kaour, en lui offrant de choisir entre la richesse et la beauté. Nous devons la même récompense à celui-ci.

- Vous m'offrez donc le même choix ? demanda Laouig.

- Oui.

- En ce cas, je choisis ce que Kaour a laissé.

Les nains se jettèrent sur lui, le lancèrent en l'air, le firent pirouetter et se le passèrent de l'un à l'autre comme un ballon de rugby. Quand il retomba, tout étourdi, sur ses pieds, il avait deux bosses. La sienne et celle de Kaour.



Yann BREKILLEN

- Contes et légendes du pays breton -

( Nature et Bretagne - Quimper )

Yann BREKILLEN



Per-Jakes HELIAS

AN DAOU DORT

Eur wech e oa daou dort, Nonnig ha Gabig, hag e oant mignoned o-daou. Kemenerien e oant o-daou, ha bemdez ec'h eent da labourat d'an tiegeziou war ar mēz, pep-hini en e du.

Eun noz, pa oa Nonnig o tistrei eus e devez, diwezat eun tammig, digouezet e lann Penn-ar-Roc'ho, e klevas mouezigou o kana evel-hen :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her.

- Daoust piou a zo o kana evel-se ? a lavaras ennan e-unan.

Hag e tostaas goustadik.

Sklēr e oa al loar, hag e welas an danserien-noz, hag a zo kornandoned, krog dorn-ouz-dorn, o zansal en kelc'h hag o kana. Unan a gane a-raok :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her.

Hag ar re all holl a gane war e lerc'h :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her.

Ha ne lavarent nemet se. Nonnig en devoa klevet alies komz eus an danserien-noz, met biskoaz n'en devoa o gwelet, hag en em guzas 'dreg eur roc'hell evit sellet oute. Met gwelet e voe prestik, ha tapet e kreiz ar c'helc'h. Hag i neuze da zansal ha da drei endro d'ezan, ha da gana gwaz evit biskoaz :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her !

Ha da lavaret da Nonnig :

- Deus da zansal ganimp ivez !

Nonnig n'oa ket eur paotr aounik hag a yeas en dans. Ha setu hen da drei ha da gana gante :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her !

- Ha goude ? a lavaras ; gwall-verr eo ho son.

- N'eus ken, a lavarjont d'ezan.

- Penaos n'eus ken ? Perak na lâret ket ivez :

Ha diziou ha digwener.

- Ya avat ! a lavarjont holl ; se a zo brao kaer.

Ha i da gana neuze :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her,  
Ha diziou ha digwener !

Ha da vont en-dro, en-dro !

Pa c'hoantaas Nonnig mont kuit, e lavarjont an eil d'egile :

- Petra a rofomp d'an den-ma, evit beza hiraet ha braoet hon zon ?

- An dra a garo : arc'hant hag aour kement ha ma karo, pe beza didortet.

- Mar karit va didorta avat, a lavaras Nonnig, ne c'houlennan ken diganec'h.

Ha kerkent e voe lemet e dort d'ezan, hag e tistroas d'ar gêr skanv hag eeun, ha zoken eur paotr koant.

An deiz war-lec'h, pa welas e vignon Gabig anezan, e voe souezet.

- Petra ? emezan... (hag e selle ouz e gein)... ha da dort ?

- Eat kuit, evel ma welez.

- Penaos eo c'hoarvezet kement-se ?

Hag e kontas d'ezan evel ma oa c'hoarvezet an dra.

- Ah ! me 'c'h aio ivez e-berr da noz da Benn-ar-Roc'ho, da welet an danserien-noz.

Hag e reas evel m'en devoa lavaret. P'arruas 'barz al lanneg, e oa adarre ar c'hornandoned o zansal hag o kana :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her !

a gane unan da genta ; hag ar re all war e lerc'h :

Ha diziou, ha digwener !

Hag e troent, hag e lampent.

Gabig a dostaas, hag e lavarjont d'ezan :

- Deus da zansal ganimp ivez !

Ha setu Gabig dorn-ouz-dorn gante, ha da zansal ha da gana evelte :

Dilun, dimeurz ha dimerc'her,  
Ha diziou, ha digwener !

- Ea goude ?... a lavaras.

- N'eus ken. Petra, c'houi a oar c'hoaz ?

- Ya da !

- Oh ! lavarit eta, lavarit eta !

Ha disadorn ha disul !

- Oh ! se n'eo ket mat ! se na junt ket ! Hon zonig a oa koant  
kaer a-raok, ha n'eo ken breman... Petra 'vo grêt d'ezan ?

- Lakaat d'ezan tort egile, eme unan.

- Ya, ya, lakaat tort egile war e hini.

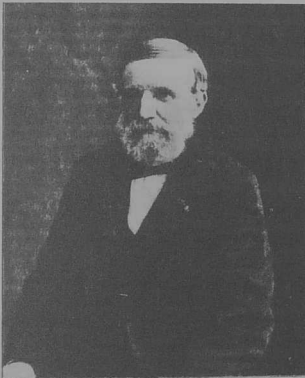
Hag e voe peget tort Nonnig d'ezan war e hini, hag e tistroas  
d'ar gêr droug ennan ha mezus bras, m'ho ped da gredi.

Hag evel-se, ar peurest eus e vuhez, e renkas dougen daou  
vec'h, e hini hag hini e gamarad.

Dastumet en Plouaret, e 1859.

Kontadennoù ar bobl e Breiz-Izel

Ti ar Goaziou (1939)



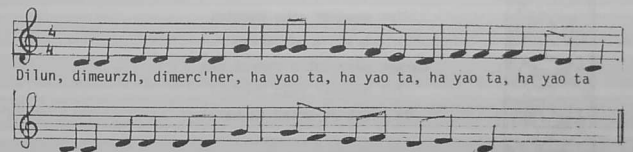
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (1815-1896)



F.M. LUZEL

52

### AR SIZHUN



Dilun, dimeurzh, dimerc'her, ha diriaou, ha digwener

Dilun, dimeurzh, dimerc'her  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Dilun, dimeurzh, dimerc'her  
Ha diriaou, ha digwener  
Ha disadorn, ha disul  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Ha disadorn, ha disul  
Setu achu ar sizhun.

Lundi, mardi, mercredi,  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Lundi, mardi, mercredi  
Et jeudi et vendredi  
Et samedi et dimanche  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Ha yao ta ! Ha yao ta !  
Et samedi et dimanche  
Voilà la semaine terminée.

### AR SIZHUN

#### AR SEIZH HUN

dilun	lundi
dimeurzh	mardi
dimerc'her	mercredi
diryaou	jeudi
digwener	vendredi
disadorn	samedi
disul	dimanche

disul  
seol : heol  
sent : hent  
sen : hen (henañ)

Evolution :  
s → h

### LA SEMAINE

#### LES SEPT SOMMEILS

jour de la lune  
jour de mars  
jour de mercure  
jour de jupiter  
jour de vénus  
jour de saturne  
jour consacré par le christianisme

jour du soleil

sente, sentier → chemin  
sénile → vieux → (aîné)

53

TRI GEMENER

Tri gemener deus Pondivi  
Job a lip ar reoroù  
Karget nevoaint o reoroù gae !  
Tri gemener deus Pondivi  
Oa deuet da wriad da ma zi

'Oaint ket arruet ba'n ti met a boan  
Oa lakaet o lein war an tan

Triwec'h dousen krampouezh fritet  
N'evoa debret an tri gofek

C'hoazh 'lavare an hini bihan  
Ma c'hamarad ma c'hof 'zo moan

C'hoazh 'lavare an hini krenn  
Ma c'hamarad ma c'hof n'eo ket stegn

C'hoazh 'lavare an hini bras  
Ma vije bet, mē debret c'hoazh

Pa oa sellet deus al labourioù  
Oa graet ur vrozh hag ur bragoù

Pa oa lakaet ar vrozh d'ar plac'h  
'tegoueze deñ evel ur sac'h

Pa oa lakaet ar bragoù d'ar paotr  
'tegoueze an tu 'dreñv araok

A lavare an ozac'h d'e wreg  
An tri-mañ zo re ger deus o boued.

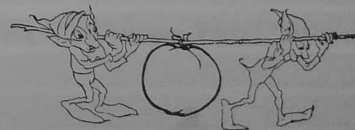
nevoa : er devoa

mē : 'mehe, em behe

deñ : dezhi

Nous ne pouvons reproduire ici  
la carte des Côtes du Nord  
sans autorisation.

Aussi, pouvez-vous utiliser la carte PTT, IGN ou Michelin...,  
afin de faire rechercher aux élèves  
les endroits mentionnés dans ce dossier.



FAÑCH AN UHEL (1821-1895)

E Plouaret, e maner Keranborgn, eo bet ganet Fañch An Uhel e 1821.

Eürus eo bet yaouankis Fañch An Uhel o redeg ar maesioù.

D'an oad a 14 vloaz e oa degemeret Fañch An Uhel e lisse Roazon e lec'h ma oa kelenner e eontr Julian an Huerou. Lojañ a rae e ti e eontr, ase en deus bet daremprejoù gant Kerambrun.

An Huerou ha Kerambrun a oa dedennet gant traoù Breizh Gante eo bet lakaet Fañch An Uhel da zastum gwerzioù e Prad e-kichen Bear.

Tremen a ra e vachelouriezh e 1842.

Beb sort labour a raio : mestr-studi, mestr-skol...

Mont a ra da Baris, da Vro-Alamagn.

En em gavoud a ra gant Renan ha gant Adolphe Orain a gastum kontadennoù ar bobl e Breizh-Uhel.

E 1864 en deus ur yalc'had dre skoazell Renan.

Dastum a ra 34 dornskrid misterioù kozh.

E 1859-1870 en deus diw yalc'had a-berzh ar ministr.

Dastum a ra kontadennoù.

E 1881 eo rener ti ar paperioù kozh e Kemper.

Skoazellet eo bet gant La Villemarqué da gaoud al labour-se.

E labourioù :

Contes bretons 1870.

Veillées bretonnes 1879.

Légendes chrétiennes de Basse-Bretagne 1881.

Contes populaires 1887.

Contes et légendes de Bretagne armoricaine (kenlabour gant Le Bras).

"Gwerzioù Breiz-Izel". Chants populaires de la Basse-Bretagne.



F. M. LUZEL (1821-1895)

François-Marie Luzel est né à Plouaret au manoir de Keramborgne en 1821.

Il passe une jeunesse heureuse à courir la campagne.

A 14 ans il est admis au lycée de Rennes où son oncle Julien Le Huerou est professeur. Il habitait chez son oncle et c'est là qu'il rencontra Kerambrun.

Le Huerou et Kerambrun sont intéressés par ce qui touche à la culture bretonne. Ce sont eux qui inciteront F.M. Luzel à collecter des chants à Prat près de Bégard.

Il passe son bac en 1842.

Il fera ensuite toutes sortes de métiers, surveillant, instituteur...

Il va à Paris, en Allemagne.

Il rencontre Renan et Adolphe Orain qui collecte des contes populaires de Haute-Bretagne.

En 1854 il a une bourse, grâce à Renan.

Il collecte 34 manuscrits de vieux mystères.

En 1859 et 1870 il a deux bourses du ministre.

Il collecte des contes.

En 1881 il est nommé directeur des archives à Quimper grâce à La Villemarqué.

Son oeuvre :

Contes bretons 1870.

Veillées bretonnes 1879.

Légendes chrétiennes de Basse-Bretagne 1881.

Contes populaires 1887.

Contes et légendes de Bretagne armoricaine en collaboration avec A. Le Bras.

"Gwerzioù Breiz-Izel" ; "Soniou Breiz-Izel" avec Le Bras.

LE XIXe SIECLE  
LA RENAISSANCE LITTERAIRE

En Europe :

La découverte du sanskrit à la fin du XVIIIe siècle brise la théorie des "langues mères", des "langues sacrées", latin, grec, hébreu et les lettrés, les historiens vont se pencher sur la tradition orale. Ils vont essayer de retrouver dans la mémoire populaire l'histoire, la langue, la culture du peuple.

En Ecosse Mac Pherson publie des poèmes d'Ossian Au Pays de Galles, Lady Charlotte Guest publie Mabinogion. En Norvège : saga.

Tandis que les frères Grimm publient des contes mais aussi une grammaire et un dictionnaire.

En Bretagne :

La Villemarqué (1815-1895) publie le Barzaz Breiz recueil de chants historiques, de chants religieux et de chants d'amour.

F.M. Luzel (1821-1895) publie :

- Contes bretons (1870)
- Veillées bretonnes (1879)
- Légendes chrétiennes de Basse-Bretagne (1881)
- Contes populaires
- Contes et légendes de Bretagne armoricaine.

Anatole Le Braz (1859-1926) :

Collabore avec Luzel à l'édition de "Sonjou Breiz-Izel" (1890).

Il publie :

- La légende de la mort
- Les saints bretons dans la tradition populaire
- Au pays des pardons
- Essai sur l'histoire du théâtre celtique.



Anatole Le Braz et Marc'harid Fulup :  
statue d'Armel Beauvais - St-Brieuc.

(Photo G. Couteller.)

THEMES DE RECHERCHE

I Le tailleur :

Comment est considéré le tailleur dans la société paysanne du XIXe siècle en Basse-Bretagne ? Pourquoi ? Où travaille-t-il ? Pour qui ?

Comparer la profession de tailleur hier et aujourd'hui.

"Les aide-ménagères" hier et aujourd'hui.

II La veillée :

Où se déroule-t-elle ? Quand ? Qui y participe ?

Enquête : comparer les soirées d'hiver des grands-parents des parents, aujourd'hui.

III Autres contes mettant en scène :

1) un tailleur :

- Le journalier et le tailleur. F. Cadic
- Le petit tailleur de la Trinité. P.J. Helias. "Les autres et les miens".

2) des korrigans :

- La grotte des korrigans. Y. Brekilien. Contes et légendes du pays breton.
- Le seigneur Nann et la fée. Barzaz Breiz  
La Villemarqué
- Les nains.
- La danse des korrigans. Guillevic
- Les deux bossus. Album du Père Castor

IV Les collecteurs du XIXe siècle  
du XXe siècle

Voir Histoire de la chanson populaire bretonne de Patrick Malrieu (Dastum et Skol).



## LABOURIOU D'OBÉR

- Studiañ ar gontadenn e brezhoneg
- C'hoariva
- Bandenn dresset
- Montaj
- Lenn kontadennoù all e brezhoneg :
  - "Kontadennoù ar Bobl". Fañch An Uhel. Al Liamm
  - "Ma c'horn Bro. Sonioù ha gwerzioù". An Uhel
- Deskiñ :
  - . deizioù ar sizhun
  - . mare ar bloaz
  - . Respont d'ar goulenn : Ar bed eus ar mis emamp ?
  - . Dec'h-hiziw-warc'hoazh
- Kanân :
  - . Deizioù ar sizhun
  - . Tri gemener
  - . Disul me oa pinwidig
  - . "'Benn dilun me yei d'er foer"

(Sko! Vreizh - Ar Helenner - Bleun-Brug)



60

## lizhiri...

AR FALZ s'est adressé aux différentes listes se présentant aux élections législatives et régionales pour leur demander leur position sur la langue et la culture bretonnes.

Madame, Monsieur,

Vous allez conduire une liste de candidats aux prochaines élections législatives et/ou régionales.

A cette occasion le mouvement culturel breton AR FALZ vous interroge sur ce que vous comptez faire -si vous êtes élu(e)- pour promouvoir et défendre la culture bretonne :

### 1) Statut officiel pour la langue bretonne :

Avez-vous l'intention de déposer une proposition de loi à l'Assemblée Nationale -si vous êtes élu(e) député- promouvant les langues et les cultures régionales, leur conférant ainsi un caractère officiel : utilisation de la langue bretonne dans la vie publique (signalisation bilingue, etc.)?

### 2) Enseignement de la langue et la culture bretonnes :

a- **DIWAN** : Etes-vous favorable à l'intégration des écoles DIWAN dans le service public ? Sinon, quelles autres propositions avez-vous ?

b- **La langue et culture bretonne dans l'éducation** : Quelle place pensez-vous qu'il faille donner à la langue et à la culture bretonnes dans les écoles, collèges et lycées ? Vous engagez-vous à favoriser la continuité de l'enseignement du breton de l'école à l'Université ? Quelles mesures concrètes préconisez-vous ?

### 3) Radio et télévision :

Quelle est votre position concernant le statut des radios décentralisées : Radio Bretagne Ouest, Radio Armorique, Radio Loire-Océan et de la chaîne de télévision FR3 Bretagne ?

Vous engagez-vous à les maintenir dans le service public et à y développer la place de la culture et de la langue bretonnes ?

Etes-vous favorable à la création d'une radio et d'une télévision spécifiquement bretonne -avec quel statut- diffusant sur l'ensemble de la région ?

4) Quelle est votre position sur l'éventuel rattachement de la Loire Atlantique à la Région Bretagne ?

La situation actuelle est-elle satisfaisante ? Sinon, que proposez-vous d'autre ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les secrétaires : J.R. LE QUEAU  
J.P. QUEMENER

61

Le 12 mars 1986

AR FALZ  
6 rue Longue  
29120 MORLAIX

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre questionnaire et vous remercions avec plaisir.

1°) Nous sommes déjà striparaire d'une proposition de loi portant reconnaissance des langues parlées en France.

2°) Les écoles DIBON ont été intégrées par le texte de loi de Finances voté en décembre 1985. Le conseil constitutionnel a annulé ce vote et cette intégration.

Les caucernements MOURON et FALOUS ont créé la licence de breton et le CADES de breton.

Les efforts commencés pour le breton dans l'enseignement primaire et secondaire, seront accentués.

3°) Les radios décentralisées seront maintenues dans le service public.

4°) Le rattachement de la Loire Atlantique dépend essentiellement de la décision des habitants de ce département.

Il y a certes une notion de Bretagne historique et culturelle. La création de départements administratifs a fait une Bretagne administrative sans la Loire Atlantique.

Des problèmes administratifs et économiques sont posés.

Nous pensons que c'est le choix des habitants de ce département qui doit être déterminant.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

LOUIS LE PENSEC - JEAN FEUZIZAT

LE MAIRE DE RENNES

Le 13 mars 1986.

Monsieur J. R. LE QUEAU  
Secrétaire de  
AR FALZ  
rue Longue  
29120 MORLAIX

3

Messieurs Les Secrétaires,

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à votre lettre en date du 9 mars, reçue ce jeudi 13 mars.

1 - Le Groupe socialiste à l'Assemblée Nationale a déposé une proposition de loi promouvant les langues et cultures régionales. Cette proposition pourra être discutée à la prochaine législature.

2-a - DIBON : Je suis favorable à l'intégration de DIBON dans le service public. C'est d'ailleurs la proposition qui lui a été faite par le Ministère de l'Éducation Nationale.

b- Je suis favorable à ce que la continuité de l'enseignement du breton soit assurée de l'école à l'université.

3 - Les radios décentralisées doivent rester dans le service public. Le développement de la place de la culture et de la communication sera d'autant mieux assuré que cela correspondra à la création de nouvelles possibilités techniques et artistiques de production.

4 - Le département de Loire-Atlantique doit adhérer à la région Bretagne si sa population en manifeste clairement la volonté aux termes de la loi de janvier 1986.

Je vous prie d'agréer, Messieurs Les Secrétaires, l'expression de mes sentiments distingués.

Edmond HERVE.

JEAN RENNES CIEEX

Permanence départementale  
Sébastien COUPEL  
10, rue Vicairie  
22000 SAINT-BRIEUC



SAINT-BRIEUC, le 12 Mars 1986

Monsieur,

C'est avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance de votre correspondance.

Dans une région fortement imprégnée de traditions vivaces telle que la Bretagne, il est indispensable de répondre aux aspirations culturelles en bâtissant une politique ouvrant de réelles possibilités à l'épanouissement de la Culture Bretonne.

À cette égard, les interventions de la Région ont permis, notamment depuis 1974, la construction d'équipements culturels (F. Kendalch à Saint-Vincent-sur-Oxé, le Conservatoire de Musique Traditionnelle de Lorient, le Centre Culturel Dizan de Tréjonnec...) la rénovation du patrimoine monumental et la construction de Maisons de Pays et d'écoumènes.

En 1984, le Conseil Régional a souhaité renforcer les axes de la Charte Culturelle en concentrant sa politique autour de trois axes :

- la promotion de la culture bretonne, grâce au soutien financier accordé aux associations qui l'assurent et à la réalisation d'émissions télévisées en langue bretonne.
- la protection et l'animation du patrimoine (restauration de chapelles, des grands monuments, des patrimoines rural et maritime)
- le développement culturel (subventions aux associations et aux bibliothèques, organisation d'expositions itinérantes, enrichissement des collections des musées bretons grâce au Fonds Régional d'Acquisition des Musées, aide à l'Institut Culturel dans le domaine de l'archéologie, de la musique, de la danse, de l'art et l'architecture).

La Région a consacré à sa politique culturelle des crédits dont l'augmentation est importante ces dernières années, avec l'ambition de concilier promotion de la culture bretonne, riche de traditions, et ouverture sur la culture contemporaine.

La promotion de la culture ainsi définie me parait correspondre à une valorisation tout à fait positive de notre patrimoine culturel telle qu'elle a été effectuée à ce jour et telle que je suis prêt à accentuer à l'avenir.

Je ne suis toutefois pas certain que la reconnaissance de la dignité et de la valeur culturelle de la Bretagne passe par la nécessité de promouvoir à l'excès une langue minoritaire sans laquelle il n'y aurait pas d'identité bretonne véritable.

Le bilinguisme n'ayant aucune chance d'être suffisamment implanté en Bretagne, je me permets d'émettre des doutes sur la création d'un cycle d'enseignement universitaire du breton, au même titre que l'anglais, l'allemand ou l'espagnol, dont l'utilité professionnelle ne fait, elle, aucun doute.

Cela ne signifie pas que je m'élève contre l'enseignement du breton à l'école et à l'université.

Je considère au contraire qu'il apporte un "plus" culturel non négligeable, dont on ne saurait priver les personnes attachées à la défense de la culture de leur région. Mais il reste un "plus" qui ne justifie pas, à mon avis, qu'on lui consacre les mêmes structures d'éducation que d'autres matières plus essentielles à l'acquisition d'une formation scolaire ou universitaire capable de s'adapter au mieux au monde du Travail.

Croyez, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Sébastien COUPEL

LORIENT, le 13 Mars 1986

AR PALZ  
6 rue Longue  
29210 MONTBOULES MORLAIX

MESSIEURS,

J'accuse réception de votre courrier du 8 courant adressé aux candidats aux élections législatives et régionales.

En réponse vous trouverez ci-joint copie d'une lettre adressée récemment à "Englev Bro an Oriant" qui, je le pense répond aux questions posées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour les candidats communistes,  
S. MORIN.

COPIE

LORIENT, le

ENGLEV BRO AN ORIENT  
1, Impasse F. Le Levé  
56100 LORIENT

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 24 écoulé par lequel vous interrogez les candidats aux élections régionales sur les problèmes de la langue et de la culture bretonnes.

Les positions du Parti Communiste Français sur cette question sont anciennes, constantes et connues. Elles ont fait l'objet d'une proposition de loi sur les "Langues de France et cultures régionales" qui, malheureusement, n'a pas été soumise, par la majorité socialiste, à la discussion du Parlement.

Dans le texte, l'on peut lire que "l'enseignement des langues de France et cultures régionales doit être considéré comme un élément du dispositif général du système éducatif dont le caractère fondamental doit être préservé. De la maternelle à l'université, l'enseignement des langues de France doit être facultatif, optionnel, de droit. Facultatif, en ce sens que seuls ceux qui le désirent peuvent bénéficier de cet enseignement.

Optionnel, en ce sens que cet enseignement doit être reconnu comme une option à part entière au même titre que les autres options saisonnières dans les écoles et collèges.

De droit, en ce sens que l'organisation de cet enseignement est une obligation pour les pouvoirs publics dès qu'un besoin réel est exprimé démocratiquement".

Par ailleurs, il est affirmé que l'initiation à la culture régionale doit être dispensée à tous.

.../...

"Comité l'histoire sociale et culturelle invente dans les monuments, dans les oeuvres artistiques et littéraires, dans l'organisation économique de sa région, dans les paysages façonnés par les hommes est indispensable pour que chacun puisse accéder au patrimoine régional, en comprendre les spécificités et participer au développement de la dimension régionale de la culture".

Cela suppose la mise en oeuvre de moyens humains, matériels, financiers, une formation adéquate des maîtres pour un enseignement de qualité à tous les niveaux.

En ce qui concerne la place de la langue et de la culture bretonne dans les médias et notamment à la télévision, il est évident que cette place doit être élargie. Il convient de créer et de diffuser des émissions en langue bretonne, des émissions sur la "civilisation" et l'ensemble des activités régionales. Cette mission peut être confiée à FR3 à condition qu'elle soit assortie des moyens matériels et financiers nécessaires par les sociétés nationales et le budget de la région. A condition également que la programmation soit établie de façon démocratique et en concertation avec les représentants qualifiés des populations intéressées.

Les communistes se sont également prononcés pour l'utilisation de la langue bretonne dans le toponyme et la signalisation routière et ont mis leurs principes en pratique quand, au niveau local, cela leur était possible. La question de l'utilisation du breton dans les actes officiels, juridiques ou commerciaux peut être également résolue progressivement et dans la concertation.

Toutes ces dispositions devraient être inscrites dans une loi qui soit un engagement précis. Malheureusement, s'est contenté de constituer une commission sans pouvoirs dont le rapport annuel ira rejoindre les nombreux rapports qui l'auront précédé.

S'agissant de la Loire-Atlantique, les communistes considèrent que depuis plus de mille ans, le Comté de Nantes et le Pays de Retz font partie de la Bretagne et que personne n'a le pouvoir de modifier l'histoire, la modification de l'organisation des régions administratives est un problème complexe. Les populations concernées doivent se prononcer de façon claire - ce qui reste à faire - et toute modification aura des répercussions sur plusieurs régions. Au lendemain des élections régionales, toutes les assemblées concernées pourraient entreprendre une concertation à ce propos.

Voici la réponse des partis ayant obtenu des sièges à ces élections.

Nous avons également reçu une réponse de Joël GUEGUAN au nom de la liste "Vivre et Décider en Bretagne" dont les positions en faveur de la langue et la culture bretonnes sont bien connues.

"Les Verts" nous ont également fait parvenir un texte de 5 pages sur "la conservation et la promotion des identités régionales : un enjeu considérable", qu'il nous est impossible de publier ici par manque de place. Pour l'obtenir, écrivez aux Verts 44 ; 14 rue des Carmélites ; 44000 NANTES.

Toutefois, il faut se garder de toutes illusions quant aux effets concrets d'une modification des régions administratives. Les difficultés économiques auxquelles se heurtent la Bretagne, Loire-Atlantique compris, et qui se manifestent par un chômage de masse, un niveau de vie bas, nécessitent un changement profond d'orientation politique. Et il ne faut pas lâcher le projet pour l'ombre.

Voilà notre point de vue sur les questions posées. Nous pouvons vous assurer que les élus communistes au Conseil Régional seront au service de la Bretagne, de sa langue, de sa culture, de son économie.

En conclusion de votre lettre, vous faites part de votre intention de publier dans la presse locale les réponses que vous aurez reçues. L'intention est louable, mais difficile à concrétiser. Si vous recevez quatre ou cinq réponses, il vous faudra les résumer dans 50 ou 100 lignes, ce qui vous contraindra à ne résumer qu'une phrase ou deux de chaque réponse.

Si tel était le cas, nous vous demandons de bien vouloir nous informer au préalable de la façon dont vous comptez résumer nos positions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour les candidats communistes  
aux élections régionales,

Serge MORIN

# gouren

## AR GOURENNOU KELTIEK

### UN DEGOUEZH ISTOREL E CARDIFF

Un taol kaer a zo bet graet e CARDIFF e Bro-Gembre d'an 21 a viz du gant Krouidigezh ar "KEVREDIGEZH ETREVOADEL AR GOURENNOU KELTIEK", e gallek : la FEDERATION INTERNATIONALE DES LUTTES CELTIQUES.

Un degouezh istorel eo memes, a lavaro tud, evit amzer da zont ar sport-se graet an daou du d'ar mor Breizh.

En emvod e CARDIFF e oa :

- Evit Gouren CUMBERLAND :

John-Edward DUNGLINSON Cumberland and Westmorland Wrestling Association  
William ROBERTSON Scottish Amateur Wrestling Association  
Chris MAC KAY " " " "

- Evit Gouren Kerne-Veur :

Adrian TAYLOR : West Penwith Association  
Douglas HALL : " " "  
Ian MSZYK : " " "  
Roger HOLMES : " " "

- Evit Gouren Breizh :

Paul LE JONCOUR Fédération de Gouren de la F.A.L.S.A.B.  
Jean-Pierre JAOUEN " " "  
Guy JAOUEN " " "  
Ronan GUENOC " " "

- Evit Bro-Gembre :

Gordon GRIFFITHS Sport Council of Wales  
John-Henri DUSTAN Kenseurterezh Keltiek  
Devi GOLDING Gourenner  
Derek STOCKLEY Jubennour



## MONT WAR-RAOK

Pal ar gevredigezh nevez-krouet eo lakaat da vont war-raok an tri gouren ispisial c'hoariet er broiou keltiek.

Pep bro ha pep strollad a jom e-giz arak mestr war reolennoù e gouren e-unan. Ar gevredigezh etrevroadel n'he deus ket en e soñj cheñch un dra bennak er mod d'ober ha lezennou pep gouren.

Pezh a zo bet soñjet, da gentañ, eo reiñ asambles nerz ha startijenn nevez d'o sport c'humun evit e lakaat da vezañ kreñvoc'h ha gwellañ anavezet dreist-holl gant sportourien met ivez gant gallout ofisial e pep lec'h.

## UR SPERED MAT HA STARD

Tud ar vodadeg-veur diazez a zo bet plijet tre gant ar spered mat ha stard a oa etrezo en desped d'ar c'hemm zo a-wechou etre an tri doare Gouren, Kerne-Veur, Cumberland ha Breizh. An holl a fell dezho

mont pelloc'h evit kendalc'h ha diorren ar gourennoù keltiek en amzer da zont. Pep hini a sant sklaer eo poent ober un dra bennak evit reiñ ur vuhez d'e sport ha dreist-holl stourm evit talan penn ouzh enebiezh ar sportoù brezelek deut an darn vrasañ anezho eus Bro Asia.

## BRO GEMBRE HAG IWERZHON

Ar Gouren Keltiek zo aet da goll e nebeut broiou zo, da skouer e Vro Gembre ha Bro Iwerzhon. Un taol brav tre vefe ma vefe ar gevredigezh nevez gouest da lakaat eno ar gouren da advevah. N'eo ket un dra dibosubl, pell alese. Tud o deus diskouezet e oant dija dedennet gant ar pezh a zo bet graet e CARDIFF. Kembraiz zo, e giz-se, prest da sevel skoliou Gouren en o bro gant skoazell Urdd Gobaith Cymru a ra war-dro ar yaouankiz war dachenn ar C'hembraeg. En Iwerzhon paotred o deus c'hoant ober memes tra. Pebezh plijadur ma vez gwelet adarre un devezh bennak, gouren er broiou-se !

## AN ORIENT 1986

Pezh zo bet divizet e CARDIFF eo ivez lakaat war sav gourennoù meur en ORIENT ar bloaz a zeu evit Gouel meur etrekeltiek. Reolennoù ar gourennoù etrevroadel-se a zo bet aozet :

Pep bro a zigaso ur skipailh eus he gwellañ gourennerien er rummad ar gwazed. Pep gourenner a rank gouzout c'hoari e pep doare-gouren (Kerne-Veur, Cumberland ha Breizh)

d'ar 15, a viz east vo ar c'honkour evit gouren Kerne Veur

d'ar 16, evit ar gouren Cumberland

d'ar 17, disul, an devez diwezhañ, evit gouren Breizh

Hollad ar poenc'hoù a ziskouezho piv vo ar gwellañ skipailh etre ar vroioù Keltiek ha roet vo dezhi, gant ar gouel, ur priz krouet aratoz evit an degouezh.

## RENERIEN

President : William BAXTER Bro Skos  
Is president : Guy JAOUEN (Sekretour) Breizh  
Adrian TAYLOR Kerne-Veur  
John Edward DUNGLINSON Cumberland.

Ar feiz a zo sañset gouest da sevel menezioù. An doare-lavar-se a zo gwir evit ar Vretoned o deus labourer stard evit lakaad da wir ar pezh oa kén, da gentañ, ur menoz. Gouzout a raont koulskoude n'eo nemet, bodadeg diazez CARDIFF, ur pazenn kentañ evit mont pelloc'h. N'eo ket a labour a vanko benn arc'hoaz !

Pol Ar Yonkour  
President Kevredad ar Gouren  
(FALSAB)



### stages d'initiation au gouren (lutte bretonne)

VOUS VOULEZ DECOUVRIR, PRATIQUER UN SPORT ORIGINAL, UN SPORT DE CHEZ NOUS ?  
VOUS AIMEZ LA LUTTE BRETONNE !


● DES STAGES D'INITIATION SE TIENNENT A :

- TI AR GOUREN, La Maison des Sports Bretons à BERRIEN (Finištère)
- TI KEMALC'H à SAINT-VINCENT SUR OUST (Mortelin)
- Salle de GOUREN, rue Saint Germain à MATHON (Côtes du Nord)

Ces stages s'adressent aux enseignants, éducateurs, entraîneurs ainsi qu'à toute personne qui souhaite connaître le GOUREN, sportifs confirmés ou non.

● LES RENSEIGNEMENTS ET DESCRIPTIONS SE PRENNENT CHEZ :

- Jean Pierre JAOUEN - Ti Ar Gouren 23218 BERRIEN (08.99.78.83)
- Michel BOURDEAU - "La Bondie" 35250 SAINT GERMAIN / ILLE (09.55.42.93)
- Henri DOUET - Lotissement Gouven 22250 MATHON (06.41.02.36)



FEDERATION de GOUREN - FALSAB

## stourm ar yezhoù bihan

E penn kentañ mis Eost 1985 eo bet dalc'het e Llanuwchllyn e BRO-GEMRE ur c'hamp etrevroadel. Aaset e oa bet ar c'hamp-se gant URDD GORAIH CYMRU ewid tud yaouank broioù bihan Europa. En em gavet e oa ase un toullad Iwerzhonis, Frisis, Katalonis, Friouilis hag iwe un nebeud Breizhis.

Ar Gatalonis a oa tud eus ar CRIDA a zo kevrenn ar re yaouank ar CIEMEN. E mis Kerzu eo bet aaset gant ar re-se un c'hendivis (Conférence des Nations sans Etat de l'Europe Occidentale) e Barselona.

Er c'hendivis-se o deus kemeret perzh dilennidi eus strolladoù tud yaouank broioù bihan Europa. Beteghenn n'eus c'hoazh e Breizh aoadur tud yaouank (15-20 vloaz) ebed par d'ar CRIDA.

Titouroù all digant :

CIEMEN - Pau Claris 106 ter - Ia - Barcelona - CATALUNYA - Paísos Catalans

Pellgomz : 3020144

Da heul e vo kavet -e galleg- diskleriadur kendivis ar broadoù heb Stad Europa ar C'hornog.

### DECLARATION DE LA PREMIERE CONFERENCE DES NATIONS SANS ETAT D'EUROPE OCCIDENTALE

Face à la politique des états constitués d'Europe de l'Ouest qui tentent de parachever une unité fondée en termes de pouvoir et de marché, des représentants d'organisations politiques, syndicales et culturelles des nations dominées se sont réunis à Barcelone du 27 au 30 décembre 1985 en Conférence des Nations sans état d'Europe Occidentale (CONSEO).

Ils ont élaboré et mis en oeuvre une nouvelle dynamique de rapprochement avec comme perspective le progrès humain, dans lequel l'unité du tissu social soit fondée sur la solidarité et la justice, et la paix, la conséquence du respect des droits collectifs de tous les peuples, ce qui implique la faculté pour ces peuples de disposer d'eux-mêmes et de se libérer de toute dépendance économique, sociale et militaire.

Les délégués ont exprimé leur volonté de mieux coordonner, dans le contexte actuel de l'Europe occidentale les processus de libération personnelle des hommes et des femmes de tous les peuples et donc de construire une nouvelle étape d'espoir dans l'histoire européenne, soumise à une crise généralisée des valeurs morales, des références idéologiques et des structures économiques et sociales.

Ainsi, des représentants des Nations sans état d'Europe Occidentale, avec la résolution de les convertir en pratiques concrètes, ont arrêté les principes et propositions suivants :

- 1.1 La CONSEO réaffirme la légitimité pour chaque nation, au regard du Droit Universel, de s'autodéterminer et de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour exercer ce droit.
- 1.2 La CONSEO condamne l'utilisation faite par les états des médias et des systèmes éducatifs pour détruire les consciences nationales et discréditer les luttes d'émancipation.  
Elle considère comme illégitime les législations étatiques qui interdisent ou limitent la liberté d'autodétermination des peuples.  
Elle dénonce, en particulier le recours systématique de ces mêmes états à des moyens policiers, judiciaires et militaires d'exception pour réprimer ceux qui travaillent à leur libération nationale, voire le recours à des accords inter-étatiques avoués ou occultes et aux méthodes universellement réprouvées que sont l'appel à la délation, la torture et l'assassinat.

2.1 La CONSEO rappelle que la langue et la culture sont les manifestations les plus évidentes de l'identité de chaque nation. De ce fait, elles sont l'objet des agressions et des négations les plus significatives des états qui visent à les anéantir afin de détruire les consciences nationales.

2.2 La CONSEO proclame la nécessité d'officialiser toutes les langues nationales dans leur territoire historique pour permettre la normalité de leur usage tant dans la vie privée que dans tous les domaines de la vie publique.

3.1 La CONSEO affirme que l'ordre économique de la C.E.E. qui exclut par principe les nations sans état de ses instances et des négociations sur leur développement, met en péril la survivance de ces nations comme telles, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur les plans culturel et socio-politique, à la merci des états oppresseurs et du pouvoir des multinationales. Elle ne peut également admettre la nouvelle stratégie d'une "Europe des régions" dont les plans économiques ne tendent qu'à normaliser les inégalités au détriment des nations sans état et à briser leurs unités respectives.

La CONSEO, sans exclure dans l'immédiat l'utilisation maximale des possibilités permises par le cadre actuel des institutions européennes, revendique le droit pour chaque nation de choisir librement ses alternatives économiques et de maîtriser la propriété et l'emploi de ses ressources.

\*\*\*\*\*

L'initiative de la CONSEO a permis, de manière préparée et organisée de provoquer des échanges entre organisations qui luttent à tous niveaux pour l'émancipation des différentes nations sans état d'Europe occidentale. Elle a constitué, au delà des relations sectorielles bilatérales existantes, une occasion historique de confrontation globale des expériences. Elle a permis de trouver des bases communes d'analyse et d'action.

Il en est résulté une volonté unanime des organisations participantes de poursuivre, d'élargir et de développer les échanges, de structurer des actions communes propres à renforcer les luttes de chaque nation et les solidarités entre elles dans le contexte des objectifs exposés.

En outre, le CONSEO a été l'occasion de nouer de nouvelles solidarités avec les autres peuples en lutte de la planète venus assister à ses travaux.

Pour concrétiser cette solidarité, les organisations membres de la CONSEO s'engagent à présent à participer chacune à son niveau, aux manifestations de soutien aux peuples indigènes, à l'occasion de la honteuse célébration du cinquantième centenaire de leur colonisation et génocide par la civilisation européenne occidentale.

\*\*\*\*\*

Partant de cette nouvelle dynamique des relations, la CONSEO a mis à l'étude de son Comité international l'élaboration et la mise en place de structures permanentes.

Dès à présent, elle se dote d'un secrétariat permanent chargé d'assurer les liaisons entre ses membres et de coordonner diverses initiatives communes concernant :

- des actions contre la répression ;
- des campagnes pour les langues et les cultures ;
- des études et recherches d'un nouvel ordre économique européen et mondial ;
- des manifestations concrètes de solidarité entre tous les peuples en lutte.

Elle met également en oeuvre des moyens d'information mutuelle avec la perspective de se dote à terme d'une agence de presse.

La CONSEO envisage comme finalité de se constituer en Assemblée Permanente des Nations sans état d'Europe occidentale face aux institutions de l'Europe des Etats.

## L'AFFAIRE JOACHIM

Le 18 décembre dernier un habitant d'Haguenau, Robert JOACHIM, était cité à comparaître en correctionnelle pour avoir utilisé sa langue maternelle (l'alsacien) dans sa ville.

Les faits remontent au 24 mai 1984, date à laquelle cet habitant d'Haguenau, qui prend en charge une émission hebdomadaire à l'antenne locale Haguenau Unterland de la Radio Régionale Libre Dreyeckland, réaccompagne à son domicile un de ses amis.

Le prolongement de la discussion des deux amis dans la voiture stationnée devant la maison intrigue la brigade de police en tournée. Celle-ci demande ses papiers au conducteur -en français naturellement- et celui-ci refuse d'obtempérer tant que cette question ne lui sera pas formulée dans la langue maternelle et régionale.

Pour la brigade d'Haguenau, qui n'est pas habilitée à s'exprimer en elsäberdeutsch c'est un cas de refus de présentation de papiers d'identité.

Le récalcitrant est donc emmené au poste où on lui dresse un procès-verbal -en français- et qu'il refuse cependant de signer. A deux heures du matin le 25 mai il est reconduit à son véhicule.

La citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Strasbourg mentionne que le prévenu a "sciemment refusé de se soumettre à toutes vérifications prescrites concernant le véhicule ou la personne" Article L-4.

C'est donc pour une infraction au code de la route que ce militant alsacien sera jugé.

Robert JOACHIM, 34 Jahre alt, wohnhaft in Haguenau, Rosengasse N° 2, verheiratet mit Christiane WINTER, Apothekerin aus Haguenau, Vater von 3 Kindern, Lizenziat der ökonomischen Wissenschaft, Bankbeamter, ehemaliger Verantwortlicher der kath. Kinderfürsorge, Ökologe und aktiver Gegner der Atomenergie, Förderer der lokalen Antenne von Haguenau und Kassenwart des Freien Regionalen Senders Dreyeckland (ehemaliger Grüner Sender Fessenheim).

Kandidat des Elsass-Lothringischen Volksbundes - EL, Mitglied der Freien Europäischen Allianz, mit 2 europäischen Gewählten im Europa Parlament.

Robert JOACHIM, 34 ans, habitant de Haguenau, 2, rue des Roses, marié à Christiane Winter (de Haguenau, pharmacienne) et père de 3 enfants.

licencié ès-sciences-économiques, agent de banque; ancien responsable de l'Action Catholique pour l'Enfance; écologiste et militant anti-nucléaire; animateur de l'Antenne locale de Haguenau et Trésorier général de la Radio Régionale Libre Dreyeckland (anct. Radio Verte Fessenheim)

candidat du PARTI ALSACIEN - Mouvement EL, membre de l'Alliance Libre Européenne, représentée par 2 députés au Parlement Européen.



Voici le compte rendu de cette audience du 18 décembre 1986 tel que le rapporte le mensuel alsacien ROT UN WISS n° 109 (février 1986).

Comme annoncé dans le précédent numéro, Robert Joachim, militant autonome du Parti Alsacien-Volksbund, comparait le 18 décembre dernier devant le Tribunal Correctionnel de Strasbourg. Pour avoir demandé aux gendarmes que son identité soit vérifiée en insérant Landessprache, doit-être condamné comme un banal délinquant du Code de la Route ?

Voici le compte rendu de cette première séance, dont le jugement a été reporté au 12 mars prochain afin de permettre à deux députés flamands du Parlement Européen, membres de l'Alliance Libre Européenne, d'être entendus comme témoins.

Ce 18 décembre, en début d'audience, l'atmosphère était tendue au Tribunal Correctionnel de Strasbourg. Un public jeune, nombreux et muet d'impatience avait rempli la salle. Plusieurs affaires de conduite sans assurance ou d'irrégularité devant le service des mines ont déjà été liquidées. Le Procureur exigea des peines jugées sévères par l'assistance. Un Alsacien cité à comparaître avait nécessité l'appui de l'interprète de service. Le ton était donné.

A l'appel de Robert Joachim, un mouvement bruyant anime à la fois les bancs de la presse et du public. L'attente avait pris fin. Après l'introduction du Président, Me Alain Marx invoqua immédiatement le vice de procédure. Le contrôle d'identité en question ne prend pas place dans le Code de la Route.

Me Ney démontre que selon le rapport de gendarmerie, R. Joachim est une personne connue et que le contrôle avait d'autres destinations. Ainsi nous venons rapidement au problème de la langue. La défense dénonce son "maquillage" en infraction au Code de la Route.

Le Procureur de la République n'accepte par la tournure des événements. Il provoque une sérieuse altercation avec l'avocat. Le Juge revient aux faits.

Robert Joachim déclare qu'il n'avait pas l'intention d'embêter les gendarmes, eux-mêmes souvent mutés à contre-cœur. Son intention est de poser le principe : peut-on oui ou non, chez soi, répondre dans sa langue maternelle, l'allemand ou l'un de ses dialectes parlés en Alsace-Lorraine, aux agents chargés de la protection publique. Liberté fondamentale, application des recommandations des pouvoirs publics, avenir bilingue des jeunes travailleurs... les arguments ne manquent pas.

Joachim souligne aussi qu'un gendarme le comprenait. Pourquoi refusait-il de lui demander dans sa langue les papiers que de son côté il proposait. Le Procureur prétend qu'en France les gendarmes doivent parler le français. Le juge se pose tout de même la question. La défense demande que le jugement soit reporté pour entendre les gendarmes, mais aussi deux parlementaires européens flamands désirant apporter leur expérience. L'accusation refuse le témoignage des Parlementaires européens. Le Juge n'y est pas opposé. Pour en prendre connaissance, il reporte le jugement au 12 mars, date de sessions au Palais de l'Europe.

Il y a lieu d'être satisfait. Dans une intervention efficace la défense a obtenu cette affaire décisive pour notre langue et les Droits de l'Homme en Alsace-Lorraine ne soit expédiée comme un délit à la circulation automobile. Le 12 mars le Tribunal s'attaquera à l'essentiel. Au fond, ce jugement déterminera de nouvelles bases de lutte, mieux définies, plus claires, dans les textes comme dans la pratique, pour notre langue. Il interpellé toutes les personnes et tous les cercles, engagés ou non, en Alsace-Lorraine et dans l'ensemble de l'hexagone.

## DER PROZESS, ERSTE SITZUNG



Elsa Lothringer einmal wieder auf der Anklagebank

Entre les deux audiences un comité de soutien s'organise dans le cadre du parlement européen et publie cette déclaration bilingue :

De l'Assemblée Européenne  
EUROPA-PARLAMENTET  
Europäische Gemeinschaften  
Europäische Parlament  
EYRÖPÄINEN SEURAKUNNUN  
EYRÖPÄINEN PARLAMENTI  
EYRÖPÄINEN PARLAMENT  
PARLAMENTU EUROPEO  
Parlament der Europäischen Gemeinschaften  
EUROPEISKT PARLAMENTET

Abtastlich einer Identitätskontrolle durch die französische Gendarmerie am 25. Mai 1986, insoweit Robert Joachim im Elsass, hat er sich nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Wir werden uns an alle Verantwortlichen damit in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Das ist ein Problem, das die Regionalität betrifft und auf den wir uns in der Regionalität einbringen müssen. Wir werden uns an alle Verantwortlichen in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

De l'Assemblée Européenne  
EUROPA-PARLAMENTET  
Europäische Gemeinschaften  
Europäische Parlament  
EYRÖPÄINEN SEURAKUNNUN  
EYRÖPÄINEN PARLAMENTI  
EYRÖPÄINEN PARLAMENT  
PARLAMENTU EUROPEO  
Parlament der Europäischen Gemeinschaften  
EUROPEISKT PARLAMENTET

Abtastlich einer Identitätskontrolle durch die französische Gendarmerie am 25. Mai 1986, insoweit Robert Joachim im Elsass, hat er sich nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Wir werden uns an alle Verantwortlichen in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Das ist ein Problem, das die Regionalität betrifft und auf den wir uns in der Regionalität einbringen müssen. Wir werden uns an alle Verantwortlichen in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

De l'Assemblée Européenne  
EUROPA-PARLAMENTET  
Europäische Gemeinschaften  
Europäische Parlament  
EYRÖPÄINEN SEURAKUNNUN  
EYRÖPÄINEN PARLAMENTI  
EYRÖPÄINEN PARLAMENT  
PARLAMENTU EUROPEO  
Parlament der Europäischen Gemeinschaften  
EUROPEISKT PARLAMENTET

Abtastlich einer Identitätskontrolle durch die französische Gendarmerie am 25. Mai 1986, insoweit Robert Joachim im Elsass, hat er sich nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Wir werden uns an alle Verantwortlichen in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Das ist ein Problem, das die Regionalität betrifft und auf den wir uns in der Regionalität einbringen müssen. Wir werden uns an alle Verantwortlichen in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

COMITE DE SOUTIEN A ROBERT JOACHIM  
CITE EN CORRECTIONNELLE POUR AVOIR  
PARLE A HAGUEAU SA LANGUE MATERNELLE  
ET REGIONALE.

Abtastlich einer Identitätskontrolle durch die französische Gendarmerie am 25. Mai 1986, insoweit Robert Joachim im Elsass, hat er sich nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Wir werden uns an alle Verantwortlichen in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

Das ist ein Problem, das die Regionalität betrifft und auf den wir uns in der Regionalität einbringen müssen. Wir werden uns an alle Verantwortlichen in allen Regionen Europas und Frankreichs die Regionalität anerkennen und nicht als ein Problem betrachten, das sie nun endlich werden: sie muss in allen Regionen und in allen Sprachen, die in der Region gesprochen werden, anerkannt werden. Die Regionalität ist die Regionalität. Robert Joachim ist berechtigt, in seiner Sprache zu sprechen. Er hat sich dabei nicht weigert, sondern hat seine Papiere den Ordnungsbürokraten vorlegen lassen. Er hat sich dabei in seiner Dialektform, die ihm die Sprache erlaubt, zu verständigen und dabei hat er die Sprache in der er sich ausdrückt, nämlich das Elsassische, verwendet.

En Allemagne, des organisations pour la défense des droits de l'homme apportent leur soutien à Robert JOACHIM le jour du procès le mercredi 12 mars 1986 ; comme l'atteste la dépêche d'agence ci-dessous.

pl/(151) - France - Droits de l'Homme

Des organisations pour la défense des Droits de l'Homme protestent contre la discrimination linguistique.

"Aucune concession importante en France."

Göttingen (epd). La société pour les peuples menacés (Göttingen) et deux autres organisations ont protesté contre la discrimination de minorités linguistiques en Europe. Dans une déclaration publiée le mercredi 12 mars 1986 à Göttingen, cette société en a appelé aux gouvernements des pays de la Communauté Européenne de reconnaître toutes les langues régionales européennes égales en droit dans la vie publique et d'autoriser leur emploi dans les administrations, les écoles et les médias. Cet appel a reçu le soutien de la Fédération des groupes des peuples d'Europe et du "Bureau Européen pour les langues les moins utilisées" (Dublin).

Dans cette déclaration est décrit le cas de l'Alsacien Robert JOACHIM d'HAGUENAU qui -selon le compte rendu fait par la Société des peuples menacés- comparait actuellement devant la justice à Straßburg pour avoir utilisé sa langue maternelle à l'encontre des pouvoirs publics. Lors d'un contrôle de papiers par la police française, JOACHIM a utilisé exclusivement sa langue maternelle ; par la suite il a été gardé à vue et a été invité à se présenter devant la justice en décembre 1985. On lui reproche officiellement d'avoir refusé le contrôle exigé. Dans leur déclaration, les organisations pour la défense des Droits de l'Homme regrettent que l'on n'ait pas fait en France des concessions importantes aux langues non françaises depuis des décennies et "qu'ainsi les langues et les cultures régionales sont condamnées à mort".

(151/12.03.1986)  
epd zr fm  
12 1254 mrz 86



Affaire Robert JOACHIM  
en correctionnelle pour avoir parlé  
sa langue à Haguenau  
COMPTE RENDU de la deuxième audience

Mercr. 12 mars 86 au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. Ce fut mieux que le 18 décembre dernier lors de la première audience. On se souvient, le jugement avait été reporté pour entendre des témoins : les gendarmes mais aussi deux parlementaires européens de Flandre et leur expérience. Tous étaient présents. Encore la presse écrite et audiovisuelle régionale, du Bade-Wurtemberg, des éditions parisiennes et des correspondants au Parlement Européen. Puis beaucoup de jeunes, militants et sympathisants, auditeurs des instances européennes de Strasbourg, chevilles ouvrières de cercles culturels et de formations pour les Droits de l'Homme. La salle était comble. Les bruits d'une foule se forçant au silence couvraient les débats d'une première affaire à l'ordre du jour. Car au siège du tribunal on jugeait. Avec les mêmes magistrats que le 18 décembre, M. Eichler-juge, M. Kleeemann-greffier. Les mêmes... Non. Le Procureur de la République avait changé de tête et de sexe. Mlle Benquigui, souriante, remplaçait M. Jomier très sévère lors de la première audience. N'avait-il pas soutenu que les gendarmes n'ont pas à parler autre chose que le français.

Les avocats de Robert JOACHIM, Me Alain Marx de Strasbourg et Me Guy-Michel Ney de Saverna, exposèrent longuement les "injustices" le frappant : Un contrôle d'identité cavalièrement transformé en infraction au Code de la Route, une mesure vexatoire supplémentaire pour un autonomiste, l'usage d'une langue régionale mis en question alors qu'elle est sauvegardée par la Convention Européenne des Droits de l'Homme, une liberté fondamentale bafouée reconnue par le Pacte international. Textes cités par la défense : 1/ art. 14 - Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et libertés fondamentales : "la jouissance des droits et libertés reconnus dans la Convention

doit être assurée sans distinction aucune fondée sur... la langue... ou l'appartenance à une minorité nationale". 2/ art. 27 - Pacte International relatif aux droits-civils et politiques du 16 décembre 66 (ratifié par la France) : "dans les états où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit... d'employer leur propre langue". Et ils ont bien fait. Bien fait d'invoquer le vice de procédure. Car ce problème de langue ne peut être traité comme une infraction au Code de la Route. Ne pas dénoncer cette méthode revient à laisser le champ ouvert à tous les arbitraires, à tous les prétextes, dans l'élimination des gêneurs. Et dans les murs de la justice française on entendit enfin l'énoncé de textes européens. Les avocats ont bien fait de prendre du temps, car le verdict allait rapidement tomber.

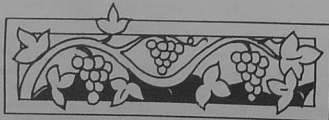
Le sourire ironique du ministre public laissa éclater "sa sentence". Sa manœuvre détermina le jugement. Il s'aligne sur un argument de la défense et demande la relaxe du prévenu pour vice de forme parce qu'il n'y a pas infraction au Code de la Route. Le ministre public fuit le débat de fond. Celui de la langue utilisée par la force publique en Alsace-Lorraine. Celui des Alsaciens-Lorrains face à des forces de l'ordre de langue différente. L'état français qu'il représente, exportateur des Droits de l'Homme, ne peut se permettre cette infamie. Une liberté fondamentale, un droit élémentaire ignorés à l'intérieur de ses frontières renforcées, cela n'existe pas. Donc, il n'y a pas de discussion à organiser. Et qui accusera cette irresponsabilité ? Cette nouvelle prérogative de l'état dans les régions qu'il protège et civilise ?

Immédiatement et d'un bon réflexe les avocats de R. Joachim prient le Président du Tribunal d'ordonner une suspension de séance indispensable devant la situation créée par le Ministère public se contredisant aussi légèrement d'une audience à l'autre. Une suspension de quelques minutes permettant à la défense de réfléchir et de réagir parce que on a accusé un citoyen, on l'a traîné devant la justice, on

lui a causé préjudices et ennuis, on l'a mis en difficulté, on l'a obligé à se défendre et l'accusateur se retire impunément. N'y a-t-il pas lieu de demander réparation ? Le juge, visiblement soulagé de se débarrasser d'un dossier brûlant prenant une ampleur redoutée par le ministère public, soutenu par le procureur déjà préparé à cette parade, déclare son tribunal incompétent en la nouvelle matière et relaxe Robert Joachim pour vice de procédure.

Les déçus : une salle en partie choquée, en partie froidement professionnelle, qui souhaitait plus de courtoisie, plus de chevalerie, des démonstrations juridiques rompant avec les discours répétés. Elle attendait un jugement précis et concret. Elle pouvait également s'attendre à plus de politesse. Cette légendaire politesse française si souvent mise en avant en matière de langue et toujours unilatéralement méconnue, telle qu'elle l'a été ce jour pour Robert Joachim d'abord chargé puis laissé pour compte par le ministère public. Les moins déçus : la famille du prévenu et Robert Joachim lui-même déjà satisfait d'avoir évité cette issue lors de la première audience et sans illusion quant à l'application immédiate des libertés modernes sans possibilité d'autodétermination des régions dans une Europe fédérale.

La victime : l'état français. Pour les tenants de sa culture et de sa langue officielles et uniques, il est bien malsain. Personne n'en doutait. Pour les tenants de la richesse dans la diversité et le respect des différences, il devient de plus en plus dangereux. Arrogant et sûr de soi, il veut corriger les dissidents. Effrayé et prudent, il se défile.



A la suite de cette affaire on peut se poser des questions sur les libertés fondamentales en France, sur la contradiction qui existe entre les affirmations officielles concernant la sauvegarde des langues minoritaires et la répression sournoise ainsi que l'inefficacité des textes existants par manque de moyens et aussi le manque de volonté politique évident.

## breizh:5 departamant

SONDAGE FR3 NANTES EN LOIRE-ATLANTIQUE :

UN OUI FRANC A LA REUNIFICATION DE LA BRETAGNE

Lors de son Assemblée Générale à Redon le 12 décembre 1985, le Comité pour l'unité administrative de la Bretagne (CUAB) estimait que "le gouvernement socialiste a mis la charrue devant les boeufs en organisant des élections régionales en Mars 86 sans remettre en cause le découpage irrationnel de certaines régions comme les "Pays de Loire". Le CUAB concluait : "Les élections régionales n'apporteront aucune solution au problème des limites régionales..."

Le sondage d'opinion, réalisé en Loire-Atlantique par FR3-Nantes et dont on ne peut mettre en doute la crédibilité ni l'impartialité, confirme l'appartenance à la Bretagne de la Loire-Atlantique et le souhait d'une majorité de ses citoyens de reconstituer une Région Bretagne englobant les cinq départements bretons.

LA LOIRE ATLANTIQUE EST BRETONNE

En dépit d'années de désinformation sur la Bretagne, de propagande pour les "Pays de Loire", la moitié de la population se considère bretonne. Elle constitue de fait une majorité d'opinion car le reste se partage entre groupes minoritaires (gens sans attaches particulières ou d'une autre région comme Vendée, Anjou...).

Le résultat du sondage témoigne de l'échec de l'effort entrepris par les successifs préfets régionaux et relayé par les dirigeants du Conseil Régional des Pays de Loire pour substituer à l'identité bretonne en Loire-Atlantique une appartenance aux Pays de Loire, une conscience "régionale" ligérienne. Le sondage montre clairement qu'une région ne se décrète pas dans un ministère parisien. Elle se vit !

L'identité bretonne de la Loire-Atlantique est un fait reconnu par le Conseil Général (adhésion en 1977 à la Charte Culturelle de Bretagne, puis soutien à l'Institut Culturel de Bretagne, etc.). Le sondage de FR3 doit inciter les élus à faire plus pour la culture bretonne. Ils doivent intervenir pour que les jeunes de Loire Atlantique reçoivent une information minimale sur la Bretagne, et pour cela il faut que la formation des futurs enseignants comprenne des cours sur la Bretagne.

Le CUAB est convaincu que la meilleure aide que puisse apporter le Conseil Général à l'essor de la culture bretonne en Loire-Atlantique est de favoriser la réunification administrative de la Bretagne. C'est d'autant plus urgent que la réforme régionale va donner plus de pouvoirs aux Régions. C'est dire que le divorce entre l'identité bretonne de la population en Loire-Atlantique

et l'intégration forcée de cette population dans des Pays de Loire incohérents va aller croissant. Le meilleur respect de l'identité bretonne de la Loire-Atlantique consiste à créer une vraie Région Bretagne, avec les cinq départements bretons !

#### POUR LA LOIRE-ATLANTIQUE DANS UNE REGION BRETAGNE

Une nette majorité (63 % des personnes interrogées) est favorable à la réunification administrative de la Bretagne. Ainsi, la position que le CUAB défend depuis 10 ans, c'est celle de la majorité de la population. Quel démenti massif pour ceux qui au gouvernement, avant ou après 81, ont refusé de remettre en cause le découpage administratif décidé en 1956 par des technocrates et déjà esquissé du temps de Pétain. Quel démenti massif pour le Parti Socialiste en particulier, qui soutenait la réunification de la Bretagne avant 1981 et n'a rien changé. Quelle occasion manquée de se démarquer de la droite, quand on voit que c'est dans sa clientèle électorale qu'il y a le plus de partisans de la réunification (81,7 % des ouvriers et employés).

Il ne peut y avoir de régionalisation véritable sans région véritable. Les Pays de Loire, c'est du théâtre. Obliger les citoyens de Loire-Atlantique à élire des conseillers régionaux "ligériens" alors qu'ils préféreraient participer à l'élection du Conseil Régional de Bretagne, c'est une absurdité, sinon une provocation. En tout cas, cela prive de sens profond la réforme régionale du gouvernement socialiste.

Quelque soit le résultat des élections régionales, qui ne peuvent rien régler puisque ne se déroulant pas dans un cadre accepté par la population, les élus sauront ce qu'il leur reste à faire : réunifier la Bretagne. La lutte pour la réunification continue.

Per Rhun

SONDAGE D'OPINION EXCLUSIF FR 3 NANTES  
 REALISE PAR LE CREA (CENTRE DE RECHERCHES DE L'E.S.C.)  
 DU 7 AU 14 JANVIER 1986  
 AUPRES DE 400 PERSONNES DE LOIRE-ATLANTIQUE

#### QUESTION 1 : VOUS CONSIDEREZ-VOUS COMME BRETON ?

3,75 % des personnes interrogées ne se prononcent pas.  
 Parmi celles qui se prononcent :

- NON PAS DU TOUT :	33,51 %	
- NON PAS VRAIMENT :	16,10 %	49,61 %
- OUI PLUTOT :	16,62 %	
- OUI TOUT-A-FAIT :	33,77 %	50,00 %

Le sentiment d'être breton est plus fort dans les petites communes.

#### QUESTION 2 : SOUHAITEZ-VOUS UN RATTACHEMENT ADMINISTRATIF DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ?

29,75 % des personnes interrogées ne se prononcent pas.  
 Parmi celles qui se prononcent :

- NON PAS DU TOUT :	16,37 %	
- NON PAS VRAIMENT :	20,28 %	36,65 %
- OUI PLUTOT :	28,11 %	
- OUI TOUT-A-FAIT :	35,23 %	63,34 %

#### REPONSES A LA 2ème QUESTION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE POUR LE RATTACHEMENT :

- AGGLOMERATION NANTAISE :	59,8 %
- NORD LOIRE :	65,7 %
- SUD LOIRE :	67,4 %

#### REPONSES A LA 2ème QUESTION PAR AGE :

- Moins de 25 ans :	66,6 %
- De 25 à 35 ans :	59,7 %
- De 36 à 45 ans :	60,6 %
- De 46 à 55 ans :	63,6 %
- De 56 à 65 ans :	64 %
- Plus de 65 ans :	71,9 %

#### REPONSES A LA 2ème QUESTIONS PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

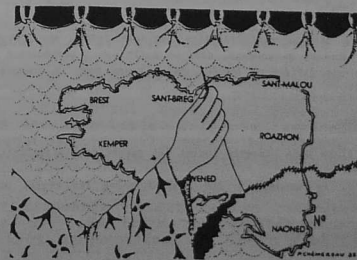
- Ouvriers, employés :	81,7 %
- Artisans, commerçants :	76,9 %
- Agriculteurs :	42,9 %
- Cadres, Chefs d'entreprise :	40 %
- Etudiants :	42,9 %
- Agents de maîtrise :	37,8 %

#### REPONSES A LA 2ème QUESTION PAR SEXE :

- Hommes :	67,6 %
- Femmes :	60,8 %

#### REPONSES A LA 2ème QUESTION SELON LA RESIDENCE :

- Plus de 10 ans :	62,3 %
- De 5 à 10 ans :	71,4 %
- De 3 à 5 ans :	71,5 %
- Moins de 3 ans :	66,7 %



UN SONDAGE FIABLE

FR3 Nantes a demandé au CREA de réaliser ce sondage d'opinion. Le Centre de Recherches et d'Etudes Appliquées, créé en 1982, est une structure intégrée dans l'Ecole Supérieure de Commerce de Nantes (8, Route de la Jonelière, BP 72, 44003 Nantes cédex, tél. 40.29.44.55 Poste 153).

L'échantillon des 400 personnes interrogées a été constitué de façon scientifique pour être représentatif de la population de Loire-Atlantique :

- sur le plan géographique :

Agglomération nantaise :	46 %
Nord-Loire :	37 %
Sud-Loire :	17 %

- Sur le plan socio-professionnel :

Agriculteur :	3,25 %
Chef d'entreprise, cadre :	9,50 %
Agent de maîtrise :	13 %
Ouvrier, employé :	25,25 %
Artisan, commerçant :	12,75 %
Etudiant :	2,25 %
Inactif, retraité :	32 %
Autres :	2 %
	100 %

- Répartition par âge :

- de 25 ans :	7 %
25 à 35 ans :	22 %
35 à 45 ans :	23,50 %
46 à 55 ans :	15 %
56 à 65 ans :	19,75 %
+ de 65 ans :	12,75 %

- durée de la résidence en Loire-Atlantique :

10 ans et + :	87,25 %
5 à 10 ans :	8 %
3 à 5 ans :	2 %
- de 3 ans :	2,75 %

- Sexe :

Hommes :	35,5 %
Femmes :	64,5 %

On notera une sur-représentation féminine tenant au mode de sondage par téléphone. D'après les auteurs du sondage, ceci ne porte pas à conséquence sur les résultats. Il y a pourtant une différence notable entre sexes pour la réponse à la question n° 2 (voir document FR3).

Conclusions :

- 1) Le CREA présente toutes les garanties d'objectivité et d'indépendance par rapport à FR3.
- 2) Le sondage a été réalisé selon les règles scientifiques en usage dans ce domaine.
- 3) Les réponses ont été traitées par ordinateur. Les résultats ont été publiés par FR3 sans modification.

## heb breizh, brezhoneg e bed

Dans le numéro 49/50, nous avons évoqué le problème de l'eau, qui est peut-être, (même si l'été dernier peut vous faire penser le contraire !) le plus vital des problèmes à résoudre en cette fin du 20ème siècle.

Nous avons présenté l'association "Eau et Rivières de Bretagne" et à travers l'interview d'un de ses permanents nous avons montré quelles pouvaient être, dans le cadre d'une pédagogie d'éveil, les possibilités d'ouverture de l'école à son environnement (ici l'eau et la rivière) pour apprendre à observer, à réfléchir et apprécier, à respecter et préserver.

Nous vous proposons cette fois-ci de partir en randonnée et de faire connaissance (si ce n'est déjà fait) avec l'A.B.R.I. : Association Bretonne des Relais et Itinéraires.

\*\*\*\*\*

Je randonne, tu randonnes, il...

A pied, à cheval, en roulotte, à bicyclette, en canoë, en kayak... ou sur des skis (à roulettes pour la Bretagne !) les randonneurs, solitaires ou en groupe, se font de jour en jour plus nombreux.

La randonnée est devenue l'antidote de notre civilisation technique et urbanisée : contre le béton, le plastique, le bitume, les pollutions, les agressions physiques et psychiques... Ne dit-on pas : "Un jour de sentier, huit jours de santé !".

Outre l'aspect sportif non négligeable, la randonnée répond à d'autres motivations. Le randonneur découvre un milieu naturel et un milieu humain.

Ici c'est le bocage, là la forêt, ailleurs le marécage... Ici l'homme a façonné le paysage et les témoins de son histoire jalonnent l'itinéraire : monuments, fermes... Là un site naturel abrite une flore, une faune ignorées.

Mais la randonnée c'est aussi le contact avec le monde d'aujourd'hui et plus particulièrement avec le monde rural. Ce contact doit, et devrait permettre de dissiper bien des malentendus entre le randonneur en vacances et l'agriculteur au travail, entre le citadin et le rural, entre le consommateur et le producteur au nom d'une solidarité enfin bien comprise.

La randonnée c'est enfin l'épanouissement de l'individu : une meilleure connaissance de soi-même et des autres, les contraintes et les richesses de la vie en groupe, le pique-nique partagé, la veillée chaleureuse...

L'A.B.R.I.

Association Bretonne des Relais et Itinéraires

Siège Régional :

9 Rue des Portes Mordelaises  
35000 RENNES  
Tél. 99.31.59.44.

Antennes :

- \* Nantes 44000 : 28/30 Rue du Calvaire au CRIJ  
Tél. 40.73.91.69.
- \* Brest 29200 : Rue de Kerbriand à l'ADAJ  
Tél. 98.41.90.41.
- \* Saint-Brieuc 22000 : 5 Rue Baratoux  
Tél. 96.33.53.02.
- \* Lorient 56100 : 20 Rue A. France à Coop-Loisirs  
Tél. 97.21.51.29.

Association loi de 1901 à but non lucratif créée en 1974, l'A.B.R.I. s'est donné pour mission de promouvoir une forme nouvelle et originale de tourisme en Bretagne, fondée sur l'effort et la découverte, un tourisme diffus, non consommateur d'espace et d'énergie mais facteur d'échanges. Cette mission s'inscrit bien sûr dans un objectif de développement économique et culturel de notre région.

Sont adhérents à l'A.B.R.I. :

- des collectivités locales et chambres consulaires,
- des associations d'usagers,
- l'ensemble des propriétaires et gestionnaires de Gîtes d'Etape,
- des usagers individuels.

Plusieurs organismes et administrations participent d'autre part aux travaux de l'A.B.R.I.

**\* Les gîtes d'étapes "Un accueil simple et chaleureux"**

Pour favoriser la randonnée l'A.B.R.I. a mis en place un réseau de gîtes d'étapes polyvalents exclusivement réservés aux randonneurs non motorisés (120 gîtes déjà réalisés ou en cours de réalisation).

Propriétés communales ou privées ils peuvent accueillir de 20 à 25 personnes et sont équipés d'un coin cuisine, d'un ou plusieurs petits dortoirs, de sanitaires. Dans certains gîtes des repas peuvent être servis.

L'A.B.R.I. est dépositaire pour l'ouest du label national "Gîte d'Etape" et de sa charte de qualité.



**\* Sentiers et randonnées**

Pour promouvoir la randonnée sous ses différentes formes (à pied, à bicyclette, en canoë-kayak, en calèche, en roulotte, à cheval, sur les voies d'eau), l'A.B.R.I. participe à la création, à la sauvegarde et à l'aménagement d'itinéraires ouverts à tous.

En outre, sur ces itinéraires, l'A.B.R.I. propose pour toutes les formes de randonnées des formules "tout compris" avec ou sans accompagnateur.

Ainsi en 1985, de 800 à 1 000 personnes ont choisi un des 60 forfaits différents préparés par l'association. Deux exemples de forfaits pour illustrer cette activité :

Le Tour de la presqu'île de Crozon (Finistère) 7 jours à pied (pension complète et accompagnateur).

Tregor et Côtes de Granit Rose (Côtes du Nord) 8 jours à bicyclette sans accompagnateur mais gîte et restauration du soir.

**SIGNALISATION DES SENTIERS G.R.**

Le jalonnement des sentiers G.R. consiste en marques à la peinture - traits rouges et blancs horizontaux - sur les rochers, les arbres, les murs. (Signes doublés aux changements de direction). Leur densité est fonction du terrain. Des jalons carrés, marqués G.R. avec indicatif du sentier, figurent de place en place sur le sentier ainsi que des fiches de signalisation du modèle ci-dessous.

MARQUES A LA PEINTURE		SYMBOLES CONVENTIONNELS
CONTINUITÉ DU SENTIER	SENTIER G. R.	Gare Gare Chemin de fer Autocar
	DIVERTICULE <small>pour déviation de sentier ou à des fins de signalisation</small>	Hébergement non gîte Hébergement gîte Équipement de camping Restauration complète Restaurant Buvette Point d'eau Site naturel
CHANGEMENT DE DIRECTION		JALON INDICATIF DE SENTIER TERRAINS PROPRES SENTIER G.R.S
MAUVAISE DIRECTION		FLÈCHES INDICANT LES DISTANCES G.R. ORRY LAVILLE 5km 1 SEUGY 11km

**\* Pays d'accueil**

L'A.B.R.I. travaille en liaison avec les structures de pays à vocation touristique. Ces "Pays d'Accueil" sont des entités géographiques où la population locale a décidé de développer le tourisme et les loisirs à partir d'une concertation à tous les niveaux afin de répondre à la fois aux besoins des touristes. Ces structures existent dans le Pays de Fougères, de Brocéliande, du Centre Finistère...

**\* C.I.M.E.S. Armorique**

Par l'intermédiaire d'un Centre d'Information Massifs et Sentiers (C.I.M.E.S.) pour le Massif Armoricain (qui vient s'ajouter à C.I.M.E.S. Alpes, C.I.M.E.S. Pyrénées, C.I.M.E.S. Massif Central déjà existants) l'A.B.R.I. fournit conseils et renseignements et propose cartes, topo-guides... ainsi que de nombreux ouvrages sur la randonnée, les sentiers, les itinéraires...

**\* La Transarmoricaine, Rando-fête**

Organisée à Josselin en 1984, à Redon en 1985, la Transarmoricaine est une grande manifestation populaire mises en place pour promouvoir un tourisme fondé sur la découverte et l'échange, l'intégration au milieu et le respect de l'environnement. Des quatre coins de Bretagne... et d'ailleurs... cyclistes, marcheurs, cavaliers, canoëistes, plaisanciers... convergent vers le lieu de rassemblement où l'espace d'un week-end le randonneur est à la fête.

Pensez déjà à la Transarmoricaine 1986 qui aura de nouveau lieu à Redon.



**Ainsi**, à travers ses diverses réalisations, l'A.B.R.I. veut faire de la Bretagne une terre de randonnée toute l'année, offrant au randonneur la variété de ses paysages, la richesse de son patrimoine et les différents aspects de ses activités agricoles et maritimes.

Mikael KADIOU

# levriou

Newez deuet er-maes eo ar pezh mell dossier a 524 Fajennad dastumet ha renket gant Mikael MADEG diwarbenn "DESEVEL BUGALE E BREZHONEG".

POULLAUQUEN

par Jean-Marc HUITOREL

Epad bloaz ez eo bet Mikael MADEG oc'h enklask e tost da 70 familh e-lec'h ma 'z eus bet klasket desevel bugale e brezhoneg en un endro yezh kontrol.

Un ouvrage présentant l'histoire, les traditions, le patrimoine de la commune du Finistère, capitale du fest-noz, mais aussi des souvenirs, des portraits, des évocations, dans une approche qui se veut à la fois rigoureuse et sensible.

Petra ' vez kavet e-barzh al levriou ?

Le livre est illustré de deux dessins de Raymond Navion, Directeur des Beaux-Arts de Brest, et par douze photographies d'André Curmi, photographe parisien d'origine libanaise.

- 1 - Ar brezhoneg er gêr (an endro dre vras) : kudennoù diavaez ha diabarzh ;
- 2 - skwerioù ressis ;
- 3 - ar brezhoneg en diavaez familh : strolladoù Breizh lec'h all ; skolioù e Breizh hag e lec'h all ;
- 4 - Penaos dont a-benn : kudennoù ressisoc'h, kefridi an Eusav.

Prix de l'ouvrage : 60 F (+ 10 F de port)

Pour le recevoir, adressez-vous à l'auteur

Setu ul lsvr a boues bras ewid dazont ar brezhoneg.

Jean-Marc HUITOREL  
3, rue de Vouziers  
35100 RENNES

Embannet eo al levriou gant :

-\$-\$-\$-\$-\$

EMGLEO BREIZ Ar Skol Vrezoneg  
40, rue ar Republik  
29200 BREST

Recueil d'airs à danser en Pays Vannetais

par Patrick SICARD

Ar pris : 180 Lur un tamm.

Un livret + une cassette

Prix : 70 F

Editions DASTUM

-\$-\$-\$-\$-\$

**Desevel bugale e brezoneg**

Deser dastumet ha renket gant Mikael Madeg



EMGLEO BREIZ Ar Skol Vrezoneg

PRIX LITTÉRAIRE XAVIER DE LANGLAIS 1986

Comme chaque année un prix sera attribué en 1986 pour couronner une oeuvre en prose d'au moins 100 pages ou une oeuvre poétique d'au moins 50 pages.

Les candidats devront envoyer leurs écrits en trois exemplaires dactylographiés d'un seul côté de la page, au secrétariat du jury :

Yann Broussel du Bourg  
4 rue Jean Macé  
35700 RENNES

# newez SKOL VREIZH N° 4 newez

## Johnnies du Pays de Roscoff

"John", "Johnny-oignons". C'est ainsi que les Brianniques appelaient les vendeurs d'oignons bretons qui sillonnaient le Royaume Uni par dizaines, il y a quelques années encore.

Née au siècle dernier, cette activité a contribué à la prospérité des campagnes du Pays de Roscoff où était cultivé le fameux oignon rosé et d'où partaient les entrepreneurs johnnies.

Aujourd'hui, paradoxalement, alors qu'un ferry relie régulièrement Roscoff à l'Angleterre, la culture de l'oignon est en recul dans le Léon léguier, les johnnies sont de moins en moins nombreux faute de relève.

SKOL VREIZH vous propose de découvrir ces hommes. Nous avons recueilli les souvenirs des plus anciens, le témoignage d'Yves GALLOU de Santec qui exerce toujours son activité au Pays de Galles.

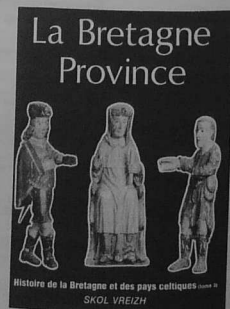
Nous avons rapporté l'anecdote savoureuse comme l'événement dramatique, rassemblé photographies, dessins, cartes, documents divers, élaboré un lexique du "bretanglais" parlé à Roscoff, esquissant ainsi, modestement, une histoire de johnnies.

Skol-Vreizh - Février 1986

En préparation :  
« LES VIKINGS EN BRETAGNE »



6 STRAED HIR  
RUE LONGUE  
29210 MONTRouLES  
MORLAIX  
pellgomz 98.62.17.20



Histoire de la Bretagne et des  
Pays Celtiques de 1532 à 1789  
Tome 3 - Nouvelle édition remaniée  
avec un chapitre nouveau de 30 pages  
sur l'histoire de la langue et de la littérature  
bretonne de cette époque (par Yann Ber PIRIOU)  
Couverture couleur - 240 pages - broché  
Abondamment illustré - 80 F.

66

## AR MEN N°1 VIENT DE PARAITRE

Au sommaire :  
- Des Bretons qui entreprennent :  
un vignoble aujourd'hui : le muscadet.  
- Architecture rurale.  
- L'histoire vécue : 1906 : Fougères  
en grâce.  
- Fêtes et saisons.  
- Carnets de route.  
- Nouvelles de Bretagne.  
- A la découverte de l'art celtique :  
le cheval géant d'UFFINGTON.  
- Les peintres de la Bretagne.

Abonnement pour :  
- 6 numéros : 225 F  
- 12 numéros : 405 F

Prix au n° : 45 F

AR MEN  
B.P. 159  
29171 DOUARNENEZ CEDEX



Vient de paraître le n° 1 du bulletin :

## MEMOIRES D'ILLE ET VILAINE

(décembre 1985)

Prix : 20 F

Abonnement : 75 F pour les individus  
Abonnement : 120 F pour les institutions

Au sommaire : entre autres :

- le syndicalisme chrétien en Ille et Vilaine  
à la libération.

- 1936-1986 : il y 50 ans le Front Populaire...

Abonnements auprès de :

Mémoires d'Ille et Vilaine

14 boulevard Voclair

35200 RENNES

- \$ - \$ - \$ - \$ - \$

Vient de paraître : ANEIT nostre  
lenghe limerot 3 :

- poèmes,
- subjonctif,
- étude sur le passé simple,
- fiche vocabulaire,
- textes,
- lexique.

15 F + 5 F (port)

ANEIT nostre lenghe  
29, allée des Pingouins  
Kerlede  
44600 SAINT-NAZAIRE

87

**H I W E L L**

Kentañ oberenn Jord AR MEUR, ur paotr eus Montroules, eo. Ur istor disheñvel a-grenn eus toud ar pezh a zo bet embannet beteghenn gant KEIT VIMP BEO. Felloud a ra d'an ti-embann-mañ diskouez evelse ez eus doareoù disheñvel e-keñver tressañ.

-§-§-§-§-§-



**WAR ROUDOU AN DEN DIZANV**

Setu amañ an eil levr bet skrivet gant Yann-Fañch JACO ha Laurent ESCUDIE. Bet o deus gwraet dija "TENZOR AN ENEZENN" deuet er-maes ar bloaz passeet hag emaint dija o prientiñ unan all ewid ar bloaz a zeu : "Ar c'hleñved-red spontus".

-§-§-§-§-§-

En oll en deus embannet KEIT VIMP BEO 27 albom bannoù tresset beteghenn : 24 zroidigezh ha 3 c'hrouidigezh.

Koustañ a ra beb levr 35 lur (+ 10 % misoù-kass).

Gwerzhet int war-eeun gant :

KEIT VIMP BEO  
OALED AR RE YAOUANK  
(Foyer des jeunes)  
29112 BRIEG

**YAKARI**



**JORD AR MEUR**

**LABOUSED AR MAEZIOU**

Ul levr braw kenan eo al levrig-mañ. Savet eo ber gant daou Gembread ampart war an evnoniezh.

Skrivet eo bet gant E. V. BREEZE JONES ha treset gant Islwyn WILLIAMS ha troet e brezhoneg diwar ar c'hembraeg gant Tudual HUON pa Padrig AN HABASK.

Embannet gant : AL LANV

8, straed Enes Vazh/ Ile de Batz  
29000 KEMPER

(Pris : 56 lur + misoù-kass)

-§-§-§-§-§-

**S K E U D**

de Kristian BRISSON

L'ouvrage de Kristian BRISSON qui a été couronné récemment par le prix Xavier de Langlais apporte à notre littérature bretonne une note surprenante qui ne sera pas pour déplaire à la jeune génération, mais déconcertera peut-être ses aînés.

Beaucoup plus qu'un roman, sans doute une sorte de poème en prose, de navigation poétique dont nous avons toutes les peines du monde à suivre les méandres.

FRANSEZ KERVELLA "DINDAN GOURIZ AR BED"

aux éditions MOULADURIOU HOR YEZH

200 pages, 80.00 francs.

En automne 1936, à Rennes, ses études terminées, un jeune ingénieur géologue cherche un emploi. On lui propose un poste au Gabon dont personne ne veut à cette époque, au point que les compagnies françaises en sont réduites à recruter des géologues russes de l'émigration, tant est inquiétante la réputation de cette Afrique équatoriale où règnent les épidémies et les fièvres, avec ses bêtes féroces, sa population à demi sauvage.

Il accepte avec enthousiasme et y restera dix-huit mois, jusqu'à ce que la métropole le rappelle pour lui faire endosser l'uniforme, y vivant la plus belle aventure de sa jeunesse, au milieu d'un paysage aussi surprenant et étrange que celui d'une autre planète.

Pour obtenir ces ouvrages écrivez à :

MOULADURIOU HOR YEZH

1, Plassenn Charles Peguy

29260 LESNEVEN



Laboused ar Maezioù

THOMAS BRISSEAU  
TUDUAL HUON HA PADRIG AN HABASK  
DIBENNOURER KEIT VIMP BEO

LEVRIOU HA KELAOUENNOU

LIVRES ET REVUES

HOR YEZH niverenn 160/161

- Tri Lizher e brezhoneg kaset eus Su-America e 1878 ha 1880 (Per Denez)

- Kanenn Salomon, dornskrid Bilbao (P. ar BESKO)

-§-§-§-§-§

HOR YEZH niverenn 162

Anvioù Parreziou ar Mor-Bihan (Hervé AR BIHAN)

Ewid kowanantiñ da "HOR YEZH", kassit ur chekenn a 60 lur (ewid peder niverenn) da :

Yann DESBORDES  
1, pl. Charles Peguy  
29260 LESNEVEN

-§-§-§-§-§

HOR YEZH Niverenn 163

"Bue santes Anna a santes Emeransienne he maa" (un dornskrid eus 1826).  
Kounskrid nestroniezh kenniget gant Alan BOTREL

Autour de la ROCHE-BERNARD  
au début du XXe siècle

par Hervé DREAM

Ce livre est un recueil de souvenirs sauvés de l'oubli, une mise à jour de recherches sur la tradition orale.

Editions DASTUM  
36, rue de Moncontour  
B.P. 164  
22604 LOUDEAC CEDEX

-§-§-§-§-§

BRUD NEVEZ niverenn 89

- AR BUGEL EN NOZ gant Hervé RINVIÉ.

- DIWAR-BENN EUN ANO gant Jean PENCALET ha Youenn BRUSK hag all...

BRUD NEVEZ Niverenn 90 (Mis Kerzu 1985)

- o pourmen e Hong-Kong e Chang-Hai

(gant Yann MORVAN)

- Mairvailloù ar poull

(gant Naig ROZMOR)

hag all...

Deuet eo er-maes niverenn 234 AL LIAMM. E-barzh e vez kavet : ar gejadenn, gant Darn ar Wern ; Programmadur, gant Raoul Gamont ; An dornskrid diaket, gant Ronan Huon...

Pet skrivagner ?... gant Yann Desbordes hag all...

KOMZ niverenn 2

MARGODIG AN DOUR YEN. Kentadenn gant Jean-Louis ROLLAND, dastumet gant Mikael MADEG, tressadennoù gant Serj PINAULT.

Levrig (48 pajennad) + kassedig : 60 lur

DASTUM  
36, rue de Moncontour  
B.P. 164  
22604 LOUDEAC CEDEX

-§-§-§-§-§

LA SARDINE D'ARGENT

Contes et récits du Pays de Douarnenez racontés par Jean PENCALET, illustrés par Mari Suzanne LUCAS - 96 pages, 20 dessins, couverture couleur.

Prix : 78 F

Editions du Port-Rhu  
MJC  
29100 DOUARNENEZ

PRIS PER TREPOS 1986

Galwet eo ar vrezhonegerien da gemer perzh e kenstrivadeg Per Trepos, hag ewid se, da sevel un destenn hag a c'hellje goude-se bezañ displeget e-kerz un abadenn radio brezhoneg.

Gant an destenn a vo kenniget, e ranko bezañ padra d'ober un abadenn 20 munut pe war-dro. Bez'e c'hell peb heni dibab dindan porsort stum kennig un destenn, ha bez'e c'hell bezañ : ur gontadenn, un danevell, ur pezh-c'hoari, un divis, ur sketch, un displegadenn (diarbenn ur vro, un denn, un danvez bennag), ur rentakont beaj, ur pennad istor, hag all...

War eeun e tle bezañ savet an destenn e brezhoneg, hag arabad eo e vije troet diwar ur yezh all bennag, na kennebeud adskrivet na kempennet diwar ur skrid all bennag. 'Benn ar c'hentañ a vis mae 1986 eo em ar skridoù da vezañ kaset. Warlec'h en em vodo ar jury hag a vo karget da weled da biv reñf ar pris. Ar re o devo bet prisiou, a vo displeget o skridoù goude-se e-kerz un abadenn vrezhoneg.

Daou bris 'zo da c'honid e 1986, unan kentañ a 1.500 lur, hag un eil a 750 lur.

Da gaoud reolennoù ar c'honkeur, e ranker skrivañ da :  
RADIO BREIZ IZEL - PRIS PER TREPOS - Rue de Falkir - 29000 KEMPER.

Roll ar re o deus bet gonezet Pris Per Trepos

- 1976 : kentañ pris : Yann BIJER - eil pris : Korantin RIOU
- 1977 : kentañ pris : Kristian BRISSON - eil pris : Huguette GAUDART
- 1978 : kentañ pris : Jean-Claude MIOSSEC - eil pris : Korantin RIOU
- 1979 : kentañ pris : Angela DUVAL - eil pris : Goulven JACQ
- 1980 : kentañ pris : Yann BRUSK - eil pris : Kristian BRISSON
- 1981 : kentañ pris : MY SKOUIDIG - eil pris : Goulc'hen KERVELLA
- 1985 : kentañ pris : Youenn BRUSK - eil pris : Mark KERRAIN

Aet eo pris AN HERE 1986 gant Garmenig IHUELLOU ewid he romant ewid ar grennarded "ARGANTAEL HAG AR SPES".

Embannet eo bet al levrig gant AN HERE e stum ul levrig-godell en dastumad newez "Levriou Skol al Louarn". Ar skeudenn liw a zo war ar golo hag ar re wenn ha du a zo en diabarzh a zo diwar-zorn Denes Prigent.

Adlakaad a ra AN HERE ur genstrivadeg all ewid 1987. Kass a raomp da soñj e vez prisiet skridoù ewid ar grennarded, wardro 100 pajennad skrivere-set dezo. Embannet e vo an oberenn wellañ er memes dastumad ha roet e vo un prof a 1.000,00 lur d'ar skrivagner(ese). Ar skridoù a zo da vezañ kaset d'AN HERE araog dibenn Kerzu '86.

- pièce de Naïg ROSMOR, mise en scène de Joël CUDENNEC -

Tanguy-Prigent ?

Le statut du fermage du 13 avril 1946.

Cela vous évoque-t-il encore quelque chose ?

C'est pour rendre hommage au paotr saout devenu ministre de l'agriculture à la Libération que la troupe SKLERIJENN de l'ULAMIR du canton de LANMEUR a monté cette pièce de Naïg ROSMOR. Les premières représentations ont eu lieu à St Jean du Doigt, commune natale de Tanguy-Prigent, le 13 avril dernier devant des salles comblées.

\*\*\*\*\*

La pièce s'ouvre sur une vente-saisie chez un agriculteur en 1946.

1986-1932. La crise économique frappe le petit paysan. Aujourd'hui, comme hier des terres sont bradées à vil prix (Ouest-France d'avril 1986).

Aujourd'hui, les plus puissants syndicats agricoles, FNSEA, CNJA se taisent. Leurs dirigeants estiment que la concentration foncière est inévitable, sinon souhaitable.

Hier, le syndicalisme paysan naissait. Il naissait de trop de misère, de trop de mépris, de trop d'injustice.

La première partie de la pièce évoque ce monde paysan soumis à la dureté de la crise, à la précarité des baux, à la toute puissance du maître-proprétaire. Le ton est juste, digne. Naïg ROSMOR sait de quoi elle parle. Elle a vécu dans son enfance le drame de l'expulsion de sa famille d'une exploitation agricole de HENVIC.

Pourtant, point de résignation. Les raisons d'espérer existent dans les rapports chaleureux entre paysans lors des grands travaux. L'entraide, la solidarité permettent de tenir, lors des ventes-saisies par exemple.

Un certain Tanguy Bihan, petit paysan du Trégor, dans le scepticisme quasi-général, tente d'organiser ces agriculteurs sans terre. C'est la naissance du syndicalisme paysan.

D'autres hommes comme DORGERES tiennent le même langage, même s'ils ne font pas les mêmes analyses. Bientôt leurs routes divergent. La mise en scène le souligne habilement : discours emphase, discours discordant, jeux de lumière, affrontement enfin entre les chemises vertes de Dorgères et le partisan de Tanguy-Prigent.

Le militantisme syndical conduit très tôt Tanguy-Prigent à l'engagement politique. A gauche bien sûr : maire, conseiller général, député...

La pièce s'achève sur le triomphe de Tanguy-Prigent aux législatives de 36, dans une marée de drapeaux rouges et les flons-flons d'un accordéon qui, dans l'enthousiasme général, invite les spectateurs à une valse, bien dans la tradition du Front Populaire.

Dix ans plus tard, Tanguy-Prigent, jeune ministre de l'agriculture du Général De Gaulle, tiendra sa promesse. Il en finira avec les baux révocables selon le bon vouloir des propriétaires. Le statut du fermage de 1946 assure la durée, donc la sécurité, du locataire. Un révolution dont seuls se souviennent les paysans les plus anciens.

La pièce s'achève judicieusement en 1936. A cette date, en effet, le paotr saout devient un monsieur et entre ainsi vivant dans la légende. Le mythe de Tanguy-Prigent est né.

Allez voir cette pièce ! Elle sera reejouée à Lanmeur, Morlaix, puis dans des festivals en France et même au Québec ! C'est un régal. N. Rosmor et P. Cudennec ont su trouver les mots justes, le geste lourd de signification (la cafetière que l'on cache quand arrive le maître); ils ont su susciter l'émotion sans verser dans la sensiblerie.

Un beau spectacle, bien servi par le talent de comédiens amateurs, de N. Rosmor, M. Kermarrec, Cl. Bonnard et surtout Gouc'hen Kervella qui campe admirablement un Tanguy-Prigent plus vrai que nature.

Yann-Rhun AR C'HEW

## buan ha berr

U.L.A.M.I.R.

LANMEUR



présente

### SACRÉ TANGUY BIHAN



Tanguy PRIGENT  
Ministre de l'Agriculture

UN CANTON  
UN HOMME

L'HISTOIRE D'UNE SOCIÉTÉ PAYSANNE

#### KREISENN VREZHONEGERIEN BREST

Abaoe ar 15 a vis C'hwevrer eo digor Kreiseñn Vrezhonegerien Brest, ul lec'h ewid kejañ gant brezhonegerien ha bewañ e brezhoneg.

Ewid darempred ar greisenn e ranker dont da vezañ esel eus ar gevredigezh (skodenn vloaz : 50 lur da vihannañ).

Digor eo ar greisenn eus ar Meurzh betek ar gwener adal 6 eur ha d'ar sadorn ha d'ar sul adal 2 eur goude kreistez.

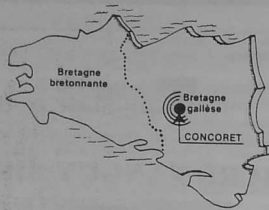
Etre an 19 hag an 21 Straed Inkerwann ( nepell diouzh plassen Strassburg hag ar Straed Jean Jaurès) esa ar greisenn (mont tre dre ar porrastell).

Ewid mont e darempred gant ar gevredigezh : skrivañ d'ar greisenn pe pellgoaz : 98.44.05.38 (war an deiz), 98.47.45.80 (diouzh an abardaez).

du 14 au 20 juillet 1986

**8èmes ASSEMBLÉES GALLESSES**

à CONCORET (56)



**LES ASSEMBLÉES GALLESSES, C'EST QUOI ?**

- DES STAGES (programme au verso, Fiche d'inscription jointe).
- DES ANIMATIONS : Riguedous, Festeu-moz, sorties, débats, soirées à thèmes, Grande fête gratuite le dimanche.

Les assemblées GALLESSES sont destinées à permettre la découverte et l'expression des différentes facettes de la Bretagne Gallèse (langue-culture-civilisation-milieu naturel-activités...). Le gallo n'est pas en effet un "patois" ou du "français déformé" ; c'est une véritable langue ayant eu des échanges avec la langue bretonne celtique. Les contes, les légendes, les chansons, les danses, et la musique de Haute-Bretagne ont par ailleurs tout autant d'intérêt que ceux de la Basse-Bretagne d'expression bretonnante.

Renseignements et inscriptions :  
Louis BARBIER  
La Ville de Bas  
CONCORET  
56430 MAURON

Le Festival de Cornouaille 1986 aura lieu à Quimper, du 21 au 27 juillet.

Renseignements :  
Festival de Cornouaille  
2 Place de La Tour d'Auvergne  
B.P. 77  
29103 QUIMPER CEDEX  
Tél. 98.55.53.53.  
98.90.09.33. en juillet

La deuxième rencontre des harpeurs et vieilloux de Bretagne se déroulera dans le cadre du Festival de Cornouaille, du 20 au 26 juillet 1986, à Quimper.

Renseignements et inscriptions auprès de :  
François HASCOET  
23 strada ar Prad  
29000 QUIMPER  
Tél. 98.55.27.19. (domicile)  
98.92.18.18. (travail)

**CORRESPONDANCE EN LANGUE BRETONNE**

NANN, AR BREZHONEG NE VARVO KET !

Non, la langue bretonne ne mourra pas, car des milliers de jeunes Bretons et Bretonnes, en Bretagne et dans le monde entier, étudient de nos jours, la langue de leurs ancêtres, en suivant des cours oraux ou par correspondance.

Si vous êtes dans ce cas, et que vous désiriez un(e) correspondante(e) qui puisse vous aider dans vos études, écrivez à "SKINGOMZ HA SKINWEI", Association des Auditeurs et Télé-spectateurs Bretons, 9 bis, Rue Saint-Vincent de Paul, 22000 SAINT-BRIEUC, en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse.

Prière d'indiquer vos sujets préférés, littérature, linguistique, histoire, géographie, agriculture, aéronautique, astronautique, géophysique, médecine, eschatologie, philatélie, cinéma, théâtre, pédagogie, photographie, musique, peinture, voyages, sports, etc.

La radio et la télévision, présentes actuellement partout, peuvent aider puissamment à la diffusion de la langue bretonne, si on nous en donne les moyens. Aidez-nous à exiger des émissions dignes de la Bretagne et la création d'une chaîne de télévision uniquement en langue bretonne, à l'exemple des Bretons de Grande-Bretagne pour les Gallois, en devenant membre de notre Association. Cotisation seulement 15 F par an, ou 75 F si vous voulez recevoir le magazine en langue bretonne "Evit ar Brezhoneg" qui donnera volontiers asile à vos idées constructives, concernant notre action. Nous recommandons tout particulièrement ce magazine aux personnes peu familiarisées avec la lecture des indications en français pour faciliter, dans certains cas, la compréhension.

C.C.P. OMNES Abel, 305,73 D Rennes.  
Spécimen gratuit sur demande de notre adresse.

TI AR YAOUANKIZ  
22 rue Delambre  
75014 PARIS  
Maison des Jeunes  
et de la Culture Bretonne  
à Paris.

Propose tous les mercredi-soirs à partir de 19 H :

- \* 3 niveaux de cours de Breton :
  - 1° niveau : structures et vocabulaire de base du breton parlé.
  - 2° niveau : approfondissement des acquis, entraînement à la conversation, travail sur cassettes.
  - 3° niveau : étude des œuvres essentielles de la littérature bretonne et étude des différents dialectes.
- \* Un cours d'Histoire Celtique : étude de l'histoire celtique et bretonne dans son cadre culturel : Mythologie, Art, Civilisation, depuis les origines.
- \* Un cours de harpe celtique : par un harpeur traditionnel, tous niveaux.
- \* Accueil des Bretons sur Paris : Bar ouvert tous les mercredis à 19h.
- \* Organisation de soirées musicales, culturelles, bretonnes, etc...

**9<sup>e</sup> FESTIVAL de CINÉMA des MINORITÉS NATIONALES**  
du 25 au 31 Août 1986 à **DOUARNENEZ**  
**PEUPLE CATALAN - PEUPLE BRETON**

Rencontre annuelle du cinéma de Bretagne  
Organisé par la M.J.C. et Daoulagad Breizh  
B.P. 121 - 29174 Douarnenez Cédex - Tél. 941 148  
Contacts : Erwan MOALIC 98.92.97.23  
Gilbert LE GUILLOU 98.92.10.07



## SALONS ET MANIFESTATIONS DIVERSES EN 1986

- Du 20 au 26 mars, à Paris, au Grand Palais, 6ème Salon du Livre de Paris, participation de nombreux éditeurs bretons (Renseignements : O.I.P. 62 Rue de Miromesnie 75008 PARIS Tél. (1) 45 62 84 58).
- Du 2 au 4 avril, à Londres, au Barbican Centre, Foire du Livre de Londres (Renseignements : London Book Fair, Oriol House 26 The Quadrant RICHMOND-UPON-THAMES Surrey TW9 1DL).
- Les 4 et 5 avril, au Centre Gallois de Londres, 157-163 Grays Inn Road, WC 1, Salon du Livre Celtique SCRIF - CELT'86, avec la participation de plusieurs éditeurs de langue bretonne (Renseignements : Séamas O COLLEAIN 6 42 Du Cane Court LONDON SW 17 7 JR).
- Du 10 au 13 avril, 23ème Foire Internationale du Livre de Jeunesse, participation possible d'éditeurs bretons (Renseignements : Fiere di Bologna, Piazza della Costituzione 6 40128 BOLOGNA).
- Du 18 au 20 avril, à Fougères, 1er Salon du Livre Sportif de Bretagne (Renseignements : M. Marc BARON, animateur du livre, Mairie de Fougères, 2 Rue de la Porte Saint Léonard 35301 FOUGERES CEDEX Tél. 99 99 18 98).
- Du 25 au 27 avril, à Saint-Brieuc, au Centre d'Action Culturelle, 6ème Festival du Livre en Bretagne, sur le thème "Texte et image" (Renseignements : Mme Nicole MEYER-VRAY, Bibliothèque Municipale 44 Rue du 7ème R.I. 22000 SAINT-BRIEUC Tél. 96 61 29 33 poste 324).
- Du 27 avril au 4 mai, à Rennes, dans le cadre de la Foire Internationale, Salon du Livre (Renseignements : Foire Internationale de Rennes, La Haie Gautrais 35170 BRUZ Tél. 99 52 68 42).
- Les 10 et 11 mai, à Pont-l'Abbé, Congrès annuel de l'Association des Ecrivains Bretons (Renseignements : M. Yann BREKILLEN 38 Rue Jeanne d'Arc 29000 QUINPER).
- Du 19 mai au 1er juin, à Concarneau, Quinzaine du livre Renseignements : Bibliothèque Municipale 8 Rue Lapérouse 29110 CONCARNEAU Tél. 98 97 04 24).
- Du 18 au 20 juillet, à Brasparts, Festival du livre ésotérique et symbolique, (Renseignements : Syndicat d'initiative BRASPARTS 29290 PLEYBEN).
- Probablement du 17 au 21 juillet, à Concarneau, au Centre d'Action Culturelle, 2ème Salon du Livre Maritime (Renseignements : Comité des Fêtes B.P. 78 29181 CONCARNEAU CEDEX).
- Fin juillet, début août, à Ploërmel, au Centre Culturel des Carmes, exposition de livres consacrés à la Bretagne centrale, journée des libraires en préparation (Renseignements : Syndicat Intercommunal du Centre Est Bretagne, Les Carmes, 7 Rue du Val 56600 PLOERMEL).
- Du 1er au 6 octobre, à Francfort, Foire Internationale du Livre, avec la participation de plusieurs éditeurs bretons (Frankfurter Buchmesse B.P. 2404 D-6000 FRANKFURT-1).
- Du 26 au 28 octobre, à Dinan, 4èmes Rencontres Poétiques de Bretagne Renseignements : Mme Nicole LAURENT-CATRICE La Branche Rouge 35760 MONTGERMONT).
- Les 6 et 7 décembre, à Fougères, 2ème Salon de Bretagne du Livre pour la jeunesse (Renseignements : M. Marc BARON, animateur du livre, Mairie de Fougères, 2 Rue de la Porte Saint Léonard 35301 FOUGERES CEDEX Tél. 99 99 18 98).

## BRETAGNE

- AR FALZ est un mouvement breton par nature, mais aussi par volonté consciente...
- La revendication bretonne du Mouvement AR FALZ concerne l'ensemble du territoire breton, y compris la Loire-Atlantique.
- Le Mouvement AR FALZ se situe dans le processus général de revendication par les prolétaires et les couches exploitées de la liberté de s'exprimer suivant leurs modalités culturelles propres. En ce sens, la revendication bretonne et l'affirmation de la nationalité bretonne d'AR FALZ se comprennent comme points de repère pour sa lutte culturelle et non comme principes politiques de base.

## SOCIALISME

- Le Mouvement AR FALZ condamne :
  - la société capitaliste fondée sur le profit d'un petit nombre au détriment de l'intérêt général,
  - les tentatives reformistes visant à modifier cette société capitaliste pour l'adapter aux besoins de l'économie moderne ;
- il affirme la nécessité de l'instauration d'un régime socialiste qui seul pourra :
  - faire droit aux légitimes revendications, culturelles notamment, des minorités nationales incluses dans l'Etat-Nation français,
  - instaurer partout et pour tous une démocratie véritable, respectueuse des individus, autant que des groupes sociaux ou culturels,
  - réaliser les réformes de structure de l'économie qui permettront de dépasser les puissances d'argent du pouvoir qu'elles détiennent et exercent au détriment des travailleurs.

## LAICITÉ

- AR FALZ définit la laïcité comme le refus de la soumission à un dogme défini par une hiérarchie. AR FALZ condamne l'école privée, confessionnelle, patronale ou à but lucratif, mais refuse également l'actuelle conception de l'école d'Etat dont le but est, à l'évidence, la soumission du peuple à l'idéologie de la classe bourgeoise dominante, et qui demeure l'instrument du génocide culturel partout où s'exerce — ou s'est exercée — la domination politique française.
- Rejetant ces deux conceptions vicieuses, AR FALZ affirme sa volonté d'œuvrer pour qu'en Bretagne comme ailleurs, l'école publique devienne effectivement l'École du Peuple.
- AR FALZ est membre fondateur du FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON.

# taolenn

Editorial

Son ar plassenner

Stajoù : \* Rentañ-kontoù :

- staj LAZ 1985,
- kreisenn vakañsoù,
- staj gwenedeg.

\* Stajoù da zont :

- kreisenn vakañsoù e Speied,
- staj AR FALZ e Treglonou.

Kelennadurezh ar brezhoneg :

- e Aodoù an Hanternos,
- e Bro Leon,
- e Bro An Naoned.

DOSSIER PEDAGOGEL : ar gontadenn  
le conte

AR FALZ :

- Lizhiri...
- ... respontoù (votadegoù)

Gouren

Stourm ar yezhoù bihañ :

- Conférence des nations sans état d'Europe occidentale,
- L'affaire JOACHIM.

Breizh 5 departamant :

- le sondage.

Heb Breizh, brezhoneg ebed :

- L'A.B.R.I.

Levrioù

Buan ha berr

ar falz  
ar falz  
ar falz